

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| facture de poste du 18 déc. 1937 | 1.199.27 2 |
| facture de poste du 22 déc. 1937 | 912.45 5   |
|                                  | 2.111.72   |

Total 11.837.40

Le comité recommande que le montant de \$800.00 soit dans le budget 1938 l'unique souscription à l'Hôpital. Le reste soit accordé au dit Hôpital.

Le comité recommande que le montant de \$50.00 exigé de Monseigneur L'Amour à l'école comme taxe de lais ne soit pas payé et que le paiement en soit exigé pourraidlement.

Le comité recommande que Mgr Gaston Brault soit chargé de présenter au nom de la cité de Drummondville devant la législature pour demander divers amendements à la charte et en particulier le droit de taxer à \$500.00 par annee le magasin à cheins.

Le comité recommande que le loyer de certaines formules indépendantes soit payé par le tête courante suyt.

| formule             | leur              | mois        |       |
|---------------------|-------------------|-------------|-------|
| M. Berg             | J. P. Berchemont  | août & nov. | 36.00 |
| les Garoupe         | Robert Joudrey    | août        | 10.00 |
| le fumet            | Eug. Joudrey      | août        | 10.00 |
| la brasserie Dionne | J.W. Joudrey      | août        | 10.00 |
| les usages & autres | Vader Blaize      | août        | 10.00 |
| Monseigneur L'Amour | M. L'Amour        | août        | 10.00 |
| leul à nous         | Monseigneur       | août        | 9.00  |
| l'usine Gosselin    | J. B. Montplaisir | août        | 5.00  |
| l'usine L'Amour     | Benoit            | août        | 10.00 |
| l'usine L'Amour     | J. B. Montplaisir | août        | 5.00  |
| l'usine L'Amour     | J. B. Montplaisir | août        | 5.00  |

Fut au cours de la délibération signée par Monseigneur L'Amour M. St. Omer et autres que devait se former en association avec le reste de la paroisse de St. Joseph de Drummondville.

Le comité recommande que le demande d'incorporation de Monseigneur L'Amour M. St. Omer soit approuvée.

Le comité prend connaissance de la demande signée par Henry O'Leary et autres pour augmentation de salaire.

Le comité recommande que le salaire soit fixé à \$8.40 de l'heure pour les emplois suivants.

Henry O'Leary, Auguste L'Amour, Paul Gingras, Ernest Blanchard, Cœur Sagard, et 4 autres élus  
l'élu au 8.7.37 sont soumis au comité  
une copie pour vérifier l'un projet de contribution qui  
serait soumis par le Syndicat catholique de Drummondville  
de Drummondville.

Le comité décide unanimement de refuser  
le projet de contribution parce que le budget de la ville  
est assez bien tenu sans la faire se diminuer  
sans l'emploi des joueurs faire, avec l'ajout des salaires  
qui seraient nécessaires. Le budget intérieur montrant  
toujours la liberté d'action, il se sujet dans l'intérêt  
mieux du pauvre de la paroisse.

Et la réunion est levée.

Eugène Pelletier

Maire

John Journeau

4 adjoint



— Le 11 janvier 1938 —

Assemblée régulière au Conseil municipal de la  
cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
des réunions de ce Conseil mardi le 11 janvier 1938 cette  
réunion étant la première réunie l'hiver dernière au mois de  
janvier 1937.

Sont présents Messieurs les échevins Mairé, Lafrenière, Daniel Melanson, Félix Lapin, L.C. Treland, Sébastien Boiselle, J. R. Blanchard et Alain Leblanc ainsi le président et le Secrétaire du Conseil Eugène Pelletier.

Le prêteur donne lecture de l'avis corroborant  
la présente assemblée et au certificat constatant ce av-  
ertissement à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 16 et 20

décembre 1937 sont bientôt approuvées.

La tâche est aussi donnée des procès-verbaux de chaque séance du conseil depuis le 16 décembre, 26, 22 et 28 décembre 1937, et il est proposé par l'échevin Jeanne Béreulle, secondé par l'échevin L.-G. Turland, que ces procès-verbaux soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Jeanne Béreulle, secondé par l'échevin L.-G. Turland, que le conseil approuve et ratifie les recommandations contenues dans le procès-verbal d'une séance du conseil du conseil général en date du 20 novembre 1937, ce rapportant aux réglement des commerçants relatif aux boissons auxiliaires, et à l'achat d'un certain terrain au 1<sup>er</sup> étage du bureau des Postes et que la liste recommandée soit immédiatement approuvée et ratifiée; et que le greffier soit autorisé à signer au nom de la cité le contrat mentionné dans les résolutions du 20 novembre. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Jeanne Lefebvre, secondé par l'échevin Robert Leclair, que les comptes suivants soient approuvés et les sommes indiquées à la page suivante.

|                              |           |   |
|------------------------------|-----------|---|
| Ligne 10 page des 29 nov./37 | 81.975.64 | 1 |
| - - - - 5 juillet/37         | 2.257.21  | 1 |
|                              | 84.232.85 |   |

|                                      |          |   |
|--------------------------------------|----------|---|
| Ad. Tumbler                          | 12.66    | 1 |
| Geo. Tellault                        | 12.65    | 1 |
| Tele. Prov. et télé. amériq.         | 10.61.77 | 1 |
| Timbre poste                         | 38.44    | 1 |
| Locateuse                            | 1.01.04  | 1 |
| Alt. Pétal (au Génie d'Hammarskjöld) | 28.69    | 1 |
| Pey. Gang                            | 1.50     | 1 |
| Bois de la Manufacture de            | 1.50     | 1 |
| Le Génie d'Hammarskjöld              | 49.10    | 1 |
| Bois L.-G. Miller                    | 2.00     | 1 |
| Bois. Gang                           | 1.00     | 1 |
| Grenade Assurances Co.               | 1.00     | 1 |
| L.-P. R. - logement                  | 5.00     | 1 |
| - - - - 1 juillet                    | 0.50     | 1 |
| Monteaux Canadian Paper              | 742.01   | 1 |
| Francis Rankin                       | 66.72    | 1 |
| Geo. Augerelle-Land                  | 10.00.02 | 1 |
| Grenade à Poissard                   | 7.12     | 1 |
| Kephife Gang                         | 55.50    | 1 |
| D'Ull. des Co.                       | 15.40    | 1 |
| Bouchard Automobile Gang             | 1.00     | 1 |
| Le Lambert                           | 2.20     | 1 |
| J.E. Poirier                         | 0.45     | 1 |

|                           |           |   |
|---------------------------|-----------|---|
| Dummond Coal & Lumber Co. | 1.244.24  | 1 |
| G. Marquis                | 21.25     | 1 |
| J.-R. Blanchard & Cie     | 406.94    | 1 |
| Compagnie Dummond         | 17.87     | 1 |
| Rene J. Leclair des       | 621.52    | 1 |
| J. H. Tremblay            | 101.77    | 1 |
| - - - -                   | 2.75      |   |
| Joseph Duguay             | 142       | 1 |
|                           | 23.54     |   |
|                           | 97.110.48 |   |

|   |                         |   |
|---|-------------------------|---|
| Mr. Jean Dufour - Dummond Coal & Lumber Co. | 4.04                    | 1 |
| Chib. Bourassa                              | 21.40                   | 1 |
| J.-L. Chabot                                | 22.34                   | 1 |
| J.-D. Belhumeur                             | 27.59                   | 1 |
| D. Labonté                                  | 4.04                    | 1 |
| G. L. Bourassa                              | 111.10                  | 1 |
| Geo. Girard                                 | 82.57 <sup>115.25</sup> | 1 |
| Emile de D'Ull.                             | 7.21                    | 1 |
|   | 97.49.74                |   |
| G. Lamothe 24 juillet/37, 1. bal.           | 1.04                    | 1 |
| - - - - 27 juil.                            | 2.00                    | 1 |
| - - - - 27. -                               | 22.00                   | 1 |
| - - - - 1 juillet/37                        | 1.04                    | 1 |
| - - - - 2. -                                | 2.04                    | 1 |
| - - - - 7. -                                | 22.00                   | 1 |
| - - - - 7. -                                | 24.00                   | 1 |
|   | 1.27.00                 |   |

Total des comptes: 81.975.64.

Il est proposé par l'échevin L.-G. Turland, secondé par l'échevin Jeanne Béreulle que le conseil, sans reconnaître sa responsabilité, offre à M. Waller, lorsque une somme de \$25.00<sup>1</sup> soit réglée final le billets d'alarmation ne soit délivré et soit pris pour deux billets, et un sujet singulier une réclamation à être fait à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Jeanne Lefebvre, secondé par l'échevin Jeanne Béreulle que la cité de Dummondville accepte comme payables les rues devant les habs., 7-8 et 7-9 augmenteront, sans obligation de les faire, si le conseil décide dans les deux rues des travaux publics à faire l'enterrer ces rues elles-mêmes; cette acceptation est soumise à la décision des terrains à la cité par contrat notarié, et le greffier est autorisé à signer le dit contrat au nom de la cité. Adopté.

Le greffier fait rapport au conseil que le

Demande pour l'avenir d'ici deux années de payer la balance des versements qu'il doit à la ville comme cotisation au prix de vente de l'immeuble portant le n° 212 du quai de la Côte.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangen, secondé par l'échevin Louis Tapie que le greffier soit autorisé à recevoir le paiement et de donner quelques états en faveur de M. G. Gauthier une sorte de rente accordant les dispositions du contrat original entre M. Arthur Blanchard et l'acte de Drummondville. Gaspésie.

L'échevin Paul Boiselle donne avis de motiver que il propose à la personne élue un règlement concernant la vente des œufs.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangen, secondé par l'échevin Louis Boiselle, que le stationnement des véhicules soit interdit sur tout une de la rue le long de la rue Lindsay à la rue Kierot, et que le règlement des contraventions soit amélioré en conséquence. Gaspésie.

Il est proposé par l'échevin J.-R. Blanchard, secondé par l'échevin D. Lefebvre que la valeur de M. Gérin Lajoie soit fixée à 50\$ par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928. Gaspésie.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangen, secondé par l'échevin J.-R. Blanchard que le salaire des gardiens des patrouilles soit fixé à 2,00\$ par semaine. Gaspésie.

Le bûcheron reçoit instructions de payer des taxes sur Club de Hockey, la conscription autoritaire. Le 26 octobre 1927.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangen, secondé par l'échevin Robert Léveillé que le conseil ratifie l'acte fait par le bûcheron de 50,00\$ et débenture de la ville de Québec, échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1928 et portant intérêt au taux de 5% p.a. au prix de 500,00 et intérêt annuel. Gaspésie.

Il est proposé par l'échevin Louis Boiselle, secondé par l'échevin Jean Milangen, l'avis que l'ingénieur de la cité et le chargé envoi des travaux à équiper le rue Sainte, et qu'il dirige seul les travaux, mais ne se préoccupe pas d'ingénierie de la cité. Gaspésie.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangen, secondé par l'échevin J.-R. Blanchard, que le conseil réjouisse le mariage le 1<sup>er</sup> janvier 1928. Gaspésie.

Et les voies sont liées.  
Archet Bapte  
Boiselle  
Geffier

— Le 11 janvier 1928 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil votent ce comité:

Tout présent, tous les membres du conseil qui ont assis- té à la séance régulière, avec les présences de trois hommes, les Messieurs Eugène Pélletier,

Le comité recommande d'offrir le paiement à M. Achille Drouin dans son rôle de logeur des dépendances sur Long-Albert. Gaspésie.

Le comité recommande au projet de M. Gérard Beland, tout comme à 5,00\$ par semaine depuis le 1<sup>er</sup> novembre, comme indemnité pour le logement de la famille Eugène Chabot.

Le comité recommande que les deniers le moins que la ville d'assistance publique de Ville-Abre Robichaud.

Le comité recommande que le salaire de Mme Bléphère Lacombe et Léonie Chagnon soit porté à 8,25\$ par semaine.

Le comité recommande que il soit porté une somme de 8,50\$ à M. Joseph Pépin pour les renouvelles les portes au même montant qu'il a fait sans ses fonctions de bûcheron.

Le comité recommande que les loyers suivants soient payés pour des familles indigentes:

Paul Laplante ch. 4000 1<sup>er</sup> Janvier 1928

D. Lévesque 10 7,00 10

L. Bernier 10 7,00 10

J. Lévesque 10,00 10

Jeanne Desautel 10,00 10

Yves Beaupré 10,00 10

Jeanne Robichaud 10,00 10

Amédée Drouin 10,00 10

Léon Boisvert 10,00 10

G. Beland 10 7,00 10

Le comité recommande que l'ensemble régulier soit accordé à Domènes, Mme Drying, Jean-Baptiste Gévrise, Robert et Mely Blanchard, à Albert Blanchard qui ont payé une quelque peu de retard la balance des leurs taxes municipales.

Et le conseil est tenu.

Archet Bapte  
Boiselle  
Geffier

Zonne Jérôme  
Geffier.

Je, conseiller, Arthur Ragoût, médecin libéral  
de la ville de Drummondville, élu maire de la ville de  
Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de ma charge,  
au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assentement devant moi,  
à Drummondville, ce  
10 février 1938.

Marcel Marois  
secr. - Greffier

*Arthur Ragoût*

---

Je, conseiller, R. Arthur Pérard, commer-  
çant, de la ville de Drummondville, élu chevalier de la ville de  
Drummondville, pour le siège de 1 du quartier nord-ouest,  
jure que je remplirai les devoirs de ma charge, au meilleur de mes  
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assentement devant moi,  
à Drummondville, ce  
10 février 1938.

Marcel Marois  
secr. - Greffier

*R. Arthur Pérard*

---

Je, conseiller, Edgar Larocque, commerçant  
de la ville de Drummondville, élu chevalier de la ville de Drum-  
mondville pour le siège de 2 du quartier nord-ouest, jure que  
je remplirai les devoirs de ma charge, au meilleur de mes  
connaissances et capacités!

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assentement devant moi  
à Drummondville, ce  
5 février 1938.

Jeanne Larocque  
Greffier

*Edgar Larocque*

je, soussigné, L.C. Ferland, bourgeois, de la  
cité de Drummondville, élu échevin de la cité de Drummond-  
ville, pour le siège de 1 du quartier Sud, jure que je remplis-  
sai les devoirs de ma charge au meilleur de mes connaissances  
et capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermentation devant moi,  
à Drummondville, ce  
10 février 1938.

Marc Morin  
Ass.-Greffier

L.A. Ferland

je, soussigné, Wilfrid Blanchard, bourgeois,  
de la cité de Drummondville, élu échevin de la cité de Drummond-  
ville, pour le siège de 2 du quartier Sud, jure que je remplis-  
sai les devoirs de ma charge au meilleur de mes connaissances  
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermentation devant moi,  
à Drummondville, ce  
10 février 1938

Marc Morin  
Ass.-Greffier

Wilfrid Blanchard

je, soussigné, André Asselot, bourgeois, de la  
cité de Drummondville, élu échevin de la cité de Drummondville,  
pour le siège de 1 du quartier Sud, jure que je remplis-  
sai les devoirs de ma charge au meilleur de mes connaissances  
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermentation devant moi,  
à Drummondville, ce  
10 février 1938

Marc Morin  
Ass.-Greffier

André Asselot

je, soussigné, Félix Desormeaux, négociant  
de la cité de Drummondville, élu échevin de la cité de Drum-  
mondville pour le siège de 2 du quartier Centre, jure que  
je remplis-ai les devoirs de ma charge au meilleur de mes  
connaissances et capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermentation devant moi,  
à Drummondville,  
ce 17 février 1938.

Félix Desormeaux  
Ass.-Greffier

Félix Desormeaux

je, soussigné, Armand St-Pierre, marchand  
de la cité de Drummondville, élu échevin de la cité de Drum-  
mondville, pour le siège de 2 du quartier Est, jure que je  
remplis-ai les devoirs de ma charge au meilleur de mes  
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermentation devant moi,  
à Drummondville  
ce 6 février 1938

Marc Morin  
Ass.-Greffier

Armand St-Pierre

je, soussigné, Robert Leblanc, greffier, de la cité  
de Drummondville, élu échevin de la cité de Drummondville,  
pour le siège de 1 du quartier Est, jure que je remplis-ai  
les devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances et  
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermentation devant moi,  
à Drummondville, ce  
7 février 1938

Robert Leblanc  
Ass.-Greffier

Robert Leblanc

— Le 7 février 1938 —

Assemblée spéciale du conseil de la cité de Drummondville siégeant au comité général à la salle du conseil tenue le 7 février 1938.

Les présents, Messieurs les échevins Edgar Laroque, L. G. Ireland, Wifl Blanchard, André Baudelle, Félix Lourteau et Robert Leclair, sont la présidence de l'assemblée le Maire Art Lure Roquette.

Les membres du conseil tenues en comité général présent M. Joseph Marceau, député du comté de Drummond, de Beauvoir, représentant à l'Honorable Ministre des Travaux publics le fait suivante.

Depuis 4 ans, la cité de Drummondville a payé seule les dépenses nécessaires pour le secours direct sans contribution de la part du gouvernement.

L'augmentation constante de la population sans augmentation des nombres d'emplois a créé une situation qui devient de plus en plus difficile au sujet du chômage.

Les dépenses nécessaires pour la cité de Drummondville pour supporter le chômage nécessaire ont été de près de \$2 000.00, et cela malgré l'exécution par la cité et à ses frais d'un programme très considérable de travaux publics, la dépense pour travail public s'étant élevée à peu de de \$1 400.000.00.

Les travaux actuellement en cours et pour lesquels le Ministre des Travaux publics contribue pour \$3 000.00, seront terminés d'ici 5 ou 6 mois, et il n'y a pas de travaux publics précis d'ici au mois de mai 1938.

La cité de Drummondville va être chargée de prendre soin de plus de 80 chômeurs et de leur famille, ces travaux publics ne sont pas exactement dans l'intervalle.

Les membres du conseil sollicitent donc, par l'intermédiaire de leur député, l'aide du Gouvernement pour créer des besoins d'agent sur les rues St. Jean, travaux qui sont estimés à \$1 000.00, et qui pourront fournir des travail aux chômeurs nécessiteux.

Le nombre du conseil présent dont leur répété demande d'obtenir de l'Honorable Ministre des Travaux publics la somme nécessaire pour assurer les travaux plus haut mentionnés.

Et la séance est levée.

Assemblée Roquette  
Maire

Gouverneur  
Gouverneur  
Gouverneur

— Le 15 février 1938 —

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux bureaux de la cité le vendredi 15 février 1938, cette séance étant convoquée pour les fins suivantes:

1<sup>e</sup>. Approbation des procès verbaux des séances du conseil et ses séances de comité au conseil non encore approuvées.

2<sup>e</sup>. Approbation des comptes payables par la cité.

3<sup>e</sup>. Discuter au rapport des dernières élections et approbation des comptes au rapport avec cette élection.

4<sup>e</sup>. Acceptation ou refus de la demande des échevins Art. Blanchard et Art. Lure.

5<sup>e</sup>. Réception au rapport au vérificateur pour les opérations de 1936 et aux réorganisations des bureaux de la cité.

6<sup>e</sup>. Nomination du vérificateur pour les opérations de l'année dernière le 31 décembre 1937.

7<sup>e</sup>. Acceptation des mesures nécessaires pour favoriser à l'assassinat de travaux publics pour remédier au chômage.

8<sup>e</sup>. Discuter de la corrépondance et discuter au sujet des questions soumises par cette correspondance.

Sont présents Messieurs les échevins Edgar Laroque, Wifl Blanchard, L. G. Ireland, André Baudelle, Félix Lourteau et Robert Leclair, sous la présidence du Maire Art Lure Roquette.

Les minutes de la séance régulière du 11 janvier 1938 sont lues approuvées et signées.

Il est proposé que l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin L. G. Ireland, que les rapports des séances du conseil tenues les 1 janvier et 7 février 1938 soient approuvés, et ces rapports sont signés par le maire Art Roquette.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin L.-G. Turcotte que les comptes suivants soient approuvés et le dossier refermé à la fin des réunions.

|                           |           |   |
|---------------------------|-----------|---|
| Les frais aux 12 premiers | 12 382.02 | 2 |
| " 13 "                    | 2 747.32  | 2 |
| " 14 "                    | 2 623.31  | 2 |
| " 15 "                    | 2 216.20  | 2 |
| " 16 "                    | 2 115.41  | 2 |
|                           | 2 142.50  | 2 |

Total des dépenses 12 premiers 28 260.54

|                                    |         |   |
|------------------------------------|---------|---|
| J. Denis Tremblay et complices     | 16 4.72 | 1 |
| Dominion Digeo                     | 2.00    | 2 |
| Lumber Jardot                      | 20.00   | 2 |
| Mme Léonard                        | 2.00    | 2 |
| Commission des ligues              | 2.00    | 2 |
| Mme Emilie Landry                  | 10.00   | 2 |
| Salmon River                       | 20.00   | 2 |
| Rolande Gauthier                   | 2.00    | 2 |
| Les Magogines et familles belges   | 5.50    | 2 |
| Louis Lambert                      | 20.00   | 2 |
| Les Pivois et leur démissionnement | 1 26.91 | 2 |
| R. Belleville                      | 18.20   | 2 |
| P. Le Jeune                        | 12.42   | 2 |
| Campbell MacLennan                 | 2.      | 2 |
| L.-G. Turcotte                     | 10.77   | 2 |
| Hamilton Garage                    | 2.      | 2 |
| James Grégoire                     | 2.00    | 2 |
| Glen Hardy                         | 233.73  | 2 |
| Personnes et 3 fils                | 2.00    | 2 |
| Superior Oil Co.                   | 2 5.21  | 2 |
| Les fr. G. Tessier                 | 47.02   | 2 |
| D. Léveillé                        | 45.00   | 2 |
| Julien Lemire                      | 1 6.25  | 2 |
| Tell Telephone                     | 92.40   | 2 |
| Chambres Municipales               | 42.00   | 2 |
| George Dauplaise                   | 71.42   | 2 |
| Léonie Alain                       | 17.00   | 2 |
| Louis Lambert                      | 1.00    | 2 |
| Montebello Canada Council Co.      | 1 24.62 | 2 |
| L. Morel                           | 221.44  | 2 |
| je Lafontaine                      | 210.21  | 2 |
| George Dauplaise                   | 15.10   | 2 |
| Keller Lébel - Lébel               | 15.00   | 2 |
| P. H. Robins                       | 7.20    | 2 |
| Mme. Léonard et Drummond           | 24.00   | 2 |
| Léon Leclair                       | 1.50    | 2 |

|                              |          |   |
|------------------------------|----------|---|
| G. Moreau                    | 2 28.70  | 2 |
| je Lafontaine                | 22.22    | 2 |
| J. A. Tremblay               | 72.20    | 2 |
| M.-A. Bernier                | 23.12    | 2 |
| P.-G. Lébel                  | 19.98    | 2 |
| je R. Blanchard et fils      | 1 111.90 | 2 |
| Bolmer Machines Ltd.         | 101.74   | 2 |
| Drummond Coal & Lumber       | 24.70    | 2 |
| John Miller Drummondville    | 2.81     | 2 |
| Geo. Tremblay                | 9.26     | 2 |
| J. G. Lébel                  | 10.65    | 2 |
| Office Stationnaire Ltd.     | 12.53    | 2 |
| Urie, Supers                 | 2 40.15  | 2 |
| United Auto Parts            | 2.20     | 2 |
| Young's Laces                | 3.50     | 2 |
| Gen. Pac. Railway            | 4.60     | 2 |
| Marie et Marie               | 29.12    | 2 |
| E. Légaré, ex bille à Zichar | 405.45   | 2 |

Total des dépenses 12 premiers

|                          |         |   |
|--------------------------|---------|---|
| R. Labois                | 6.00    | 2 |
| Hector Dumaine           | 24.25   | 2 |
| J. Denis Bernier         | 21.21   | 2 |
| J. L. Champs             | 21.00   | 2 |
| Drummond Coal            | 1 22.40 | 2 |
| O. Morley                | 20.00   | 2 |
| James Gagnon             | 22.4    | 2 |
| Sam Gerber               | 4.00    | 2 |
| je Lafontaine et gendres | 2.24    | 2 |
| je Lébel et fils         | 23.00   | 2 |
| F. G. Belhumeur          | 1 1.00  | 2 |
| A. G. Cormier            | 6.00    | 2 |
| Geo. Tremblay            | 22.68   | 2 |

Total des dépenses 12 dernières

Total des dépenses approuvées 23724.26

Graffiti

Le rapport officiel de l'échevin domine les dépenses 12 premiers et dépose devant le conseil avec les preuves et un rapport avec cette situation.

Il est proposé par l'échevin L.-G. Turcotte, secondé par l'échevin Gregor Légaré que ce rapport soit reçu, déposé avec archive, étant le compte des dépenses au montant total de 23724.26 \$ soit approuvé, et les dépenses approuvées payées par le trésorier, suivant les instructions.

Le graffiti fait bâches et les lettres en dimension  
soit mesures R. G. Cormier et Geo. Tremblay échevins.

Il est proposé par l'échevin Robert Léclair, secondé par l'échevin Edgar Leroux que ces deux sénances soient acceptées.

Le greffier fait part au conseil que les termes de deux lettres signées lues réunies au décretion comme en jointure des mandats édictés au 25 janvier 1931, pour premier effet le 1<sup>er</sup> janvier 1932. Cette lettre se déroulent dans les dépôts aux archives.

Le conseil rejette le rapport des vérifications, et décide en ce qui concerne à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin L.-G. Turcotte secondé par l'échevin Robert Léclair que M. Raymond Melanson soit chargé de faire la vérification des lettres pour l'année 1931, au prix de \$150.00, et que le trésorier fournit un exemplaire des copies authentiques des lettres et des copies nécessaires.

L'échevin L.-G. Turcotte donne avis des motions qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pourvu qu'il soit émis un avertissement au juge sur la mort de Jean et à d'autres personnes publiques.

Le greffier lit au conseil les lettres au démission du Dr Henri Bedard comme organiste au la cité.

Il est proposé par l'échevin L.-G. Turcotte, secondé par l'échevin Robert Léclair, que cette démission soit acceptée.

Il est proposé par l'échevin André Boulleau, secondé par l'échevin Willy Blanchard que les fils Bell Telephone soit autorisés à exercer les travaux mentionnés dans les lettres de la cité compagnie, en date des 5 et 6 octobre 1931, concernant la ligne de la rue Bowditch, pris de la rue Bowditch, et faire de la réparation de la ligne change; les travaux peuvent avoir lieu avec la surveillance de nos officiers désignés par la cité pour éviter de causer des inconveniences aux propriétaires.

Il est proposé par l'échevin Edgar Leroux, secondé par l'échevin André Boulleau, que le greffier soit autorisé à signifier une quittance pour la radiation du gageement de la cité de Drummondville contre M. André Dionne, jugeant que cela sera le 1<sup>er</sup> 2005 B-14, pourvu que le greffier reçoive le mandat du recouvrement certifiant au bâtonnier de la cité. Gagé.

Le greffier donne lecture au résolutions faites par Messieurs L.-G. Turcotte, René St-Louis, J. Lucien Poulin et Alfred Comeau.

Les échevins André Boulleau et Willy Blanchard sont chargés de rédiger les lettres de rencontre, les résolutions et de faire rapport à la prochaine séance.

Et la séance est levée.

Robert Ragoût

Draize

Jean-Jacques  
Greffeur

— Le 22 février 1932 —

Assemblée régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville aux lieux et heures ordinaires aux séances de ce conseil mardi le 22 février 1932, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de février 1932.

Sont présents: Messieurs les échevins Edgar Leroux, L.-G. Turcotte, Willy Blanchard, André Boulleau, Félix Tessier, et Robert Léclair, ainsi que plusieurs de leurs hommes et deux autres.

Le greffier sonne l'heure de l'avis sans qu'il soit levé la présente assemblée et ses certificats constatant les signatures des membres du conseil.

Les minutes et la séance spéciale tenue le 15 février sont lues approuvées et signées.

Il est proposé par l'échevin L.-G. Turcotte, secondé par l'échevin Robert Léclair, que les comptes suivants soient acceptés, et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

Lettres portes au 1<sup>er</sup> février 1932. 12.00. 2

Service Poste, Timbres-poste. 72.00. 2

Service Téléphonique. 12.00. 2

La Banque. 524.92. 2

La Lambert. 3.50. 2

G. L. Hardy. 1.90. 2

Willy Blanchard. 2.00. 2

Alf. Comeau. 2.00. 2

Alf. Pigeon. 2.00. 2

Garage Beaupré. 17.86. 2

René Côté. 12.20. 2

Agencies Marywood. 22.25. 2

|                            |            |   |
|----------------------------|------------|---|
| Bouchard & Malot           | 2.25       | 2 |
| J. G. Corriveau            | 148.46     | 1 |
| "                        " | 121.20     | 2 |
| L. P. Guérinment           | 21.42      | 2 |
| Mathieu Légaré             | 281        | 2 |
| Imperial Oil Co.           | 20.25      | 2 |
| First Equipment Supply     | 6.40       | 2 |
| G. Mercier                 | 2.27       | 2 |
| Drummond Coal              | 14.65      | 2 |
| John Millet Drummondville  | 2.67       | 2 |
| Angus Burns                | 2.10       | 2 |
| Gene Tempis                | 22.17      | 2 |
|                            | 2.2.582.21 |   |

Total des comptes, p. 7.582.24

Aspects:

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin André Arcelin, que la cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par une police billetté promesseure pour somme totale de pas plus de \$200000 (quatre cent mille dollars) comme nécessitant que le dépassement des revenus de l'exercice financier 1937, la cité ayant dans ce même exercice de 1936-37 été payée ses échéances en attendant les perceptions des taxes pour l'année 1937, et que la moitié de la taxe soit autorisée à signer lors les actes billettés demandés au fait et à marquer aux Comptes; dont le dépassement sera remboursé dans le cours de l'exercice 1937 et facturé initialisé dans ce 10% et que permission soit demandée à la Commission Municipale de Québec pour entraîner le débent au profit de la cité. Aspects.

Il est proposé par l'échevin L.G. Trelawny, secondé par l'échevin Léonard Léveillé, que la cité de la cité rencontre le gérant de la Banque CIBC pour emprunter ses conditions à condition que ceux chargé pour emprunt temporaire à une certaine somme de la cité lorsque, et que rapport au cette entente soit fait au conseil. Aspects.

Il est proposé par l'échevin Légaré Léveillé, secondé par l'échevin Robert Leclair, que la cité de Drummondville prenne une résolution demandant à l'honorable Ministre des Travaux publics que la construction d'un pont sur la Rivière du Rêve, dans la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, soit faite si est tel qu'il apparaît de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Ministre, et un dépôt au conseil pour que ce dernier approuve la présente demande. Aspects.

Il est proposé par l'échevin L.G. Trelawny, secondé par l'échevin Léonard Léveillé, que la cité de Drummondville

prendre une résolution à l'effet de demander au Gouvernement provincial l'établissement à Drummondville d'une école et bâtie, à que ce copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Ministre du Travail, et au sujet du conseil de Drummond pour que ce dernier prenne ses mesures auprès au Ministre pour l'obtention de la présente demande. Aspects.

Leclerc est soumis d'une lettre de M. J. L'Amore, agent d'assurance, demandant qu'on lui accorde le privilége concernant les polices d'assurances à être versées sur le ramon et la machinerie en général de la cité, jusqu'à ce que ces deux seront être renouvelles le 27 juillet prochain.

Il est proposé par l'échevin Alfred Blanchard, secondé par l'échevin Alphonse Léveillé, que les échevins, le conseil et le clerc fassent la visite des machineries en question et présentent rapport au conseil. Aspects.

L'échevin Légaré Léveillé donne avis de nombre qui propose à la prochaine séance une réglementation visant aux meilleures moyens de prendre pour assurer à la cité nos bons protégés contre l'inondation.

Le conseil charge le greffier d'inviter au Commissaire de l'inondation, à Québec, pour lui demander sa venue à Drummondville, et de faire la même invitation à toutes personnes intéressées.

Le règlement ordonnant l'assemblée des travailleurs publics sur la rue St-Jean subit ses premières et dernières lectures.

Leclerc est soumis d'une lettre de M. Amédée Lévesque demandant le renouvellement de deux polices d'assurance. Ce cas est agencé à la prochaine séance.

Le conseil autorise le Maire à continuer l'imposition des ventes dans la cité de Drummondville, les deux dernières devant être faites sans charge.

Leclerc est soumis de une lettre de M. Henri Bertrand demandant le paiement de deux semaines de salaire, pour la dernière quinzaine de Janvier, comme devant faire lors des vacances où le fait que il n'a jamais eu de vacances durant les huit années que le a été au service de la cité. Cette demande est refusée.

Leclerc est soumis d'une requête faite auprès au Ministre de la Justice pour obtenir l'abrogation de la loi sur la nationalisation, à portée des villages de Picard en attendant avec le Conseil.

Il est proposé par l'échevin Alfred Blanchard, secondé par l'échevin Légaré Léveillé, que la cité de Drummondville appuie fermement cette requête. Aspects.

Il est proposé par l'échevin Hélène Blanchard, secondé par l'échevin André Ouellet, que l'échevin L.G. Terland soit nommé maire suppléant. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hélène Blanchard, secondé par l'échevin André Ouellet, que l'échevin L.G. Terland soit autorisé à insérer les aiguières sur l'avenue en maire. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hélène Blanchard, secondé par l'échevin André Ouellet, que le trésorier de la ville soit autorisé à aller dans les caisses de la cité et la Banque de Montréal. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hélène Blanchard, secondé par l'échevin André Ouellet, que le Conseil se réunisse à vendredi, le 25 février 1938, à huit heures p.m. Adopté.

Et la séance est levée.

*Avec les voix de  
Marie G.  
Graffier*

— Le 25 février 1938 —

Assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux huit et heure ordinaire des séances de ce conseil vendredi, le 25 février 1938 cette séance étant un agrément de la séance régulière tenue le 22 février.

Tout présent. Vice-président l'échevin Edgar Leroux, L.G. Terland, Hélène Hélène Blanchard, André Ouellet, Félix Turgeon et Robert Léveillé, sous la présidence de mon Honneur le Maire Arthur Rayotte.

L'échevin L.G. Terland donne avis de motion qui il proposera à la prochaine séance un règlement concernant le règlement du bon ordre.

Il est proposé par l'échevin Edgar Leroux,

secondé par l'échevin L.G. Terland que le greffier soit chargé d'écouter à Gustave Rioux, pour lui demander son opinion légale au sujet de l'achat d'un barbeau fait par le cité de Drummondville. Adopté.

Le greffier est chargé d'écouter aux autorités de la ville. Il rapporte que la question de la fourniture de l'eau à Isle le Jeune est toujours à l'étude.

Lecture est donnée au rapport au superficie Raymond Melançon pour l'année se terminant le 31 décembre 1937, et il est proposé par l'échevin Félix Turgeon, secondé par l'échevin L.G. Terland, que le rapport soit adopté et que le trésorier soit autorisé à payer à M. R. Melançon la balance qui devient, avec que la somme de \$122.4, montant d'un compte pour la préparation de bûches. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Turgeon, secondé par l'échevin André Ouellet, que le rapport concernant la réorganisation du système de comptabilité pour la cité soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Turgeon, secondé par l'échevin André Ouellet, que le rapport concernant la réorganisation du système de comptabilité pour la cité soit adopté. Adopté.

Et la séance est levée.

*Avec les voix de  
Marie G.  
Graffier*

— Le 25 février 1938 —

Séance de comité au conseil tenu à la salle du conseil vendredi le 25 février 1938, à 7 h. P.m.

Tout présent. Messieurs les échevins Edgar Leroux, L.G. Terland, Hélène Blanchard, André Ouellet, Félix Turgeon, et Robert Léveillé, sous la présidence de mon Honneur le Maire Arthur Rayotte.

Le conseil décide d'accorder l'exemple à M. Hél. Lachapelle qui a fait récemment le paiement des taxes dues le 20 décembre dernier.

Le conseil recommande que les loyers suivants soient payés par le trésorier jusqu'à décret contraire.

saint:

|                   | chef                              |
|-------------------|-----------------------------------|
| E. Brossard       | J.D. Montplaisir 2 \$ 5. per mous |
| Yves Gervais      | de 5.                             |
| Robert Savoie     | Jep. Guérin 2 \$ 10.              |
| Anne Desmeurais   | E. Gauthier-Bault 2 \$ 10.        |
| Engigne Chalifoux | Gerard Beland 2 \$ 3. per semaine |
| Mme Louise Lemire | 4.                                |
| Emilienne Lemay   | 3.                                |
| Louis Lefebvre    | J. G. Boudreau 2 \$ 7. per mous   |
| B. Lemire         | Engigne Gendron 2 \$ 10. per mous |
| Mme de Robitaille | Ren Langlois 2 \$ 10. " "         |

Et que le coeur suivant servent pays pour le mois de fevrier 1938.

|                  |                                       |
|------------------|---------------------------------------|
| G. Karelle       | G. Cormier 2 \$ 10. per mous          |
| Joseph Gervais   | Jos. Gasperin 2 \$ 10.                |
| Mme de Ag. Blais | E. Audemarault 2 \$                   |
| Art. D'Amore     | J. D. Niveau 2 \$ 10.                 |
| Gabriel Daniew   | Fernande Roy 2 \$ 10.                 |
| Mme Denis        | Em. Racine 2 \$ 10.                   |
| D. Lamer         | Hans H. Piquette 2 \$                 |
| Les Laplante     | de 2 \$ 8.                            |
| G. Berrier       | de 2 \$ 9.                            |
| Louis Beaupré    | J. Bécaert 2 \$ 10.                   |
| Luc Lavoie       | R. Léveillé 2 \$ 10.                  |
| G. Gervel        | Jep. Guérin 2 \$ 10. per se-<br>maine |

Mme E. Beauchene pour garder les enfants Dame  
2 \$ 5. per semaine.

Et la saine est tenu

Robert Bégin  
meilleur

Zonja Guérin  
Geffier

je conseille Louis Bedoyer, boulanger, de la  
cité de Drummondville, il est chef de la cité de Drummond-  
ville pour le siège de 2 du quartier Est de la cité de Drum-  
mondville, que que je remplisse les devoirs de ma charge  
au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurement devant moi,  
à Drummondville, ce 28  
fevrier 1938.

Louis Bedoyer

Zonja Guérin  
Geffier

je conseille à Honore Delancey, optom-  
iste, de la cité de Drummondville, il est chef de la cité  
de Drummondville pour le siège de l du quartier Nord-Est  
de la cité de Drummondville, que que je remplisse les de-  
voirs de ma charge au meilleur de mes connaissances et capa-  
cités. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurement devant moi,  
à Drummondville, ce 1<sup>er</sup>  
mars 1938.

J.H. Melançon

Marcel Lévesque  
meilleur  
Geffier

Le 1<sup>er</sup> mars 1938

Séance régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires de séances de ce conseil mardi, le 1<sup>er</sup> mars 1938 cette séance étant un agrément de la séance tenue le 25 février 1938.

Sont présents Messieurs les échevins Edgar Larocque, Honore Milansou, L.-G. Tardieu, Wolf Blanchard, Sébastien Léonard, André Auillet, Robert Leclair et Louis Melnyck, tous la présence de l'Avocat le Meilleur Artiste Rayotte.

Les minutes des séances régulières tenues le 22 et 25 février 1938 sont lues approuvées et signées.

Lecture est faite donnée des minutes de la séance du conseil tenu le 25 février, et il est proposé par l'échevin Edgar Larocque, secondé par l'échevin Wolf Blanchard que ces minutes soient approuvées. Caopti

Le greffier dépose devant le conseil le rapport relatif à l'élection qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février dernier et fait rapport que Messieurs J. Honore Milansou et Louis Melnyck ont été élus échevins et que ils ont tous deux assuré la présidence d'office.

Lecture est faite d'une lettre de la Banque Commerciale au sujet d'un emprunt de 250 000\$. Il est proposé par l'échevin Edgar Larocque, secondé par l'échevin Honore Milansou, que le projet demeure à l'état d'ébauche.

Lecture est faite d'une lettre de M. L'Allé demandant l'autorisation des recettes que conduisent à Drummondville, et spécialement la route Montréal-Algonquin.

Il est proposé par l'échevin Edgar Larocque, secondé par l'échevin Wolf Blanchard, que le conseil de la cité de Drummondville approuve le rapport de M. H. L'Allé, et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à l'Avocat du Ministre de la Justice accompagnée de la requête de M. L'Allé, et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée aussi au dépôt au sanctuaire. Caopti

Lecture est faite des rapports du chef de police concernant les activités de la police durant les mois de janvier et février.

Il est proposé par l'échevin Honore Milansou, secondé par l'échevin Wolf Blanchard que les comptes rentrants soient approuvés, et le bilan établi à la page suivante.

Alarme au 1<sup>er</sup> juillet 1938

(les pages suivantes)

|                                   |        |   |
|-----------------------------------|--------|---|
| Alarme du 1 <sup>er</sup> juillet | 12.00  | 1 |
| - 1 <sup>er</sup>                 | 2.00   | 1 |
| - 1 <sup>er</sup>                 | 11 550 | 1 |
| - 2 <sup>er</sup>                 | 2 650  | 1 |
| - 2 <sup>er</sup>                 | 111.00 | 1 |
| - 1 <sup>er</sup> fev.            | 20.00  | 1 |
| - 3 <sup>er</sup>                 | 2.00   | 1 |
| - 5 <sup>er</sup>                 | 2.00   | 1 |
| par d'inscription sur cette ligne |        |   |
| Alarme du 7 <sup>er</sup>         | 21.00  | 1 |
| - 14 <sup>er</sup>                | 28.00  | 1 |
| - 15 <sup>er</sup>                | 24.00  | 1 |
| Total 8 660.00 \$                 |        |   |

Caopti

Il est proposé par l'échevin Edgar Larocque, secondé par l'échevin Wolf Blanchard, que l'inscription fait le 12.2.3 au rôle d'évaluation se détermine en vigueur dans la cité de Drummondville soit remplacée par l'inscription suivante.

|        |                 |               |        |        |
|--------|-----------------|---------------|--------|--------|
| 12.2.3 | Général du Loto | par 12.2.3    | 1 000. | 1 000. |
|        | J. G. Gauthier  | par 12.3.0114 | 1 000. | 1 000. |

Caopti

Il est proposé par l'échevin Amaro Auillet, secondé par l'échevin F. Lourigay que le Meilleur Artiste Rayotte soit nommé ingénieur au rôle, et voterai au 25.3.3 pour annuler.

Proposé un amendement par l'échevin Robert Léclair, secondé par l'échevin Edgar Larocque, que le 6.3.3 Dufort soit engagé comme ingénieur de la cité, pour une durée de six mois, au salaire de 10.00, par mois.

Ce vote est pris sur l'amendement.

Un vote pour l'amendement : les échevins Leclair, Larocque, Milansou, Tardieu et Melnyck

Un vote contre l'amendement : les échevins Auillet, Lourigay et Blanchard.

L'amendement est déclaré négatif, et la motion principale adoptée sur même vote inverse. Caopti

Proposé par l'échevin L.-G. Tardieu, secondé par l'échevin Honore Milansou que deux recettes soient accordées à M. Eric Brossard.

Proposé un amendement par l'échevin Louis Melnyck, secondé par l'échevin Amaro Auillet, que ces recettes soient refusées à M. Brossard.

Ce vote est pris sur l'amendement.

Un vote pour l'amendement : les échevins Leclair, Auillet et Larocque.

Un vote contre l'amendement : les échevins Tardieu, Milansou et Blanchard.

comme les deux échevins Tourigny et Leclair ne sont pas présents, les autres le faire est appeler à voter et il vote pour l'unanimité.

L'unanimité est alors adopté et la motion principale rejeté avec même vote réversible.

Le greffier est chargé de faire à l'école Conseil le pour demander la pose d'une plaque sur le bureau d'assemblée pour ne pas incommoder les visites.

C'est proposé par l'échevin Edgar Légaré, secondé par l'échevin Henri Melanson que les comités permanents du conseil soient composés comme suit:

Finances, Aqueducs, Assurances Honoré Melanson, président

Police, Sécurité Robert Leclair

Énergie Légaré Légaré

Robert Leclair, président

Louis Nitayac Louis Nitayac

Lé Le Berland Louis Nitayac, président

Half Blanchard Robert Leclair

Half Blanchard, président

Félixien Tourigny Félixien Tourigny

Amédée Lebel

Edgar Légaré, président

Amédée Lebel

Louis Nitayac Louis Nitayac

Lé Le Berland, président

Félixien Tourigny Félixien Tourigny, président

Honoré Melanson Honoré Melanson

Lé Le Berland Lé Le Berland

Amédée Lebel, président

Edgar Légaré Edgar Légaré

Half Blanchard Half Blanchard

Chemins de fer

Police, Incendie, Balances

Marché

Éclairage, Embellissement

Logements sociaux

Police, Hygiène, Sécurité

Automobiles, Construction, Licences

Crépiti

C'est proposé par l'échevin Edgar Légaré, secondé par l'échevin Henri Melanson que les échevins demeurent adresser ses plus profondes sympathies à René Lebel et sa famille dans le deuil que résulte des frappes par la mort du juge René Lebel.

Et la séance est levée

Edgar Légaré  
maire  
Greffier

— Le 7 mars 1938 —

Séance spéciale au Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux termes et heure ordinaires ses séances au Conseil, lundi le 7 mars 1938.

Point présent: Découvrir les échevins Edgar Légaré, J. Honoré Melanson, Lé Le Berland, Half Blanchard, Louis Nitayac, Félixien Tourigny, Robert Leclair et Louis Nitayac, sans la présidence de l'un d'entre eux le maire Du lessus Legotte.

Tous les membres du Conseil étant présents, déposées devant le secrétaire et sonne le conseil-méteux musical.

C'est proposé par l'échevin Louis Nitayac, secondé par l'échevin Robert Leclair que les comptes annuels soient approuvés et le bilan remis à les payer, avise:

Lesdits en juillet 24 fols./100 p. 107.32 2  
2 mars/38 9.64.76 2  
120.08.88

Kenix Telephone

21.40

1

Dans & Dargis

6.00

1

Tel. Guichet

2.50

1

C.D.L. frit

14.1.74

1

Tel. Post et bureau d'assurance

47.92

2

Mariot & Marin

10.00

1

Tel. Post et bureau d'industrie

16.10

1

Carre, Zampier

21.42

2

Campbell MacLennan

1.25

1

Lebrancis Alain

1.20

1

Le Carde

22.72

1

Gis J.G. Corriveau

83.33

1

Gis. Dugessell, Sand Co.

28.00

1

Arme Leclair

2.00

1

F.H. Hopkins - Co.

2.00

1

Gis. Gandy

252.70

1

Delle le Co.

27.40

1

L'herbier

22.47

1

Imperial Oil Co.

20.46

1

Thompson Service Station

48.50

1

Unite Dumas

62.25

1

Nashua Motor Service

9.25

1

Dunn Silk Dying

28.82

1

Abattoir Chomedé Co.

471.24

1

# 215267

|                |                  |        |   |
|----------------|------------------|--------|---|
| 10 ave. des v. | Phil. Beurivin   | 815.91 | 2 |
|                | Louis G. Ferland | 10.88  | 2 |
|                | Peter D'Amour    | 346.2  | 2 |
|                | D'alle leu       | 97.00  | 2 |
|                |                  | 16.64  |   |

Total au compteur: 10 335.78

Gaspé.

Leclerc est nommé directeur général de M. C. Labat, qui dirige l'établissement d'autobus entre Drummondville et Le Québec. Le conseil décide de verser à M. Donald Bourque, de Drummondville, et de produire ensemble des législations devant la commission des services publics, tel qu'il leut.

Il est proposé que l'échevin Hely Blanchard, secondé par l'échevin Louis Melanson, que Louis D'Amours, le Maire et l'échevin Robert Léveillé, Louis Melanson et L.-G. Ferland, soient délégués à Québec pour appuyer le rôle de la ville de Drummondville qui doit être présenté devant la législature. Gaspé.

Et la séance est levée.

Arthur Ragolette pour J.-F.  
Maire Croucher.

+ que les  
dépenses de la  
déléguée  
soit payée  
par la Ville  
par l'échevin  
et dépensé de tout  
les dépenses de la  
déléguée de la Ville

100 375

### — Le 7 mars 1938 —

Immédiatement après la séance officielle tenue ce jour, les membres du conseil exigent une convocation. Soit présente, tous les échevins qui ont assisté à la séance spéciale avec le président de leur bureau le Maire, Arthur Ragolette.

Le comité charge le greffier à écrire au conseiller Charles Beurivin d'agréer ses services et de recevoir plus régulier après le 1<sup>er</sup> avril 1938.

Le comité recommande que le budget pour l'année du mars soit payé à Georges Lévesque, le 1<sup>er</sup> avril et... Guillermelle est chargé de chef de police de faire exiger dans les autres cas de demandes pour paiement des loyers.

Le comité sans insistance au chef de police de recommander

à Guillermelle la famille Paradis de Cobalt accorde nécessairement à Drummondville.  
Et la séance est levée.

Arthur Ragolette  
Maire

Jean J.-F.  
Croucher.

### — Le 8 mars 1938 —

Assemblée régulière du Conseil municipal se tient à Drummondville tenue aux heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 8 mars 1938. La séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de mars 1938.

Tout présent: Messieurs les échevins Gracié Quelliet, Hely Blanchard et J. Horace Melanson.

Toute la question, la séance est agencée par les échevins G. Quelliet et H. Blanchard, à mardi, le 8 mars 1938.  
Et la séance est levée.

Arthur Ragolette pour J.-F.  
Maire Croucher.

100 375

100 375

### — Le 10 mars 1938 —

Séance de comité du Conseil de la Ville de Drummondville tenue aux heures ordinaires des séances de ce Conseil, jeudi, le 10 mars 1938, à 7 heures p.m.

Tout présent: Messieurs les échevins J. Horace Melanson, Edgar Léveillé, L.-G. Ferland, Hely Blanchard, André Quelliet, Théodore Léveillé et Louis Melanson, avec le président de leur bureau le Maire Arthur Ragolette.

Le comité charge le greffier à écrire au chef de police lui demandant de faire enquête dans le cas de Ernest Chabot, 50 rue Dorion, qui demande des secours.

Le comité charge les chevins H. G. Blanchard, Rob. Léveillé, André Buellet et L. G. Ferland de rencontrer Mr. John et autres personnes au sujet de l'installation d'une petite forge par la ville de Drummondville.

Le comité charge le greffier d'écire à M. Charles Labonté que ces services au cours de placement municipaux ne seront plus requis après le 19 mars 1938.  
Et la séance est levée.

Arthur Roffe

Maire

greffier

Greffe

— Le 15 mars 1938 —

Séance régulière du Conseil de la ville de Drummondville tenue avec tous les honneurs ordinaires des séances de ce Conseil mardi, le 15 mars 1938, cette séance étant un assemblage de la séance qui devait avoir lieu le 8 mars 1938.

Sont présents également les chevins Edgar Léveillé, L. G. Ferland, H. G. Blanchard, André Buellet, Félix Le Jeune, Robit Léveillé et Louis Nitayev, sous la présidence de l' hon. membre Arthur Roffe.

Le greffier donne lecture des lettres envoiant le présent assemblage et certifiant sa vérification à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances du Conseil du 7 et du 8 mars 1938 sont lues, approuvées et signées.

Lecture est alors donnée des minutes des séances du conseil tenues les 7 et 10 mars 1938, et il est proposé par l'chevain L. G. Ferland, secondé par l'chevain Wilfrid Blanchard, que ces rapports soient approuvés. Gagé.

Il est proposé par l'chevain Edgar Léveillé, secondé par l'chevain Louis Nitayev que les comptes suivants soient approuvés et le bilan soit avoué à la foys.

avis:

|                            |        |            |
|----------------------------|--------|------------|
| Joseph Marceau             | 812.04 | \$         |
| Oscar Lefebvre             | 2.04   | \$         |
| Bell Telephone Co.         | 24.15  | \$         |
| Gro. Delaval               | 10.85  | \$         |
| Garage Montebello          | 20.25  | \$         |
| Gen. Insurance Ltd.        | 22.00  | \$         |
| Geo. Kirby                 | 122.44 | \$         |
| H. Gillebaud, Isle         | 2.70   | \$         |
| Industries Bon Génie Co.   | 926.50 | \$         |
| Can Pacific Railway        | 5.55   | \$         |
| Comité de la Créditisation | 25.76  | \$         |
| L. G. Janelle              | 27.52  | \$         |
| L. G. Ferland, et délégués | 91.60  | \$         |
| Le G. Léveillé             | 6.10   | \$         |
| L. G. Bégin                | 10.10  | \$         |
|                            |        | \$ 1448.77 |
|                            | 56.00  | \$         |
| D. Godbout                 | 56.00  | \$         |
|                            |        | 56.00      |
| Total                      | 924.77 |            |

Gagé.

Il est proposé par l'chevain Robert Léveillé, secondé par l'chevain Louis Nitayev que le rôle de Drummondville soit remis à imprimeur de la Banque de Montréal, par une meilleure bourse promettant une somme totale de plus de trente cinq mille dollars (\$35 000.00), faisant aux dépenses de \$15 000.00 déjà octroyées par le Conseil le 22 février 1938 et approuvées par la Commission Municipale le 15 mars 1938, un total de \$50 000.00, comme n'existant pas de garant des revenus de l'assassinat financier 1937, la ville ayant besoin de cette somme de \$35 000.00 pour payer ses échéances et attendre la perceptron des deniers pour l'année 1938, et que le maire et le conseil aient autorisé à signer le rôle des dits billets, à demander, au plus tôt, à mesurer ses besoins, le rôle des dits billets devant être remboursé dans le cours de l'année 1938 et porter intérêt au taux de 4% ; et que permission soit demandée à la Commission Municipale de la Défense pour contracter le dit emprunt.

Copie au conseil par l'chevain L. G. Ferland, secondé par l'chevain Félix Le Jeune, qui est empêtré au \$35 000.00 soit divisé par moitié et remboursé de la Banque de Montréal et de la Banque Provinciale.

Le rôle est pris avec l'amendement.

Ont voté pour l'amendement : les chevins L.G.

Ferland et Félixien Bourgoy.

Un vote contre l'assentement, les échevins Esgue  
Léonque, H. Blanchard, André Buellet, Robert Leclair et Louis  
Métayes.

L'assentement est alors rejeté et la motion  
principale adoptée avec moins de voix rentrées.

Il est proposé par l'échevin Félixien Bourgoy,  
secondé par l'échevinalme André Buellet, que une demande soit  
faite au gouvernement provincial pour obtenir du gouverne-  
ment une contribution aux dépenses de la cité pour secou-  
rir les expéries cette résolution soit envoyée à l'Honora-  
ble Ministre des Terres; pas l'intermédiaire du député ou  
comme il que le trésorier de la cité soit chargé de faire en-  
suite les démarches nécessaires. Adopté.

Lecture est donnée des commissions de Southam  
Canada Co. et de M. Armand Turgeon, pour la fourni-  
ture de 250 pieds de fil électrique, coûte de 15000 \$ à la

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Louis Métayes, que la commission de M. Tur-  
geon soit acceptée. Adopté.

L'échevin donne lecture d'une requête demandant l'autorisation des villages St-Pierre et du Village Ferland à la cité de Drummondville, requête signée par les délégués de ces villages. Il est proposé par l'échevin H. Blanchard, secondé par l'échevin Louis Métayes, que le conseil de la cité se déclare favorable à l'autorisation proposée de ces deux villages, et que l'expére de la présente résolution soit ren-  
voyée aux autorités. Adopté.

L'échevin Louis Métayes donne avis de motions  
que il proposera à la prochain<sup>e</sup> séance un règlement  
amendant le règlement des bœufs.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ferland, secondé  
par l'échevin Esgue Bourgoy que le trésorier de la cité soit chargé  
d'envier aux contribuables que ont des arrêts de taxes nro le  
council d'autre part les aies et les autres taxes d'ent'reprise,  
faute de quoi le council se chargera de ces opérations suivant  
les lois. Adopté.

Il est proposé par l'échevin André Buellet, secondé  
par l'échevin H. Blanchard, que les communes voisines soient  
payées pour dommages qui auront été causés lors de l'évacua-  
tion de l'asile et la rue Sainte, accusé

Dame St-Lucie 102.00 \$

L'Asile Ressasseau 114.50 \$

L. G. Godin 122.00 \$

Les trois personnes devant signer une quittance

de toute réclamation aux faîtements des communes et hant spécifiques.  
Adopté.

L'échevin Louis Métayes est chargé de faire enquête, examiner  
les lieux et de faire envoier rapport au conseil concernant l'autorité  
sur les rues Sainte.

Il est proposé par l'échevin Félixien Bourgoy, secondé par  
l'échevin André Buellet, que un comité formé des échevins Ferland et  
Bourgoy, lequel pourra s'agrésser des citoyens de la cité fasse  
rapport au conseil sur l'opportunité de changer le nom de  
certaines rues de la cité. Adopté.

L'échevin Félixien Bourgoy comme avis de motion  
qu'il propose à la prochain<sup>e</sup> séance un règlement concernant le  
bureau de planification municipale.

Le greffier est chargé d'écire à tous les manufactu-  
rières demandant des suggestions concernant le bureau de planifi-  
cation municipale.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ferland, secondé  
par l'échevin Esgue Bourgoy, que la cité de Drummondville ne  
fasse aucun objectif à l'appropriation par les Cheminées de Col-  
omb d'une partie de la cité mais au contraire devant la résidence de  
M. Buellet, et que avec ce n la cité ait la propriété absolue de  
la cité rive, la cité côte la cité sur la Cheminée de Colombe,  
pour une période de vingt (20) ans, le tout aux conditions im-  
posées par les Cheminées notées dans les termes d'un certain  
accord avec les Cheminées de Colombe. Adopté. Les échevins  
Bourgoy et Buellet déclarent, étant d'accord que l'on devrait avoir  
les plans avant de décider cette question.

Le conseil prend les decisions suivantes concernant  
urbaines demandant le paiement de loyer ou de recours directe;

à Dame Alf Blais Paiement de loyer refusé

à Dame Anne Robidoux & Paiement de loyer refusé pour  
recours directe

à Gabriel Danois Paiement de loyer accordé.

Le conseil décide refuser.

Le chef de police devra faire enquête  
Demandez à l'Hôpital de faire  
de gars est être jeune fille, le con-  
seil de la cité devra faire enquête  
à l'Hôpital de faire la somme  
de 250 \$ par semaine.

Et la somme est levée.

André Buellet John Four  
Moïse Giffier

— Le 22 mars 1938 —

Séance régulière du Conseil municipal de la ville de L'Assomption tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi le 22 mars 1938, cette séance étant la deuxième séance du mois de mars 1938.

Sont présents: M. maire les cheffins Edgar Larivière, L.-C. Turcotte, Alfred Blanchard, André Guillet, Félix Bourassa, Robert Lebel et Louis Métayez.

En l'absence de Mme Hamelin le maire, la séance est presidée par le maire suppléant, le cheffin L.-C. Turcotte.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant le présent assemblée et au certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée du 8 mars sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'cheffin Louis Métayez, secondé par l'cheffin André Guillet, que les comptes annuels soient approuvés et le trésorier asturé à les payer, ainsi:

|                               |                 |    |
|-------------------------------|-----------------|----|
| Salve du pays au 16 mars /38  | 11 140.67       | \$ |
| Service Poste : Timbres       | 44.10           | \$ |
| J. H. Tremblay                | 51.25           | \$ |
| Comptes divers : Préciosities | 51.65           | \$ |
| George Hebert Jigab           | 54.45           | \$ |
| J.-E. Bourassa : Clé          | 6.63            | \$ |
| Fax Engineering Co            | 2.00            | \$ |
| L.C.O. Co                     | 127.65          | \$ |
| Imprimerie Drummond           | 55.00           | \$ |
| Studs Larivière               | 3.00            | \$ |
| Matthew George Lemoine        | 2.00            | \$ |
| Perrault, Céleste             | 2.35            | \$ |
| H.L. Martin Co                | 82.10           | \$ |
| Lyman Hebert                  | 13.70           | \$ |
| P.E. Rousseau                 | 14.10           | \$ |
| La Cie J.-C. Gosselin         | 2.25            | \$ |
|                               | <u>84 90.54</u> |    |

et voter

|                 |       |    |
|-----------------|-------|----|
| D. Lebel        | 8.00  | \$ |
| J.-C. Bernard   | 13.50 | \$ |
| J.-E. Belhumeur | 27.00 | \$ |

|                |                |  |
|----------------|----------------|--|
| G. Provost     | 1              |  |
| J. L. Charron  | 1              |  |
| Alex Blanchard | 1              |  |
| André Guillet  | 1              |  |
|                | <u>4225.64</u> |  |

122 116.85

Total.

Gaspé.

Il est proposé par l'cheffin Félix Bourassa, secondé par l'cheffin Alfred Blanchard, que le trésorier soit autorisé à verser les mariages de deux chèques au compte de Mme Marie Blais, pour les années antérieures à 1938. Gaspé.

Le règlement concernant les lessives commerciales subit ses premières et deuxièmes lectures.

L'cheffin Louis Métayez donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement concernant le焰tre et le bon ordre.

Il est proposé par l'cheffin Félix Bourassa, secondé par l'cheffin André Guillet, qu'une demande soit faite au Dr Dachette, inspecteur d'hygiène, pour qu'il fasse l'inspection d'un certain nombre de maisons situées sur le site qui pourraient être désignées par le constable. Que le constable, inspecteur de la cité, comme ne répondant pas aux conditions d'hygiène. Gaspé.

Le conseil étudie la demande de permis de M. D. Lévesque, et refuse le cas à l'ingénieur pour étude.

Le conseil étudie le cas de M. Arthur Royle fait son entrée, prend son siège et signe les minutes de la séance du 15 mars.

Le conseil étudie la question de la fourniture de l'eau à l'île St Joseph. Le greffier est chargé de répondre que la cité ne peut actuellement fournir de l'eau en quantité non peu considérable sans agrandir son réseau de distribution, et que la cité ne peut envisager une semblable dépense sans être assurée d'un revenu suffisant.

La séance est donnée à une heure de M. Raymond Milon, vérificateur.

Il est proposé par l'cheffin Félix Bourassa, secondé par l'cheffin Félix Lebel, que plusieurs soit donnés au trésorier de la cité de remettre au vérificateur les livres et documents nécessaires à la vérification, et que le trésorier soit autorisé à laisser ranger le son bureau ces livres et documents. Gaspé.

Une demande faite par M. Raymond Milon,

Il est proposé par l'échevin Louis Blétryer, secondé par l'échevin Félixien Louriquoy, qu'une avance de \$ 500.00 soit faite au député Raymond Blanchard, à compte sur les honoraires pour la vérification des taxes pour l'année 1937. Gagète.

Le Conseil étudie la question de l'assurance sur l'assureur expatriation, il décide de ne pas la renouveler.

Il est proposé par l'échevin André Quillet, secondé par l'échevin Edgar Lassig, que le Conseil ne renouvelle pas pour le moment la police d'assurance sur les machines et outillages de la cité, mais que le trésorier soit autorisé à payer la prime due pour l'extension d'un mois qui a été accordée. Gagète.

Et la séance est levée.

*Edouard Gogtelle* *John Dene*  
Maire Gouverneur

---

— Le 25 mars 1938 —

Séance du comité du Conseil de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil vendredi le 25 mars 1938.

Sont présents Messieurs les échevins Edgar Lassig, L.-C. Félixien Blétryer, André Quillet, Félixien Louriquoy, Robert Leclair et Louis Blétryer, sous la présidence de leur honneur le Maire et Arthur Raynal.

Le comité recommande que le compte

de M. Oscar Lefebvre pour la funiculaire de Notre-Dame-Blanche soit approuvé pour un montant de \$ 20.00; ce montant devant être crédité sur le compte de taxes de M. Oscar Lefebvre.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé d'acheter des plaques de 2½" x 6", à 1 franc pièce, pour le numérotage des voies, le nombre exact à être déterminé par l'ingénieur.

Le greffier reçoit instruction de publier un avis dans La Presse demandant des renseignements pour l'entretien des rivières pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> mai 1938.

L'avis est donné d'une quote signée par un certain nombre de citoyens, et demandant l'établissement d'un champ d'aviation dans la cité de Drummondville, ou aux environs. Le Conseil approuve fortement cette quote et charge le greffier d'envoyer copie de la présente résolution au Dr. J. B. Macleod pour qu'il puise la transmettre au gouvernement fédéral.

Le comité étudie la demande de permis de M. Léon Le comité recommande que le permis soit accordé, pourvu qu'aucune partie de la construction proposée n'excède la ligne de la propriété privée sur la rue St-Jean.

Le comité recommande qu'une demande soit faite au Ministère des fonds pour que il soit installé au bureau de poste une horloge sur les quatre faces de la tour, et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Wilfred Leonard, député fédéral.

Le comité recommande qu'une demande soit faite à M. Wilfred Leonard, député fédéral, pour qu'il approuve la demande de la cité de Drummondville afin d'obtenir les fonds nécessaires pour combler les trous des quais sur la rivière St-François.

Le comité recommande que son honneur le Maire et les échevins André Quillet et Louis Blétryer soient délégués à Ottawa, aux frais de la cité, pour appuyer la demande ci-dessus, et qu'il soit voté à chaque élégué une avance de \$ 20.00 pour ses dépenses.

Le greffier reçoit instructions d'arrêter aux autorités municipales de Lachute et de St-Hyacinthe pour s'engager des roulottes qui ont été obtenues avec les deniers factés pour assurer les fêtes d'eau.

Le comité demande au trésorier de fournir au Conseil de Ville St-Joseph une copie détaillée du compte qui a été chargé par le feu cheq. M. Daigle.

Et la séance est levée.

*Edouard Gogtelle* *Gouverneur*

— Le 29 mars 1938 —

Assemblée spéciale du Conseil de la cité de Drummondville tenue aux heures et heures ordinaires des séances de ce Conseil mardi le 29 mars 1938, cette séance étant convoquée pour la fin suivante.

1<sup>o</sup> Discuter des modifications à apporter au règlement des biennes commerciales et adopter le dit règlement en 2<sup>e</sup> lecture, tel qu'à lire.

Tout présent: Messeigneurs les évêchés Edgar Faréguet, Honoré Belanger, L.-S. Turcotte, Alfred Blanchard, André Guillet, Louis Dubay et Robert Lalair, sous la présidence de Son Excellence le Gouverneur Arthur Ropelle.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le règlement no 287 amendant le règlement no 237 et amendement concernant les biennes commerciales subit sa première lecture.

Il est proposé par l'évêché Honoré Millet, com accord par l'évêché André Guillet que le règlement no 237 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Et la réunion est levée.

*Arthur Ropelle* *Jean Guérin*  
Gouverneur *Greffier*  
Maire

— Le 1<sup>er</sup> avril 1938 —

Séance du comité du conseil de la cité de Drummondville tenue aux heures et heures ordinaires des séances de ce Conseil vendredi le 1<sup>er</sup> avril 1938.

Tout présent: Messieurs les évêchés Honoré Belanger, Edgar Faréguet, L.-S. Turcotte, Alfred Blanchard, André Guillet, Robert Lalair et Louis Dubay, sous la présidence de Son Excellence le Gouverneur Arthur Ropelle.

Le comité recommande que le greffier, M. Paul Guérin, soit autorisé à faire faire les procédures nécessaires pour relâcher au Dr. G. Gobet Guérin la somme de \$100.00 due à la cité pour biennes commerciales comme entrepreneur, pour les années 1936 et 1937.

Le comité autorise l'ingénieur de la cité à faire exécuter des réparations à la machine perforatrice pour un montant de \$48.50.

Au sujet de la demande de Mlle Clemence Bégin, le greffier est chargé d'envier au chef de police pour lui demander de faire enquelle sorte ce cas.

Le greffier est chargé d'envier à M. Paul Guérin de relâcher à M. J. Achille le droit d'assurance que le a accepté concernant l'assurance sur les machineries de la cité.

Le comité charge le greffier d'envier à M. Edmund Lemire, comptable spécial, et M. Georges Grin, employé à la bibliothèque, que leurs reçus ne seront plus reçus après le 1<sup>er</sup> mai 1938.

Le comité charge le greffier d'envier à M. Donald Bourgeois pour les demandes qu'il ne pourra pas accorder à M. Lorenzo Chagnon un permis lui donnant le droit de se servir du service d'autobus sans charge, lorsque le dit Lorenzo Chagnon sera en fonction comme percepteur des taxes d'automobiles de la cité.

Le comité recommande que les loyers suivants soient payés par la bibliothèque:

Armand Drouin pour les mois de mars et avril.  
Louis Beaupré, pour le mois d'avril.

Le comité recommande d'accorder une somme de \$100.00 à la Garde d'honneur pour l'achat de cimetières en pierre.

Le comité adresse un vœu de renouvellement au député du comté M. Joseph Daigle, pour avis obtenu la continuation des travaux pour cette année renouvelée.

*J.*

travaux exécutés dans la Ville St Joseph, comme branche de chômage.  
Et la séance est levée.

*Antoine Roppe*

Maire

*Jean Journeau*

Greffier

copie faites sans les minutes de la séance au conseil en comité tenu le 7 avril dernier.

Le conseil autorise le trésorier à payer le loyer sans tenir aux suivants: Joe Lavoie, Leo Turgeon et Dame Dame.

La taxe de M. Alphonse Ward et de Dame Alf Blais sont refusées.

Et la séance est levée.

*Antoine Roppe*

Maire

*Jean Journeau*

Greffier

### — Le 6 avril 1938 —

Séance du Conseil de la cité de Drummondville tenue en comité général mercredi, le 6 avril 1938, à la salle du Conseil, à 1207 m.

Le présent: Messieurs les échevins Honore Milletson, Edgar Léveillé, L.-G. Telland, Wolf Blanchard, André Guillet, Félix Léveillé, Louis Débiague, Enr. Labreche de Jonquière, le Maire de Arthur Raynal, la séance est présidée par l'échevin L.-G. Telland, maire suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Prestataires concernant différents projets, entre autres, ceux de l'annexion à la cité des villages avoisinants et la formulation à l'endroit de la Ville St Joseph. L'état de cette lettre est ignoré.

En l'absence de l'avocat de la rue Troubridge, le comité charge les membres du Conseil d'aller visiter les lieux et de faire rapport au Conseil.

Lecture est donnée au sujet du budget pour l'année 1938. Ce projet est discuté; différentes modifications sont étudiées et plusieurs suggestions sont faites, mais aucune décision finale n'est prise.

Le conseil charge le greffier de rayer au livre des délibérations tout ce qui a trait à un règlement police d'assurance qui aurait été accepté par le trésorier, mis-

### — Le 11 avril 1938 —

Séance du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue en comité général avec lev et heure ordinaire des séances de ce conseil lundi le 11 avril 1938.

Le présent: Messieurs les échevins Honore Milletson, André Guillet, Wolf Blanchard et Louis Débiague, sous la présidence de l'échevin le Maire de Arthur Raynal.

Le greffier est chargé de prendre les procédures nécessaires pour faire payer les assurances par les chauffeurs d'automobile.

Lecture est donnée d'une lettre du Docteur Guy Dagenais demandant l'octroi d'une somme de \$100.00 pour chaque disgracié militaire qui devient blessé et hospitalisé au moins 6 mois et qui soit hospitalisé à l'hôpital de la Croix.

Le conseil décide d'accorder une somme de \$100.00, pour l'année 1938, aux quatre militaires suivants: Guy Dagenais, Wolf Milletson, Ambroise Beliveau et Emile H. Léon.

Le conseil autorise le greffier à charger à ses dépens le quart de la Biennale annuelle de la Ville pour couvrir une somme dans le mois d'avril.

Le conseil autorise le trésorier à donner un crédit de \$15.00 à M. Ed. Pouiquet, crédit applicable au compte de taxes d'eau avant l'été prochain.

Le comité autorise le trésorier à payer les dépenses suivantes:

|                |                       |           |              |
|----------------|-----------------------|-----------|--------------|
| P. Bureau      | cheq. Mme H. Piquette | 1 \$ 1.00 | mars - avril |
| Gabriel Dorion | - T. Roy              | 1 10      | avril        |
| Eddy Tessier   | C. Larocque           | 1 25      | fev. + mars  |
| G. Lefebvre    | Alt. Lefebvre         | 1 6       | fis.         |
| Donald Lemire  | Mme H. Piquette       | 20        | mars - avril |
| Jac. Laplante  | de                    | 1 16      | " "          |
| Alph. Martel   | de                    | 1 10      | mars         |
| Henri Martel   | de                    | 1 12      | mars - avril |
| Henri Tessier  | Ely. Larocque         | 1 10      | juin         |
| Ant. Tessier   | J. Nicoll             | 1 30      | mai - avril  |

Le comité autorise le trésorier à accepter un chèque au montant de 55\$00 en paiement de la licence due au 1<sup>er</sup> mai 1938 par M. Albert Bureau.

Et la séance est levée.

Archivage

Fonction publique  
Greffier

Maire

Le 12 avril 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du ce Conseil, mardi, le 12 avril 1938, cette séance étant la première tenue le mensuel du mois d'avril 1938.

Tous présents: Messieurs les échevins Horace Milanton, Eugène Larocque, L.-G. Bertrand, Wilfrid Blanchard, Louis Quellek, Félix Leving, Robert Leclair et Louis Maury avec la présence de l'adjoint à la police le M. de Arthur Hajte.

La greffier donne lecture de l'avis concernant la présente assemblée et ses certificats constatant sa régularisation et tous les membres du conseil.

Les minutes des séances tenues les 22 et 29 mars 1938 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des séances du conseil tenues le 25 mars, 1 avril, 6 avril et 11 avril 1938, et il est proposé par l'échevin Horace Milanton, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que ces minutes soient approuvées.

Il est proposé par l'échevin Horace Milanton, secondé par l'échevin Robert Leclair que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

|  |           |    |
|--|-----------|----|
| Locaux de foyage au 22 mars/38           | 12 976.25 | \$ |
| "                                20      | 1 487.26  | \$ |
| "                                7 avril | 1 222.67  | \$ |
|  | 4 415.18  | \$ |

|                             |          |    |
|-----------------------------|----------|----|
| Dame E. Joly                | 2.00     | \$ |
| Dameuse Brew                | 3.00     | \$ |
| This. Doreau                | 2.00     | \$ |
| Sister René (Lambert frère) | 10.00    | \$ |
| This. Coss (bien dommages)  | 486.25   | \$ |
| "    les prisons            | 1245     | \$ |
| "    les aliénés, juin 1938 | 22 28.57 | \$ |
| J.-R. Blanchard             | 96.76    | \$ |
| Gouverneur Gouvernement     | 25.00    | \$ |
| Drummond Coal               | 48.24    | \$ |
| John Waller Ltée            | 21.67    | \$ |
| J. Collard - Fils           | 46.93    | \$ |
| L.O.P.                      | 7.46     | \$ |
| Julius Lemire               | 7.00     | \$ |
| E. Elph. Juelle             | 6.10     | \$ |
| Lebrun Alice                | 6 400.00 | \$ |

|                               |          |   |
|-------------------------------|----------|---|
| Lyonne Daigmar                | 104.70   | 1 |
| L'Oréal                       | 4.10     | 1 |
| Bureau des Eaux des Grands    | 6.00     | 1 |
| Georges Bégin                 | 2.75     | 1 |
| Gouvernement Drummond         | 4.70     | 1 |
| André Renaud                  | 2.20     | 1 |
| Jeanne W. Jamieson            | 12.10    | 1 |
| Carole Gélinas                | 8.77     | 1 |
| Joe Lefebvre                  | 11.47    | 1 |
| Romuald Belleville            | 11.67    | 1 |
| Emile Gélinas                 | 2.70     | 1 |
| J. G. Laferte                 | 25.38    | 1 |
| J. G. Meloche                 | 23.57    | 1 |
| J. E. Lemire                  | 27.63    | 1 |
| M. G. Messier                 | 27.45    | 1 |
| Antoine Belanger              | 3.00     | 1 |
| Le Capitole                   | 6.50     | 1 |
| Joe Marguerite                | 22.63    | 1 |
| Parc de la Jeunesse, Gatineau | 8.70     | 1 |
| Arno Tempin                   | 15.60    | 1 |
| Le Lambert                    | 1.00     | 1 |
| Garage Desjardins             | 45.13    | 1 |
| Katherine Dales, Service      | 28.80    | 1 |
|                               | 13629.25 |   |
| au rec. directe:              |          |   |
| J. G. Champagne               | 19.72    | 1 |
| L'Oréal                       | 4.72     | 1 |
| Drummond Coal                 | 23.10    | 1 |
| J. B. Belliveau               | 27.70    | 1 |
| James Gauthier                | 29.00    | 1 |
| J. Beaubien, fils             | 6.35     | 1 |
| J. G. Belanger                | 26.70    | 1 |
| J. G. Létourneau              | 11.12    | 1 |
| J. Lefebvre                   | 16.00    | 1 |
|                               | 8288.81  |   |
| au rec. indirecte:            |          |   |
| Alainne au Horner             | 2.00     | 1 |
| - - 2.00                      | 22.00    | 1 |
| - - 2.00                      | 27.00    | 1 |
|                               | 8121.40  |   |

Total des comptes approuvés : \$ 88466.94.

Accepté:

Il est proposé par l'évêque Louis Métaga  
rendu par l'abbé L'Oréal à M. le curé d'Assézat  
que le curé de la paroisse de L'Assézat  
soit chargé pour le paiement de la dette régulière  
des personnes de Trosset qui ont contracté  
à effet l'assurance charnelle devant le curé

d'aujourd'hui.

Il est proposé par l'évêque Louis Métaga, rendu  
par l'abbé L'Oréal que le curé soit autorisé à accepter  
de M. le curé d'Assézat le montant de \$ 100.00 en règlement  
du compte de \$ 100.00 que lui est chargé comme dette  
épousée par l'curé d'Assézat.

Il est aussi autorisé à inscrire à faire le remboursement  
d'épouse et à déduire pour la nouvelle construction  
de Mme G. Curie d'Assézat, le tout devant être honoré  
avant le règlement.

Le projet de règlement suivant à réglement  
de la dette et du bon ordre soit au primum et  
deuxième jetons:

L'évêque Roger Melanson donne avis de motion  
qu'il propose à la prochaine assemblée un règlement  
concernant le règlement de toutes dettes.

L'évêque Roger Melanson donne avis de motion  
qu'il propose à la prochaine assemblée un règlement  
pour l'imposition des taxes pour l'année 1938.

Le projet de règlement pour le contreplaqué  
d'une partie de propriétés et pour d'autres biens  
publie subjet des propriétaires et d'au moins  
50% des propriétaires et charges d'avoir de l'estimation  
de faire au plus tôt le rôle des biens  
immobiliers.

Le préfet ouvre la commission pour l'entre-  
tien des bordures.

Il est proposé par l'évêque L.A. Fournier,  
rendu par l'abbé H. Lépine d'Assézat, que le  
curé accepte la soumission de M. J.J. Brachet.

Il est proposé par l'évêque Louis Métaga,  
rendu par l'abbé L'Oréal à Assézat que le curé soit  
accordé à M. le curé Fournier.

Il voté au cours de la commission de M. J.J. Brachet  
le curé de la paroisse de M. le curé Fournier.  
La paroisse de la commission de M. le curé Fournier.  
Le curé de la paroisse de M. le curé Fournier.  
Le curé de la paroisse de M. le curé Fournier.  
Le curé de la paroisse de M. le curé Fournier.

Il est donc résolu à la majorité des voix  
que le curé soit autorisé à régler pour l'annuité  
du règlement à la date 1938 soit versé à M. le curé  
Fournier, au prix de \$ 2.200.00 sauf que les spécifications  
spéciales annuelles à la soumission de M. Fournier il suffit

la sondation du règlement no 211. L'assemblée  
est convoquée par l'abbé Henri Milot qui le samedi  
soir fait l'élection Louis Blouin que le sénateur  
est autorisé à remettre à M. Gérard Dufresne le mandat  
qui se donne à pays soname. Un peu de temps  
après de automobile pour l'année 1938-39, où que  
M. Blouin n'a pas renommé son nommée 15% un  
tend par donner huit à son poste. Adopté.

Le samedi 13 de la question sollicitée par l'assemblée  
d'un renommage et tenue de démission de l'abbé de  
M. Gérard Blouin sur cette question l'on demande  
à Mme le sénateur démission démission ne pouvoir  
arriver ce point de vue. Et la discussion de cette  
question est ajournée au 13 avril.

Il fut rapport par l'abbé Louis Laprade,  
second par l'abbé Henri Milot que le  
vendredi 9 avril à midi, le 13 avril 1938, baptisé.  
Et le sénateur est donc.

*François*

Sainte-Croix

*Claude L. Blouin*  
Maire

— Le 13 avril 1938 —

Les réunions du conseil municipal de la  
ville de Neuville sont tenues le 13 avril  
renommée de vendredi de 1938, vendredi le 13  
avril 1938, cette réunion dans un appentis de la  
maison république tenue le 12 avril 1938.

Ont été reçus : MM. le sénateur François  
Milot, M. Alfred Piché, André Boullet,  
J.-B. Piché, André Belanger, André Boullet,  
et le maire de la ville de Neuville.

Le maire donne lecture du rapport rendu  
par le Mgr. Provost de l'École de l'Asile de  
l'île d'Orléans pour l'année 1937-38 de  
l'asile d'Orléans pour l'année 1937-38 de

l'asile d'Orléans pour l'année 1937-38 de  
l'asile d'Orléans pour l'année 1937-38 de

la Maîtrise Michel et Agnes Boninse, pour la fourniture  
d'habitat pour le maître.

Le conseil d'administration sera renommé  
au chef de police pour que il le garde à son bureau, et  
au comité formé de l'abbé Henri Milot, Blouin,  
et d'autre est chargé d'examiner ce bâtiment,  
avec une échelle et de faire rapport ensuite  
au conseil.

L'abbé P. Blouin, l'abbé J. Belanger, l'abbé de la Motte  
qui il propose à la personne de faire un règlement annexe  
d'autre il réglement communiqué à l'abbé.

L'abbé J. Blouin, l'abbé J. Belanger, l'abbé de la Motte  
qui il propose à la personne de faire un  
règlement communiqué l'admission de l'abbé P. Blouin  
et du village et faire à la ville de Neuville.

Il est proposé par l'abbé Henri Milot que la  
réélection de M. J. Blouin pour l'abbé  
révèle à ses agents soit accorde au montant  
de \$ 10.00 et que les brevets soit autorisé à  
payer cette somme.

Adopté.

Le conseil d'administration fait pour l'assemblée  
ment de la police d'assurance sur l'admission de la  
police. Il a été approuvé le renouvellement et  
l'ajout de l'ajout de 6 somme de \$ 95.00 à M. M.

Le conseil d'administration fait pour l'assemblée  
d'une somme d'ici est présente devant l'assemblée  
Le conseil d'administration fait pour l'assemblée  
soit adopté.

Le conseil d'administration fait pour l'assemblée  
d'une somme d'ici est présente devant l'assemblée  
demandant que le rôle soit au chef de l'asile pour  
la construction éventuelle d'une église pour les  
églises. Cette église est laissée sur le rôle pour  
l'asile éventuelle.

Le conseil d'administration fait pour l'assemblée  
d'adhésion sollicitant de la part de la ville un octroi  
de \$ 1000.00 pour aider à la construction d'une  
église pour l'asile.

Le conseil d'assemblée a été demandé que le  
ville ne peut se rendre à l'asile éventuelle.

Il est proposé par l'abbé Henri Milot que une révolution  
soit faite au rôle d'évaluation en suivant sa note

Toutes les inscriptions faites au N° 579 de la cité.  
Telle autre ayant été faite par exemple. Gaspé.

Il est proposé par l'échois Louis Milonay, secondé par l'échois Louis Milonay, que la ville achète deux chevaux à l'entour de 10 pieds pour servir sur tout au renouvellement des réunions. Gaspé.

Le préfet est chargé de publier sous la forme suivante à l'effet que la ville achèvera à l'automne de l'année prochaine, dans le mois suivant la finaison de la moisson.

Le conseil étudie la question  
de l'assurance, question étudiée à la séance d'hier.  
Il approuve à l'unanimité la proposition  
par l'échois Louis Milonay, secondé par l'échois André Quellat, que le conseil refus de reconnaître la légalité de la présente réunion en vertu de laquelle il aurait été acheté un souffrepreneur sole  
particulier au nom de la municipalité à M. Henri  
au prix de 76 000.00, et refuse le paiement de  
toute produit par cette compagnie. Gaspé.

Le conseil étudie la question du budget, question  
étudiée à la séance du 15 avril.

Il est proposé par l'échois Wilfred Blan-  
chard, secondé par l'échois Louis Milonay, que le  
budget pour l'année 1938 soit adopté au montant  
dans le papier à l'exception "Boge ligues" 7 000.00 et  
la remplaçant par l'inscription "Boge ligues" 2 300.00  
Gaspé.

Le conseil étudie sur la question de l'emploi  
de Monique d'Aubigné, question discutée à la  
séance du 15 avril. Il est proposé par l'échois  
André Quellat, secondé par l'échois Louis Milonay,  
que la ville ne paie pas de retraite à M. pour  
l'absence jusqu'à nouvel ordre. Gaspé.

Il est proposé par l'échois Henri Milonay  
secondé par l'échois L.G. Turcotte que la décision prise à  
la séance au conseil tenu le 22 mars 1937, à l'effet qu'il  
n'y aura plus à l'avenir d'assurance sur le bâti au pâté  
et sur les marchandises qui reviennent, il que la ville accepte  
une police d'assurance sur marchandises de 72 000.00 à être versée  
par l'entrepreneur de M. J. L. Brunet.

Les échevins Louis Milonay et André Quellat  
soulignent que la décision déjà prise doit être maintenue  
et l'échois Wilfred Blanchard se déclarant favorable à

une assurance de 75 000.00 déclarent pouvoir accepter la proposi-  
tion maintenant faite.

Le vote est pris.

Sur la proposition, les échevins Milonay, Turcotte et Léonard  
contre la proposition, les échevins Milonay, Quellat et  
Blanchard.

Sur l'ensemble le Maire est appelé à voter, et il donne  
son vote en faveur de la proposition, laquelle est acceptée ac-  
ceptée.

Et la séance est levée.

— Tony Potts  
Maire

— Jeanne Durivage  
Greffier

— Le 16 avril 1938 —

Assemblée générale au Conseil municipal de la  
ville de Dummondville tenue au bureau du greffier, vendredi le  
16 avril 1937 à l'heure 7 h.

Sont présents Messieurs les échevins Henri Mi-  
lonay, Émile Blanchard, L.G. Turcotte, André  
Quellat, Théodore Léonard, Robert Léclair et Louis Milonay,  
avec la présence de l'adjoint, le Maire du village Raymond Lagobbe.

Les membres du Conseil étaient composés leur  
profonde sympathie à Monsieur le honoraire Georges Milonay,  
curé de Dummondville, dans le meilleur état de sa  
peine par le décès de son fils, M. Edward Milonay.

Il chargeait le greffier, M. Joseph Marois, d'exprimer  
à Monsieur le chanoine Milonay et aux membres de sa famille  
l'expression de leur sympathie et celle de toute la popula-  
tion de Dummondville. Ils autorisaient en même temps le  
greffier de faire recommandation aux frais de la cité cinq  
grand-messes pour le repos de l'âme de feu Monsieur Edward  
Milonay.

Et la séance est levée.

Edouard Lefebvre  
Maire

Yves Gauvin.  
Greffier

Le 19 avril 1938

Séance du comité du conseil de la cité de Drummondville tenue aux Cœurs et bœufs ordinaires des séances au ce Conseil, mardi, le 19 avril 1938.

Sur présent: Messieurs les chevins Horace Milanton, Edgar Léveillé, L. G. Leclair, Alfred Blanchard, André Guillet, Léonien Bourgoin, Robert Léclair et Louis Méthayes, sous la présidence de M. Honore Le Maire De Act. Rapport.

Il est proposé par l'échevin Edgar Léveillé, secondé par l'échevin Robert Léclair qu'un contrat de \$400.00 soit accordé au Club de Taubat.

M. Léon Léveillé gau a obtenu le contrat pour l'enlèvement des décharges devant au conseil qu'il achète un camion pour faire l'enlèvement des décharges pourvu que le conseil lui accorde un contrat de deux ans. Le comité est favorable à cette demande et recommande qu'un contrat de deux ans soit accordé à M. Léveillé, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1938, pour l'enlèvement des décharges, pour le faire annual depuis concerte et pour les conditions de sa commission. Le comité recommande qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Commission des services publics avec la demande de M. Léveillé pour obtenir un permis de transport.

Le comité décide de refuser l'offre d'une autre bourse pour la vente des poubelles frôties dans les rues.

Le comité recommande d'accorder des secours di-

rects à Mme Alfred Bleu jusqu'au 1<sup>er</sup> mai et de refuser tout secours après cette date.

Le comité recommande de ne plus accorder de secours à Mme Roseau Gervais.

Le comité recommande qu'une somme de \$10.00 soit payée pour loyer d'anciel à Mme Robidoux, mais que le loyer ne soit plus payé après le 1<sup>er</sup> mai.

Le comité recommande de payer une somme de \$10.00 pour le loyer de M. Gabriel Danave, ce montant devant être versé plus tard sur le salaire de M. Danave à l'emploi de la ville.

Le comité recommande que le loyer de M. Ernest Lefebvre, au montant de \$6.00, soit payé à M. Henry Lefebvre.

Le comité étudie le cas de l'évaluation de Butterfly Quarry auquel va pas venir d'avis que son évaluation avait été augmentée à l'été dernier. Le comité considère que si une plainte avait été portée, l'évaluation aurait été réduite à \$1,500.00, et le comité recommande que l'évaluation de la date compagnie soit réduite de \$1,500.00 à \$1,500.00.

Le comité discute la question des aides dont l'ingénieur peut avoir besoin et décide que ces aides devront être choisies parmi les hommes à l'emploi de la cité, le contremaître M. Guérin devant fournir ces aides aux requérants.

Le comité recommande d'envoyer la police d'assurance à la 21650 au montant de \$8.90, sur les machines et le matériel de la cité, et de faire inscrire à la place par M. J. L. Lemire une police de \$8.00, sur le matériel, les machines, chevaux, etc dans la station de pompe.

Le comité recommande que le compte charge à M. Ernest Léveillé comme rendement d'actes pour 1937 ne soit pas payé de M. L. Et le comité décide que, dans une rédaction, il devra d'abord produire toutes les raisons du dessous de la tête sans déclaration assurément à l'effet qu'il n'a pas vendu de machines en 1937, et le conseil décidera ensuite.

Le greffier est chargé d'écire au chevain George Milanton à M. le curé Joseph Beauchemin, pour leur demander de bien vouloir inscrire leurs paroissiens à obvier l'avance de 1 heure à partir du dimanche prochain.

Le comité recommande que la cité de Drummondville approuve le projet de l'Honorable Honore Garneau pour l'établissement d'une route permanente entre Drummondville et Sorel, le gouvernement fédéral devant d'après le projet contribuer pour un montant substantiel à l'établissement de cette route.

Le comité recommande l'approbation d'un compte

au montant de \$1,75 en faveur de M. Joseph Tessier, pour un agent avancé par lui, à la demande de Son Honorabilité le Maire, pour des messes pour le repos de l'âme de M. Edm. Melançon.  
Et la séance est levée.

Attesté  
Maire

Yves Tessier.  
Greffier

— Le 21 avril 1938 —

Séance du comité du conseil municipal de la ville de Drummondville donnée sur lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, jeudi le 21 avril 1938.

Les présents Messieurs les échevins Honore Melançon, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, Félixion Tessier, Louis Belley et Robert Delacar, sous la présidence de Son Honorabilité le maire M. Arthur Laplante.

Le comité recommande que tous les employés de la cité employés à un salaire de huit de l'heure soient payés au plus de 30 ans de 8 heures, à partir de huit, le 25 avril Léshenay Louragny démissionne sa démission.

Le comité recommande de renouveler de ses services le comte Henry Page.

Le comité recommande d'acheter à la Biscuiterie de Drummondville vingt-deux (22) paquets de six en cuisse, de 6, au ½ de longueur, à 60 cent au paquet de 50 cent le paquet.

Le comité recommande que le paquet des numéros au moins soit fait avec la surveillance de l'ingénieur de la cité, avec M. Deschénes comme assistant, devant les deux qui seront préparés par l'ingénieur, les deux équipes de deux hommes, au paquet il faut que flotte la nombre d'équipes étant limité à 10.

L'ingénieur est autorisé à acheter une certaine quantité de tuyaux d'asphalte en moins de un paquet, pour placer sur stock.

pour les besoins éventuels.

Le comité recommande que le dessous charge à M. Félix Langlois, du Village St-Etienne, la personne de lui aux besoins d'asphalte de construction pour l'année 1938-39.

Lecture est faite d'une lettre de M. Eugène Pelleterre demandant que les estimations soient autorisées à faire l'évaluation de la valeur totale complète de sa propriété du quartier Saint-Louis.

Léshenay L. Ferland propose que les estimations soient autorisées à faire suivant la demande de M. Pelleterre. Mais tous les autres échevins refusent cette demande.

Le comité recommande que le bûcheron ne paye pas le montant que sera dû à M. Léopold Courchesne, pour l'entretien des routes pour la mise à neuf, sans instructions spéciales au contraire, puisque M. Courchesne ne compte pas actuellement son contrat, tel que prévu.

Le comité recommande que le paiement de l'an passé soit remis au bûcheron pour l'entretien des routes pour la mise à neuf, et que ce soit fait à Mme Bourassa, pour prendre soin des enfants dans ne soit plus payé depuis la date de l'avis qui a été donné par l'échevin Bourassa.

Le comité recommande qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai, il paiera à M. Alfred Mercier une somme de \$6.00 par semaine pour faire lieu de tout service quelconque.

Le comité recommande que le bûcheron paye à M. J. H. Achambeault une somme de \$25.00 pour également à tout loyer dû par M. Adelard Dery jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, et que le bûcheron versé à M. J. H. Achambeault que la cité ne paiera plus le loyer après le 1<sup>er</sup> mai.

Le comité recommande que une demande soit faite à l'Honorable Ministre du Travail, par l'intermédiaire du député du comité, pour obtenir que les bûcherons de charriage de la ville St-Joseph soient continués pendant quelques semaines.

Le comité recommande qu'en raison de \$6.00, il soit voté à l'Harmonie de Drummondville pour ses concerts publics au même nombre que l'an dernier, le comité pour conseiller dans que l'Harmonie donne de plus un concert additionnel par mois dans le but de faire de Drummondville connue.

Le comité recommande que M. Joseph Bouchard de la ville St-Joseph, entièrement à faire à ses frais la pose et le renouvellement d'un tuyau d'égout de 30 pieds pour desservir son logement et ceux de ses locataires. Le tuyau fournira alors l'eau à M. Bégin clair au prix de 10 cent par 100 gallons. Le tout tel qu'il sera fait complété, M. Bouchard devra payer 25 cent par mètres pour loyer de ce complément. Les bûcherons devront être faites assister la surveillance de l'ingénieur, et M. Bouchard devra signer son contrat avant que l'avis ne lui soit fourni.

Et la séance est levée.

Félix Lapointe  
Maire

Jeanne Janin  
Greffier

— Le 26 avril 1938 —

Assemblée régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux bureaux et bureau municipales du conseil de ce conseil mardi le 26 avril 1938 cette réunion étant la deuxième réunion de mars d'après 1938.

Tous présents : Messieurs les échevins Henri Gérin, Georges Lévesque, Régis Blanchard, André Boileau, Jeannequin, Robert Leclair et Louis Michaud, sous la présidence de leur maire Arthur Rayot.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant la présente assemblée et au certificat constatant sa régularité à tous les membres du conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 1<sup>er</sup> et 13 avril 1938 sont lues et approuvées.

Feuille est aussi donnée des minutes de la séance spéciale tenue le 14 avril 1938 que des membres des réunions de comité depuis le 19 et 20 avril, et il est proposé par l'échevin H. Melançon, secondé par l'échevin Régis Blanchard, que ces personnes rebroussoient approuvées. Adopté.

Il est proposé par l'échevin H. Melançon, secondé par l'échevin R. Leclair, que les comptes suivants soient acceptés et le bilan soit adopté à la prochaine réunion.

Lecte de paye au 13 avril 38 \$ 1,625.71

20 9,25.00

\$ 2,001.25

12,185.50 2,001.25

10,184.25

For 2

|                         |           |   |
|-------------------------|-----------|---|
| Southern Canada Power   | 1937.13   | 1 |
| do                      | 18.10     | 1 |
| Glen Harvey             | 197.30    | 1 |
| de la G. Mallet         | 8.00      | 1 |
| Jeanne le Jeune et fils | 2.81      | 1 |
| M. Lébel et fils        | 23.14     | 1 |
| Péneau et Frédéric      | 44.73     | 1 |
| George Martelancier     | 81.70     | 1 |
| Lamontagne et Frères    | 91.95     | 1 |
| M. Gendron              | 29.45     | 1 |
| do                      | 2.00      | 1 |
| D'Ulla Lee              | 7.40      | 1 |
| Bell Telephone          | 35.00     | 1 |
| R. E. Rousseau          | 2.75      | 1 |
| Le Lambard              | 1.28      | 1 |
| Ferronnerie de D'Ulla   | 30.00     | 1 |
| Mme Joseph Gardner      | 26.00     | 1 |
| Doublon Bros.           | 7.78      | 1 |
| Eve J. G. Corriveau     | 45.26     | 1 |
| Le Parole               | 0.49      | 1 |
| Imprimerie del Co.      | 58.60     | 1 |
| H. D. Cormier et fils   | 62.50     | 1 |
| Imprimerie Marquis      | 26.62     | 1 |
| G. Thibault             | 2.70      | 1 |
| do (abill.)             | 42.85     | 1 |
|                         | 52 388.41 |   |

— Ainsi finit :

|                      |       |   |
|----------------------|-------|---|
| Lamontagne et Frères | 10.88 | 1 |
| Glen Blanchard       | 57.50 | 1 |
| D. Labrecque         | 16.40 | 1 |
| Drummond et Rondeau  | 9.02  | 1 |
| G. Monty             | 12.68 | 1 |
| J. Boiselle          | 92.52 | 1 |

192.58

Total en compte: 74514.24. Adopté.

Le greffier soumet au conseil le rapport d'un comité spécial qui a fait quelques suggestions pour le changement de nom de certaines rues. Il est proposé par l'échevin J. Jeannequin, secondé par l'échevin André Boileau que les recommandations suivantes de ce rapport soient acceptées:

- 1<sup>o</sup> Rue le rue Crookbank soit à l'avant appellé la rue Marchand
- 2<sup>o</sup> Rue le rue Maplewood soit à l'avant appellé la rue Sainte
- 3<sup>o</sup> Rue le rue Dunham - - - - - Dunham
- 4<sup>o</sup> Rue les deux rues nouvelles dans le secteur de la Montgomerie (partie de 7 du quartier Est) portent les noms de

sur Belcourt de rue Prince.  
Sur le carrefour pour suivre sur le terrain de Canadian  
Balances les murs bordent les maisons des employés  
supérieurs ont désigné sur les plans sous le nom  
de Canadian Liquor.

## Greffier

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie C.O.  
monat. Le greffier est chargé d'envoyer à la compagnie  
pour demander un ordre de quel contrat la réclamation  
est faite quel est l'ingénieur qui a fait la transaction et  
quelle était son autorisation.

Il est proposé par l'échevin Robert Lefebvre,  
secondé par l'échevin Le Marteau, que l'ingénieur soit  
 autorisé de reconstruire un ponceau sur le cours d'eau  
 Brookhead, ce ponceau devant être fait avec un largeur de  
 100 pouces, au prix estimé de \$50.00. Adopté.

Le greffier est chargé d'envoyer aux Ministères des  
postes pour l'école que la côte pour aiguillonnement les numéros  
sur la maison, et que le service de timbre postal peut  
être organisé de suite.

L'échevin Louis Tessier donne avis de motions  
qui il propose à la prochaine séance un règlement  
concernant les bicyclettes.

Les projets de règlements suivants sont brouillés  
lors première et deuxième lectures:

Règlement concernant le route du lait.

Règlement concernant la construction.

Règlement imposant une taxe foncière pour 1938.

Règlement concernant les bateaux à moteur imposant

aux magasins à chaque émission d'une partie des taxes

à la compagnie. Le greffier est chargé d'envoyer à la Cie

du Bateau Canada un sujet de la taxe spéciale forte aux

contribuables, charge modifiée par la Législation provinciale

de l'Électrification. Le Conseil approuve le mode de règlement

suggéré par la compagnie.

La réclamation de M. H. D. Achambeault  
au montant de \$119.00 est referée à l'ingénieur de la côte.

Le conseil prend connaissance au rapport  
de l'ingénieur devant l'estimation du meilleur projet le  
long de la rue Marion, il recommande que le coût de ce  
meilleur soit inclus dans le prochain règlement d'imposition.

Le greffier est chargé d'envoyer à la Cie Bataille  
au Canada pour demander de faire nettoyer la côte le long  
du fleuve public.

Le conseil autorise la pose de deux lampes

de 100 watts chacune, l'une sur la rue Beaubien, et l'autre sur  
la rue Prince.

Il est proposé par l'échevin Edgy Laroque, secondé  
par l'échevin Hely Blanchard, qui en vertu de \$100.00 soit versé  
à l'Orchestre Symphonique, de Drummondville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin H. Millet, secondé  
par l'échevin Hely Blanchard, que le conseil approuve à  
quatre, le 26 avril 1938. Adopté.

Et la séance est levée.

Édouard Ropelle  
Maire

Jeanne Davis  
Greffier

— Le 26 avril 1938 —

De suite après la séance régulière tenue ce  
jour, les membres du Conseil siégent en comité  
bord presque tous les membres du conseil

qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence  
de leur Maire le M. Jean Le Art Ropelle.

Le comité recommande qu'il soit payé une  
somme de \$1.00 par semaine pour l'assurance, à M. Alfred  
Lefebvre, pour sa chambre.

Le comité recommande qu'il soit payé une  
somme de \$10.00 pour le loyer d'Abel Lelié, pour le mois  
de mai. M. Lelié s'engage à rembourser lorsqu'il travail-  
lera pour la côte.

Le comité recommande de payer à M. Alain  
Laroque une somme de \$10.00 pour le loyer de Edgy Tuc-  
ches, pour le mois d'avril.

Et la séance est levée.

André Ropelle  
Maire

Jeanne Davis  
Greffier

— Le 27 avril 1938 —

Séance du conseil de la ville de Drummondville tenue à la salle des conseils mercredi, le 27 avril 1938, à 8 heures p.m.

Tous présents : Maire et secrétaire M. Melanson, Osg. Larivière, L.-G. Terland, Hélène Blanchard, Robert Létourneau, Léon Tessier et André Auellet, sous la présidence de monsieur le Maire M. Arthur Rayotte.

Le comité chargé de gaffier d'érerie à M. Denys Pige qui a été suspendu de ses services pour cause salubre, il que le conseil a renouvelé de ses services sans avis pour la même raison.

Le conseil décide la question des habits pour les combattants. L'échevin Melanson secondé par l'échevin Auellet propose que le combat soit accordé à la Maison Duchêne pour des habits complets avec dues fourrure, au prix de 155.-\$ chaque, suivant échantillon fourni.

L'échevin Larivière secondé par l'échevin Melanson propose que le combat soit accordé à M. Alfred Gauthier.

Les échevins Larivière, Melanson et Terland votent pour l'amendement.

Les échevins Melanson, Auellet, Blanchard et Tessier votent pour la proposition principale, laquelle est donc adoptée.

Le gaffier est chargé d'envier à M. Fred Léveillé pour le mettre en demeure d'enlever de suite tous les débris qui restent sur son terrain à la suite de l'incendie de sa maison et de la démolition du reste de la chaussée.

Le gaffier est chargé d'envier au curé de St. Théodore et au curé de Ste-Thérèse pour leur demander d'envier la population que la semaine prochaine sera la semaine du grand nettoyage.

Le conseil décide d'accepter le projet de bache-tende Giphorse Belanger, projet 105, pour la construction de la station de pompage projette, la bâtière devant avoir 80 x 70, et le coût estimé d'environ \$45 000.-\$, les plans et devis devant être fournis d'ici le 1<sup>er</sup> juillet.

Et la séance est levée.

Arthur Rayotte  
Maire  
Antoine Journe  
Gaffier

— Le 28 avril 1938 —

Séance au Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heure ordinaires des séances de conseil grande, le 28 avril 1938, cette séance étant uniquement de la séance régulière tenue le 26 avril 1938.

Tous présents : Maire et secrétaire M. Melanson, Hélène Blanchard, André Auellet, Félix Tessier, Robert Létourneau, Louis Melanson, et L.-G. Terland, sous la présidence de monsieur le Maire M. Arthur Rayotte.

Les minutes de la séance régulière tenue le 26 avril sont lues, approuvées et signées.

La lecture est faite sommaire des procès-verbaux des séances de conseil tenues le 26 et 27 avril 1938, et il est proposé par l'échevin André Auellet, secondé par l'échevin Louis Melanson, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

L'échevin Félix Tessier donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement concernant le changement de nom de certains rues.

Il est proposé par l'échevin Tel Tessier, secondé par l'échevin Hon. Melanson que la commune de St. Fidèle soit rebaptisée St. Vital, pour la préparation d'un programme commun pour la jeunesse de l'année 1938. Le conseil autorise avec la vente dans les rues de la ville, avant cette jeunesse, de robes-sauvages. Adopté.

La demande de M. Che Gob. Guérin pour concession d'license commerciale est refusée.

Il est proposé par l'échevin Le Melanson, secondé par l'échevin Hon. Melanson que le couple de Mathieu Berger, au montant de \$450.-, soit approuvé. Adopté.

La lecture est faite des diverses commissions pour la vente d'une automobile dans la ville de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Hon. Melanson, secondé par l'échevin L.-G. Terland, que la ville accepte la commission de Garage Mathieu, pour une automobile Terraplane modèle unique, au prix de \$1150.-\$, plus \$24.50 pour entretien, avec valeur d'échange de \$450.-, pour l'automobile actuellement la propriété de la ville.

Proposé un amendement par l'échevin Le Melanson, secondé par l'échevin André Auellet, que la ville accepte la commission de M. L.-P. Lafond, pour une automobile Hispano-Suiza 1938, au prix de \$1395.-, avec valeur d'échange de \$650.- pour l'automobile actuellement la propriété

au la cité.

Le vote est pris sur l'amendement.

Un vote pour: les échevins Dutilleux et Guillet.

Un vote contre: les échevins Belanger, Terland,

Blanchard et Louriquy.  
L'échevin R. Létourneau vote pas.

L'amendement est déclaré rejeté et la motion principale acceptée, au même vote précédent.

Il est proposé par l'échevin T. Louriquy, secondé par l'échevin Le Dutilleux, que le conseil annule la décision prise le 2 avril 1938 et établisse à 25 francs de l'heure le salaire des ouvriers.

Les échevins Terland, Blanchard, Belanger, Guillet et Létourneau votent contre la proposition qui est déclarée rejetée.

Il est proposé par l'échevin Louis Belanger, secondé par l'échevin André Guillet, que la cité de Drummondville achète de Drummond Coal & Lumber Co. les lots nos 235 et 236 du quartier Est de la cité, pour le prix de 55 000 \$, plus un versement de vingt, 20\$, francs sur le lot de corrépondant aux portes de sorties franc fournis avec issue sur la rue Dorion, pour un prix de 1 000 \$, le dit achat devant être sujet à l'adoption d'un règlement approuvé par les contribuables et par le conseil général. Adopté.

Le conseil décide que toute demande d'emploi comme comitiale de la cité devra être accompagnée d'un certificat médical fourni aux frais du requérant.

Le conseil décide de placer les cinq (5) enfants de Mme Robineau à l'hospice de Saint-Lazare à Gaspé.

Au sujet de la teneur payable par M. Adrien Léveillé, le conseil autorise le trésorier à accepter 500 \$ au comptant et la balance payable à 30 \$ par mois.

Et la séance est levée.

Archibald Rapallo  
Maire

Jeanne Guérin.  
Greffier

— Le 29 avril 1938 —

Séance spéciale du conseil en comité général tenue à la salle du conseil vendredi, le 29 avril 1938, à 2 heures p.m.

Tous présents: Messieurs les échevins Guérin, Milen-  
eon, J.-R. Blanchard, L.-C. Terland, André Guillet, Théodore  
Louriquy, Robert Létourneau et Louis Belanger, sous la présidence  
de M. Guérin et M. Guérin le 29 avril 1938.

La comité discute des travaux publics à faire pour l'année 1938 et viene aux voix pour prendre pour le règlement de la question du déficit. Une telle décision finale n'est adoptée.

Le conseil propose un vote de fabrication à l'éche-  
vin Théodore Louriquy pour la nécessité d'un filo.

Le conseil recommande que les deniers de Mairie soit délégués avec le trésorier et le greffier de la cité pour rencontrer le Bureau des Affaires municipales, et leur exposer la situation financière de la cité.

L'échevin Robert Létourneau, secondé par l'échevin Louis Belanger, propose d'annuler la résolution du 26 avril relative à l'achat d'une automobile de George Mathieu, et propose d'acheter le dit automobile à L.-O. Lépinay, au prix de 8 144 \$, au prix de liste, et cette valeur d'échange de 7 752 \$ au prix d'automobile actuellement utilisée par la cité, laissant une balance nette de prix de vente de 3 745 \$.

L'échevin Milenon propose un amendement que la motion soit adopté et soit mandatée à la greffe.

L'échevin L.-C. Terland fait enregistrer sa sanc-  
tification.

Et la séance est levée.

Arthur Rapallo  
Maire

Jeanne Guérin  
Greffier

— Le 4 mai 1938 —

Session au Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue en comité général, à la salle du Conseil, mercredi, le 4 mai 1938.

Sous présidence Messieurs les chevriers Henri Milancourt, L. G. Ferland, M. Blanchard, André Buellet, Félix Bourgoy, Louis Milot et Léonard Léclair, sous la présidence de M. Hamel le trésorier M. Arthur Laporte.

Lecture est donnée d'une lettre des avocats Tallec, Beauchamp & Cie, demandant le paiement de la somme de \$ 6 000,00 et intérêts usance, au nom de leurs clients, le Dr Monet & Cie. Le comité charge le greffier d'écrire à ces avocats que cette affaire sera traitée à la réunion suivante du 10 mai. Le comité décide de beaucoup renoncer à l'agent que a fait le vente.

Lecture est donnée d'une lettre des notaires Rousseau demandant le paiement de trois mois de loyer due par M. Ernest Champagne. Le comité refuse cette demande.

Le comité approuve un compte au montant de \$ 150 payable à l'avocat Paul Tremblay.

Lecture est donnée d'une liste fournie par le trésorier de la cité, établissant les loyers déjà payés, le paiement ayant été autorisé par les membres du conseil. Le comité refuse le paiement fait.

Lecture est donnée d'une requête demandant le passage du chemin du 5<sup>e</sup> rang de la rue Dubreuil à l'Av. Beloeil. Cette requête est refusée à l'ingénieur de la cité.

Le comité refuse de payer le loyer pour le mois de mai dans les rues de Anne, St-Loy, Gaétan Déry, Oscar Boulanger et Alphonse Martel. Le comité décide de donner de ne plus accorder de reçus direct à M. G. Thivierge Martel.

Le comité décide d'accorder la demande de M. E. Aubrey, pour le paiement de son loyer pour le mois de mai.

Le comité autorise le greffier à prendre des procédures contre ceux qui doivent des aversements de taxes.

Le comité décide d'annuler le bail conditionnel entendu entre la cité de Drummondville et M. Adélard Desrochers, sur le défaut par ce dernier, du paiement de son loyer.

Le comité charge le greffier d'écrire à L. Pado

demandant d'annoncer que la motocyclette de la cité est à vendre.

L'habitant Louis Bélanger propose son nom pour l'échevin André Buellet que les deux personnes suivantes soient nommées conseillères de la cité : mons. Lucien Léveillé, Joseph Doucet et André Gagnon.

L'habitant H. G. Ferland propose un amendement, secondé par l'habitant L. G. Ferland, que M. Edouard Beaurepaire soit nommé conseiller.

Le vote est pris sur l'amendement.

Aut. vote pour, les seigneurs Bourgoy et Ferland.

Aut. vote contre, les seigneurs Milancourt, Buellet, Milancourt, Blanchard et Léclair.

La proposition principale est donc déclarée adoptée sur même vote divisé.

Le salaire de ces conseillers sera de \$ 100 par mois et pour les premiers six mois, et le salaire sera ensuite fixé par le conseil.

Le conseil décide d'engager M. Henri Hamel, au prix de 20 francs de l'heure, durant cinq (5) heures chaque jour, pour prendre soin des chevaux.

Le conseil décide d'accorder aux Chevaliers de Colomb la permission de construire un jeu de croquet, dans le bord de la ville, sur un terrain appartenant à la cité, et situé au centre du terrain de Drummondville Colbalt Co., le conseil se réservant le droit de répondre à la permission du tel terrain, quand il le voudra, sans recours de la part des Chevaliers de Colomb.

Le conseil décide d'envoyer une délégation au prix de la boussoleuse Poissie, pour ouvrir des négociations au sujet de l'achat d'une scie à l'angle de la rue Poissie.

Le conseil décide l'achat d'une vache viande, au prix de \$ 100,00, de la Cie J. Léger.

La demande de M. Arthur Rosa pour obtenir le paiement de ses factures pour le feu des marrons est refusée.

Et la séance est levée.

*Arthur Laporte*  
Trésorier

*Jean-Jean*  
Greffier

X signé Paul Faubert \$10, J. Bourassa \$10, Georges Larocque \$10,  
J. G. Léclair \$10, Ad. Dubois \$10, et Ange Alain Léveillé \$10.

J. J.

Le 6 mai 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal  
sur lieu et heure ordinaire des séances de ce conseil.  
Rousselière, 6 mai 1938.

Le présent rapport de l'assemblée régulière  
présidée par M. Hélie Blanchard, adjoint à la maire, M. Léonard  
Méthay, et Louis Méthay, sous la présidence de M. Jean  
Léonard et Mme André Rapotte.

Le rapport établit le résultat de la  
vote à savoir l'évaluation manuelle que le fait  
de la propriété appartenant à M. Eugène Gallot et  
l'ancien No 125, 126, 127, 128 du quartier l'est de la ville,  
qui guy l'évaluation de la dite propriété concorde  
avec la valeur réelle de la propriété.

Il est intérêté que les membres du Conseil  
et le décret de dépêche de toute expensibilité  
à l'avoir.

Le rapport recommande de faire 50%  
la somme quaternaire banale pour l'agent de  
l'ass. 50%, du dépôt à encaisser pour l'assimila-  
tion d'une propriezé pour impôt, pris des  
villes de Timis et de Roumanie, avec sous la  
surveillance de la J. C. C.

La demande de M. Léonard à l'ordre  
pour paiement de son loyer pour le mois de  
mai, au montant de \$11.00, est acceptée.  
La demande de M. René Bléard pour  
paiement de son loyer est refusée.

Et la séance fut levée.

André Rapotte

Jean Léonard  
Délégué

Le 10 mai 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal  
de la Cité de Drummondville tenue aux lieux et heures  
ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 10 mai  
1938, cette séance étant la première séance bimensuelle  
du mois de mai 1938.

Tout présent. Messieurs les échevins  
Henri Mélençon, Edgar Larocque, L.-G. Ferland, Hélie  
Blanchard, Félix Léveillé, André Guillet, Robert Le-  
clair et Louis Méthay, sous la présidence de M. Léonard  
et Mme de André Rapotte.

Le greffier donna lecture de l'avis convoquant  
la présente assemblée et au référendum constatant sa régu-  
lation à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 28  
avril sont lues, approuvées et signées.

Les minutes des séances de comité tenues les  
25 avril, 4 mai et 6 mai 1938 sont aussi lues, et il est proposé  
par l'échevin Louis Méthay, secondé par l'échevin Henri  
Mélençon que ces minutes soient approuvées, même  
la partie du rapport de Mme le rapportant soit enga-  
gement de M. Joseph Dore et comme constable, celui-ci ayant  
été rejeté en application. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair,  
secondé par l'échevin Hélie Blanchard, que les comptes  
soient approuvés et le bilan au 30 avril 1938 soit  
les payer, ainsi :

| Compte ou faire au 30 avril 1938 | \$     |
|----------------------------------|--------|
| Banque à l'est                   | 442.80 |
| Trésor Diorne                    | 17.00  |
| Trésor Léon                      | 100.00 |
| Trés. Goss                       | 407.84 |
| Théâtre Garneau                  | 2.25   |
| J. E. Lafontaine                 | 2.00   |
| Rue l'Hirondelle                 | 7.00   |
| Poul & Pousseau                  | 6.15   |
| Le Landry                        | 3.20   |
| R. G. Côte                       | 3.40   |
| D. R. Vane                       | 16.00  |
| Jacq Bergeron                    | 0.50   |
| Garage Hélie Rapotte             | 51.65  |

|                               |         |                 |
|-------------------------------|---------|-----------------|
| Pinard & Pinard               | 815.74  | \$              |
| Lub. Monplaisir               | 24.00   | \$              |
| Carr. Tropic                  | 372.23  | MP 35.10 153.22 |
| Jules Lemaire                 | 25.16   | \$              |
| Dawson Bros.                  | 6.25    | \$              |
| Dumas Ben                     | 13.20   | \$              |
| Lub. Rose                     | 40.00   | \$              |
| J. Canada Pow. Co.            | 916.92  | \$              |
| C.R.R.                        | 8.02    | \$              |
| Ferronnerie de St-Bille       | 4.45    | \$              |
| L. & G. J. Jewell             | 57.05   | \$              |
| Auger Alphonse                | 22.20   | \$              |
| J. Pellegrin & Fils           | 6.25    | \$              |
| Cie J. C. Gosselin            | 1.57    | \$              |
| Grosbois & Courchesne 1934.23 |         | \$              |
| J. Brunet                     | 280.00  | \$              |
| J. E. Lemaire                 | 50.00   | \$              |
| J. G. Laferte                 | 25.91   | \$              |
| D. Villebois                  | 6.00    | \$              |
| James H. Jamieson             | 24.08   | \$              |
| Carr. Leclair                 | 14.15   | \$              |
| Jacques Desrosiers            | 4.35    | \$              |
| G. Mercier                    | 33.65   | \$              |
| Frances Hardware Co           | 57.60   | \$              |
| J. R. Blanchard & Cie         | 237.94  | \$              |
| Carole Gouverneur             | 30.00   | \$              |
| C. G. Lavoie                  | 30.00   | \$              |
| George Roy                    | 30.00   | \$              |
| Paul Therrien                 | 30.00   | \$              |
| Hughes Acme & Cie             | 4.91    | \$              |
| W. Wolf Puelin                | 6.00    | \$              |
| R. Audin                      | 9.70    | \$              |
| J. G. Etamal Products         | 345.72  | \$              |
| Bruno Gomme                   | 143.10  | \$              |
| C. Belanger & Cie             | 97.50   | \$              |
| Zee Pro. et alaini            | 2230.58 | \$              |
| 87.727.87                     |         |                 |

au rec. directe

|                  |       |    |
|------------------|-------|----|
| Lamotte - Frères | 26.50 | \$ |
| D. Villebois     | 20.00 | \$ |
| D. Godbout       | 40.00 | \$ |
| J. C. Bernard    | 24.14 | \$ |
| Ed. Girard       | 20.95 | \$ |
| Grimard D. Ville | 10.00 | \$ |
| J. L. Champsous  | 21.01 | \$ |
| 181.20           |       |    |

|                           |        |           |
|---------------------------|--------|-----------|
| G Larivée av 14 mois / 58 | 161.50 | 19.25     |
| - 27 -                    | 157.00 | \$        |
| - 2 mai                   | 74.00  | 70.25     |
| - 6 -                     | 8.00   | \$        |
|                           |        | \$ 274.50 |
| André Demers              | 7.25   | \$ 16.55  |
| S.C.O (factures)          | 6.00   | \$ 2.70   |
| J. G. Labere              |        | 3.81      |
| Chemin de fer du Québec   | 29.14  | \$        |
| Service Hydrogène         | 136.04 | \$        |
|                           |        | \$ 218.84 |

Total des comptes: \$ 9.422.92

G dopté

Il nous est donné d'au tableau de l'ensemble des factures  
du 16. au 29. d'un logement d'appartement que l'estat tout fait le  
est. Il se souvient d'ailleurs qu'il paye le loyer plus le mois de mai.  
Il a une décision finale des frais d'au moins quatre

Il a été proposé par l'abbé Robert Belanger, demandé par  
l'abbé André Martel que ce deuxième soit autorisé de  
payer M. H. G. Léveillé la somme de \$ 1.680.75, étant  
le deuxième qui n'a pas été à la Monnaie pour le contacter  
de l'époque de la rue des Jésuites, l'apercu le rapport du  
treasury je trouve donc nécessaire d'obtenir l'autorisation  
d'une somme de \$ 15.00 pour dénouer une tension à la Monnaie  
comme débordante, et dont le entrepreneur soit responsa-  
ble. G dopté

Il a été proposé par l'abbé André Martel que le deuxième  
soit autorisé par l'abbé Robert Belanger que ce deuxième  
soit autorisé de payer à M. H. G. Léveillé l'entrepreneur  
que la somme de \$ 20.00 pour régulariser une réclamation  
produite par M. Robert Belanger. G dopté

Il a été proposé par l'abbé André Martel que le deuxième  
soit autorisé de payer à M. H. G. Léveillé l'entrepreneur  
Il a été proposé par l'abbé André Martel, demandé par  
l'abbé Félix Martel, que le gérant serve une  
procédure de la part M. H. Martel d'abord, sans préjudice  
des droits de la partie, de remettre la meilleure  
et de payer \$ 80.00. G dopté

Le règlement concernant les changements de nom de lieu subit ses premières et deuxièmes éditions.

Il est proposé par l'échevin Louis Métézeau, secondé par l'échevin Edgar Léveillé que le règlement de M. Théodore Léveillé, répétant de police, solennellement à 8 h. 00 par semaine à partir du 1er mai 1931 (hors), l'ordre et décret d'une enquête de délinquance dans le village St-Sauveur, demandant l'autorisation à la cité. Cette enquête est réservée à la législation des propriétaires pour bâti.

Il est proposé par l'échevin Félix Léveillé, secondé par l'échevin J.-P. Fleuret que le conseil sollicite pétition à l'assemblée à l'effet de faire à l'évêque l'autorisation de faire une enquête de délinquance dans le village St-Sauveur, pourvu que le législateur soit fait de l'assent d'une partie de la cité, il sera nécessaire de l'enquêter de la cité, le conseil décide alors de faire aux pétitions l'accord à celle-ci jusqu'à ce que la demande soit faite à l'évêque. Il est recommandé, sollicitable que le conseil se charge de faire à l'évêque l'autorisation de faire une enquête pour ne pas faire à l'évêque une charge supplémentaire.

Le règlement 125 est donc d'une lettre de l'assemblée à l'évêque et l'autorisation de faire une enquête de délinquance. Il est recommandé que le conseil se charge pour faire faire à l'assemblée une enquête à l'évêque pour faire maintenir les mesures qui sont faites, mais que le conseil se charge de faire à l'assemblée une enquête pour faire à l'évêque une enquête à l'autorité de l'autorité ecclésiale. Il est recommandé que l'autorité de l'autorité ecclésiale soit chargée de faire à l'évêque une enquête à l'autorité de l'autorité ecclésiale.

Il est proposé par l'échevin Métézeau, secondé par l'échevin Léveillé que le règlement de l'autorisation à l'ordre et décret d'une enquête soit adopté.

Cochon part  
Maurice

Jeanne  
Léveillé

Le 12 mai 1938

Le conseil régional du conseil municipal de la cité de Drummondville tient une fois dans l'année ses séances de ce conseil, jeudi, le 12 mai 1938, cette séance étant une assemblée de la séance régulière tenue le 1er mai 1938.

Le conseil régional de la cité de Drummondville, secondé par l'échevin Louis Métézeau, l'échevin Edgar Léveillé, l'échevin J.-P. Fleuret, l'échevin Robert Léveillé et l'échevin Louis Métézeau.

La séance de ce conseil de la cité de Drummondville est presidée par l'échevin J.-P. Fleuret, maire suppléant.

Il est proposé par l'échevin Louis Métézeau, secondé par l'échevin Edgar Léveillé que la demande susmentionnée soit approuvée. Il le trébucher autorise à la police, savoir :

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Quatre mois de la proclamation | 46.22                |
| Ogre D'Amour                   | 46.85 min. value 362 |
| Tours Métézeau                 | 29.75                |
| Maurice & Maurice              | 8.20                 |
| Total 140.17                   | Adopté               |

Le règlement No 215 amendant le règlement 125 concernant la police publique, à l'ordre du jour, est approuvé par le conseil régional de la cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin Léveillé que le règlement no 238 soit adopté. Adopté.

Le règlement No 239 abrogeant le règlement No 215 concernant la route au lac sans la cité subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin Edgar Léveillé, que le règlement No 239 soit adopté. Adopté.

Le règlement No 240 amendant le règlement No 269 concernant les licences commerciales subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Maurice Métézeau, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que le règlement No 240 soit adopté. Adopté.

Le projet de règlement amendant le règlement No 240 concernant l'application des règlements des routes de la cité, subit sa première et deuxième lecture.

Il est proposé par l'échevin M. Alfred Blauthard, secondé par l'échevin Louis Métézeau que M. Alfred Jangla soit engagé comme sollicitable de la cité au salaire de \$12.00 par semaine.

Il est proposé par l'échevin Maurice Métézeau,

200, secondé par l'échevin Wilfrid Blaumbard que le  
trésorier soit autorisé à payer une somme de \$10.50  
à la 7<sup>e</sup> édition des Malice et des Maruegatelle.  
Accepté.

Il fut proposé par l'échevin Henri Melançon,  
secondé par l'échevin Léger Faroqué qu'il soit dépen-  
du du trésorier sur subvention solennelle -  
sur la rue Dorion, du côté nord, entre les rues Girard et  
St. Charles.

Sur la rue Jeuday, des deux côtés entre le chemin de fer  
et l'A. R. et le lac St. le lac St le lac St à l'ouest.  
Sur la rue Héroux, en face du parc, vers où l'entrée de  
l'établissement de l'autobus.

Sur le rue St. Jean, du côté ouest, entre le rue Dorion et  
Jules.

Sur la rue Jeuday, des deux côtés, à partir du tesson de  
parc Girard jusqu'à la rue Jeuday.

Sur le boulevard St-Jean, du côté sud, ouest, entre le  
chemin St-Vincent-Bleury et la rue Bourassa.

Il a été permis de déclarer une subvention  
pour faire ériger une subvention solennelle  
sur le lieu d'acte, la 7<sup>e</sup>, sud-ouest, entre le chemin  
de fer St. J. et la rue Verdun.  
Sur la rue Gouin.

Et la séance est levée.

Arthur Peltz  
Mars.

Jean J.  
Peltz

Le 12 mai 1938

De suite après la séance régulière tenue ce  
jour, le membre du conseil ayant le comité  
des travaux fut nommé au comité  
qui rédigea la résolution suivante:

Il a été décidé de donner à M. St. Jean, la somme  
et percée par l'échevin J. A. Peltz, mais supplétive  
de 200,00 à Monsieur Louis Fortin, comme  
séance pour réparation de bicyclette.

La somme recommandée fut versée à l'échevin  
régulière de la 7<sup>e</sup> ayant payé 35 francs à l'heure,  
les portes 70 francs, et la 7<sup>e</sup> autre journalière 30 francs.

de l'heure. Elle devait échelle de salaire devrait avoir  
été élaborée le 6 mai 1938.  
Le comité décide de la renvoyer au conseil mardi,  
le 17 mai prochain.

La séance est levée.

Arthur Peltz  
Mars

Jean J.  
Peltz

Le 17 mai 1938

Séance du conseil municipal de la ville d'Orléans-  
mondeville tenue en conseil général, sur lieu et heure  
ordinaires du vendredi de ce mois, mardi, le 17 mai 1938.

Entendu: M. le chevalier Henri Melançon,  
éper Faroqué, J. A. Peltz, Wilfrid Blaumbard, André  
Boutelle, Félix Girard et Paul M. Steyer que le  
président de son conseil municipal à Mars Arthur Peltz  
le vendredi 17 mai 1938 présente plainte concernant  
la séance régulière.

Le comité autorise le trésorier à payer la  
séance régulière à M. Blaumbard (Monsieur Melançon)  
pour cette séance. M. Blaumbard s'engageant à ne pas  
renvoyer de paiement.

Le comité autorise le trésorier à accepter  
de M. Peltz 100,00 le paiement de la somme de \$150.00  
en règlement de tout compte de trésorerie pour 1937  
et pour 1938, pourvu que le paiement soit fait d'ici  
le 1<sup>er</sup> juin.

Le comité autorise également le trésorier à  
accepter de M. Joseph Laprade 40 paiements de la  
somme de \$150.00 en règlement des exercices et un  
paiement de la séance pour l'année dernière, pourvu  
que le paiement soit fait d'ici le 1<sup>er</sup> juin.

Le comité décide la démission de M. Fréchette  
et Peltz qui veulent faire payer le sherry de \$10.50  
qui leur a été fait à la demande d'un automobiliste. Le comité décide que, si une déclaration  
équivalente est produite dans la séance du trésorier  
à l'effet que ce monsieur n'a pas fait de commerce  
d'automobile sa ville l'an dernier, le trésorier pourra  
rester le sherry.

Le comité déclare la plainte de Mme Marie-Louise Païde, et le trésorier est autorisé à payer la charge de \$30.00 faite pour mariage à Mme Païde si cette dernière épouse entre le mariage du trésorier une déclaration écrite à l'effet qu'elle n'auroit souhait des sommes que demandé qu'il s'agisse d'un mariage pour se marier qui seraient plus que le mariage.

Le comité recommande de payer la somme de la taxe au chargé de la partie.

Le comité refuse la demande faite par M. Léonard Le Bel et Théophile Clark et Pauline Blanchard, fils.

La demande de M. Court l'estoc pour faire payer une charge de deux francs supplémentaires, il a été déclaré qu'il n'y a pas plus de deux francs supplémentaires.

Le plainte d'Emile Thériault, le comité recommande que la taxe pour épicerie soit payée, preuve que M. Thériault n'a pas demandé d'épicerie d'autre chose que la partie.

Le trésorier est autorisé à payer la taxe chargée à la Mme J. B. Lefebvre, pour malversation dans son rôle d'agent de la poste, et l'indemnité d'accident de fait mentionnée dans le rapport annuel.

Le comité recommande de payer la somme de \$30.00 chargé à J. B. Gauthier pour l'apport.

Le comité refuse de payer la charge de \$60.00 faite à la demande d'Edmond D'Argy, pour route de bois, ou qu'il ne s'agit pas de la route de bois manufacturier par cette compagnie.

Le comité refuse de la compagnie Potvin pour réclamation d'gravage de \$65.00, non reçus, cette charge ayant été fait pour route d'entretien de musique.

Le comité recommande de céder à \$55.00 la somme de \$50.00 chargée à M. Jean Martel D'Argy pour 1937.

Le comité recommande que la ville paye quatre heures de chauffeur, pour deux voitures de jour et deux voitures de nuit.

Le comité prend connaissance de l'attribution de la route de bois par le b. b. M. court. Le comité recommande que Mme Marie L. Païde soit chargée de produire toute compensation, il que une opinion également sera demandée à un avocat élu par le conseil.

Le comité refuse de déposer nécessaire pour retourner à Joly, le trésorier, le journal habillé.

Le comité recommande d'envoyer à M. les dépenses aux termes pour route de zap pour l'apport.

de \$25.00 moins l'apport de 25%

Et la route est livrée.

Trois voitures  
Mme

Jeanne  
Laffier

Le 25 mai 1938

Le comité signifie au conseil municipal de la ville de Drummondville toutes ses louanges ordinaires, de la partie de ce conseil, vendredi, le 25 mai 1938, ille même étant la deuxième séance de rentrée de mai de cette 1938.

Le comité félicite Mme le Maire, M. Alfred Blanchard, M. J. Fleaud, André L'Allier, Marcel Fleaud, Joseph Allard et Félixine Marceau, sous la présidence de l'adjoint à l'ordre du jour.

Le comité approuve l'acte aménageant la grande rue de l'avenue principale constatant la acquisition à tous les membres du conseil.

Le comité de sécurité régionale tenu le 10 et 12 mai 1938, a voté la taxe approuvée il approuve.

Le comité accorde à Mme le maire de renouveler la taxe pour le 12 et 13 mai 1938, il a été proposé par l'adjoint Robert Fleaud, secondé par l'adjoint André L'Allier, l'acte fait tel que il fut proposé, sans être approuvé.

Il a été proposé par l'adjoint Louis Allard, secondé par l'adjoint André L'Allier que la taxe de sécurité soit acceptée et le trésorier autorisé à la payer, sans être approuvée.

Suite à ce vote du 11 mai 1938 : 7500.00 \$ 13 500.00 \$

# 3823892

|                            |        |   |
|----------------------------|--------|---|
| Léonard Labreque           | 15.00  | 1 |
| J. B. Tremblay             | 50.00  | 1 |
| Mme L. Païde               | 5.00   | 1 |
| Laurent Boulet             | 6.00   | 1 |
| Canadian National Railways | 187.18 | 1 |
| François L'Heureux         | 11.34  | 1 |
| Robert Gauthier            | 5.00   | 1 |
| O. Faubert                 | 24.70  | 1 |
| G. Fleud                   | 195.00 | 1 |
| Louis Lamondière           | 96.00  | 1 |
| Ministère de la santé      | 52.787 | 1 |
| J. B. Lévesque             | 3.45   | 1 |

|                                     |           |      |
|-------------------------------------|-----------|------|
| Mathieu George                      | 701.87    | 2    |
| Wettlaender Mathieu bo              | 53.78     | 1 m² |
| for l'apiculture                    | 50.53     | 2    |
| Bill Telephone                      | 36.26     | 1    |
| Mr. Nethole's farmes bo 1/2         | 871.26    | 2    |
| R. Simard bo 1/2 Simard bo          | 23.20     | 2    |
| Guérard de St. Pierre Bo 1/2 Simard | 6.15      | 1    |
| Philippe Laprade                    | 9.70      | 1    |
| " " Parc "                          | 3.76      | 1    |
| J. G. Laprade                       | 17.89     | 2    |
| Gustav Marceau                      | 29.77     | 2    |
| Yves Beliveau                       | 183.99    | 2    |
| bouquage J. A. Faucher              | 96.79     | 2    |
| J. Faucher & la résidence           | 64.96     | 2    |
| L'auto Léonard                      | 80.00     | 2    |
| Bethas Rose                         | 11.90     | 1    |
| Simard Olli Blainville              | 14.20     | 1    |
| Yves L. Brassard                    | 4.85      | 1    |
| Terres à Guérard, l'U               | 7.28      | 2    |
| Trois Rivières et 6 lots de bois    | 39.58     | 2    |
| Bois Mitage                         | 2.50      | 1    |
| Bois Paul Tremblay                  | 5.35      | 2    |
| Albert Vaillancourt                 | 3.00      | 1    |
| Bois sous Montplaisir (à la vente)  | 5.00      | 1    |
| Le Meilleur Mariel                  | 350.00    | 2    |
| One half of property to female      | 276.00    | 2    |
| Trois Montplaisir                   | 152.50    | 2    |
|                                     | 830.62-49 |      |

deuxième dessin.

|                         |          |   |
|-------------------------|----------|---|
| Aster Avenue            | 79.11    | 2 |
| Geni Poitland           | 25.96    | 2 |
| Bo. for. Garneau        | 21.00    | 2 |
| Roberval Irshen         | 3.00     | 1 |
| Philippe Bruneau        | 21.19    | 2 |
|                         | 178.16   |   |
| Total                   | 8,612.16 |   |
| 4 termes du 15 mai 1935 | 9,125.10 | 2 |
|                         | 151.00   |   |

Total \$8,612.16

Le montant du projet de déplacement concernant le terrain futur et aussi de demander le vote sur deux projets supplémentaires ; un de ces projets concernant seulement le lotissement de property comprenant un impôt de \*10000\$ pour une période de 30 ans ; l'autre comprenant la bâtardeuse des dépendances pour le temps de l'impôt au taux d'un quart de \*10000\$ à 5% par an.

le 22 mai.

Il fut proposé par l'échevin Henri Milot, secondé par l'échevin Robert Pichot, qui une demande fut faite par le greffier au Ministre du Commerce Municipal pour que le poste d'impôt soit fixé à 50 ans dans lequel cas, l'adoption.

La trésorerie fut autorisée à remettre à Monsieur Pichot l'adoption. L'échevin Pichot déclara qu'il a payé pour les deux suivants le temps de 25 ans.

Le trésorier fut autorisé à émettre de \*150.00 à \*1000.00 le deuxièmes à Monsieur Georges L'italie.

La résolution fut adoptée par le Conseil sur proposition de J. P. Milot, secondé par l'échevin Pichot.

La Ville de Montréal a donc l'autorité officielle de vendre une partie de terrain pour l'élargissement de la rue St. George et l'effacement du comité d'abattement.

La demande de Monsieur George L'italie a énumérant pour titulaire un poste de greffier et son fils Paul Pichot et son père et titulaire par le conseil. Il fut proposé par J. P. Milot, secondé par Henri Milot, que le conseil refuse cette demande. Il fut accepté. Monsieur L'italie vota pour la proposition. L'échevin Milot, l'échevin Milot, vota contre la proposition. Milot, l'échevin Milot et Blanchard. La proposition est en conséquence adoptée et la demande de Paul Pichot rejetée.

Il fut également voté 342 pour élargir la rue St. George et 292 contre le règlement n° 239 subjet au deuxième article ; il fut proposé par Louis Mitage, secondé par Henri Milot, que le règlement n° 239 qui vaut d'être lu soit approuvé. Adopté.

Il fut voté de donner la bâtardeuse pour fournitice de lot et au poste et pour le poste de la rue. Il fut proposé par l'échevin Milot, secondé par l'échevin Pichot, que le conseil accepte la soumission de Monsieur Georges Pichot pour la fournitice de la rue, celle de Monsieur G. L'italie pour le poste et l'échevin Milot pour le poste de cette rue au prix de \*10000\$ par an, et que la commission de la rue approuve, et que la soumission de J. P. Milot pour le poste soit acceptée. Adopté.

Il fut proposé par Mitage, secondé par J. P. Milot, que le greffier demande au directeur de la police municipale la coproduction de cette poste avec la police municipale pour cause de manque de poste de l'échevillerie. Adopté.

Il fut proposé par Mitage, secondé par l'échevin Blanchard que la ville achète de garage Mathieu de la rue des Vergers Hudson 1937, auxd. au prix de \*150.00. Les propos

l'auvergne devant être du paix six (6) plus. Adopté  
Monseigneur Aubrey démission de mission qui il  
provoque au reglement pour délivrance notes rares ceci  
écriture.

Il fut proposé par l'échevin L.G. Isabell, secondé  
par l'échevin Fred Mitteig, qu'une demande soit adressée  
à l'Honorable Municipal de l'Orme par l'intermédiaire  
des députés de la commission, pour demander la réstitution  
à l'auvergne de sommes éclatées entre l'auvergne et le  
village, cette somme étant évidemment connue être celle  
du vaste emprunt pour l'auvergne et pour le comté  
de Drummond. Adopté.  
Et la réunion est levée.

Explique R. Pothier  
Maire

John Dunn  
Treffler

Le 25 mai 1938

De suite après la réunion régulière tenue ce par le conseil  
du village suivant un comité

soit procédé : Tous les échevins qui ont assisté à  
la réunion régulière du conseil, sous la présidence de M. l'Orme le  
Maire

Le comité dans le cas de Monseigneur Arthur Plessant,  
Graham de Hartman et autres qui se sont portés, et où le  
fait que M. Plessant a réglé tout ce qui s'avait avec entretien.  
Le comité accepte que le rôle paye la moitié du paix que  
s'élevait à l'auvergne de \$25.00, cette somme de \$12.50 étant  
payable à M. le Maire et Maires.

Le comité étudie le rôle de M. D. B. Dunn, et  
autres le trésorier à ne pas élargir à Monseigneur G. G. Dunn  
le bilan de dépenses et de revenus de l'auvergne au pris M. Dunn  
et d'ordonnance ces deux échevins. Le comité reconnaît  
que le trésorier accepte une somme de \$75.00 en règlement  
du décreve du 1er mai 1938, il g. il accepte à présent  
une somme pour l'auvergne établie dans l'état d'au  
peuple.

Le comité recommande le rôle de \$75.00 à \$50.00  
de bilan que restent due par M. Eddie Gagné, de St  
Joseph.

Le comité recommande de ouvrir à Monseigneur

J. Claude Bouchard, pour une somme de \$15.00 le voulue  
motogriste appartenant à la ville.

Il fut démontré de la ville de Drummond de  
Monseigneur G. G. Dunn comme ingénieur de la ville. Il estime  
que cette somme que cette somme soit acceptée pour prendre  
effet le 1er juillet.

Le comité recommande que le trésorier paye les  
souscrites.

Edward Aubrey M. Joseph Plessant \$15.00 pour mes  
Gagné Gagné M. Robert Isabell \$15.00 pour moi  
\$75.00 voulue est levée

Arthur Pothier  
Maire

John Dunn  
Treffler

Le 30 mai 1938

Leau de boutin municipal de la ville de Drummond-  
ville signé au conseil jugeable, mardi, le 30 mai 1938, à  
7 heures p.m. à la salle du conseil

soit procédé : Réunissons le trésorier Monseigneur  
Isabell et Isabell, J. G. Dunn, G. G. Dunn,  
Robert Aubrey, Robert Isabell, et Louis Mitteig sous la  
présidence de M. l'Orme le Maire de l'auvergne

Le comité recommande de payer une somme de  
\$15.00 à M. Philippe Lapierre en règlement de sa réclame  
signé au montant de \$25.00 pour l'auvergne faites au succès  
réclamé.

Le comité refuse de céder le compte de bilan de la  
librairie à lui.

Sur avis fait par M. Eddie Gagné qui il a re-  
commandé au rôle que j'aurais été mis à l'auvergne  
de que le bilan ait été à somme de \$32.50 en règlement  
de la librairie chargé, il g. il paye la balance.

Le comité recommande que le bilan qui a  
M. Eddie Gagné l'auvergne à \$32.50 sur le bilan de  
\$15.00 auquel il a déclaré 1938.

Le comité recommande de payer \$15.00 pour l'auvergne  
de M. Eddie Gagné pour la partie de juillet, le bilan  
d'autant réduit, réduit à l'auvergne plus tard sur le bilan de  
Monseigneur Gagné.

M. Archibald G. Isabell. Le comité recommande de

réunion de l'assemblée pour voter la pension. M. Béland déclara qu'il se fût fait par le comité.

La cotisation chargée en 1933 pour l'entretien et entretien des réunions de l'assemblée fut de 100\$ et la cotisation pour accorder l'autorisation de faire braver 1935-1939.

Le comité recommande que le couple du Dr. Joseph

Gervais et Sainte-Marie Blais, soit payé.

Le comité recommande de verser pour un an à partir du 1er avril 1938 à tel jour la somme d'espèces appartenant à l'organisme Ville de Québec à l'ordre de.

Le comité recommande l'autorisation de laisser 1\$ s'écouler entre les rues St Paul et St François pour l'heure à l'ancien portefeuille de 50\$ plus.

Le comité recommande de verser la somme chargée à M. Gérard Thibault pour métamorphose.

Le comité recommande de verser le bonus théâtre l'an dernier à la Société Kolbe pour suite de musique.

Le comité recommande que le salaire du facteur municipal de l'assemblée soit fixé aux 30\$ moins de l'heure, et l'autre à M. Villeneuve, volume conteneuriste, à 35 sous de l'heure.

Le comité recommande que une somme de 25.00 soit versée soit payé à M. André Lévesque, pour travail supplémentaire. Il parle du 1er mai 1938 jusqu'à ce que M. Lévesque puisse reprendre son travail.

Le comité recommande que M. L. Lemire soit chargé de faire assurer le service des écluses.

Le comité recommande de payer 40.00 pour le loyer de juillet de M. René Boudreuil.

Le comité recommande qu'une somme de 100.00 soit faite à la boulangerie de l'assemblée, pour contribuer aux dépenses de la réception de l'Américaine au Musée de la Socité.

Et la réunion est levée.

Catharine Noyette Jean Jappier

Le 3 juin 1938

Réunion de comité du conseil de la cité de Lévis-Montréal dans une tente et pour ordonnance des services de ce conseil, vendredi le 3 juin 1938.

Tout présent: Monseigneur le Chanoine Alfred Marshall, M. A. F. Leclair, Léonard Bourgoin, André Bégin et Jeanne Millette, membre de la présidence de son honneur le Maire Rd. Arthur Noyette.

Le comité décide de chargez 100\$ par jour pour le fonctionnement de l'école au cirque. Cela à condition que tout état prédominamment à Drummondville.

Le conseil de M. André pour obtenir une permission pour rendre des légumiers devant dans le parc de la cité est refusé.

Le comité décide de refuser le service donné à Madame Bégin.

Le comité décide l'ingénieur M. René Moreau, du 1er au 31 de la Ville de Lévis, comme inspecteur de la cité. Un soldat de 300.00 par mois. L'inspecteur Félix Turgeon fait insister sur sa dissolution.

Et la réunion est levée.

Jean Jappier

Le 8 juin 1938

Réunion de comité du conseil de la cité de Lévis-Montréal dans une tente et pour ordonnance des services de ce conseil, mardi, le 8 juin 1938.

Tout présent: M. les sénateurs Louis Millette, Alfred Baudouin, L. A. Leclair, André Bégin, Robert Bégin et André Millette ainsi que le président de l'Assemblée de Lévis par André Bégin.

Le comité recommande que les voies publiques soient doublées dans le parcours lorsque septième fois de réouverture à faire pour dans le cadre de leur rénovation une boîte à bûches pour que le service par facture puisse renouvellement de celle-ci.

Le représentant de la Société gérante aux pêches recommande dans le journal que le service soit fait à l'exception de 25\$ anniversaire de l'établissement de la Société gérante pour 50.

Le comité recommande que une somme de 100.00 soit allouée pour le débarquement.

Le comité recommande de la compagnie Bégin pour réduire le montant de la tente montréalaise et refuser.

Le maire fait rapport que la compagnie Bell téléphone deux fois par jour à l'ordre de 100\$ qu'il faut pour le service de l'assemblée.

Le rapport est autorisé à faire la compagnie Bell Téléphone que la seule chargement doit être

avocale :

Aux Riveboud à la place de rue d'Abovoust

Aux Trots à la place de rue Montglaux

Aux Echek à la place de rue d'Amherst, excepté  
dans la partie située le rue Duroit et le bord.

Le comité recommande au conseil de compléter  
le projets de la rue Sudbury, il doit toutefois être rendue  
à l'obligation nécessaire pour conduire l'électricité  
sur la rue Sudbury, au bout de la rue il faut et au bout  
du Boulevard MacLean, pour permettre plus tard  
l'installation de lignes aériennes.

Le comité recommande que Mme les Députés  
Métivier, G. Allard et St-Louis soient délégués à  
Montréal avec le chef Morin, pour faire valoir la  
représentativité des travailleurs d'Assinippi, afin de  
l'obtenir qu'il soit la situation des travail d'assaini-  
sement si la ville renvoie tous au peuple de protection  
contre l'inégalité.

Le comité recommande que M. Gustave  
Houle agisse comme vice-président à la place  
de M. Allard, l'assure.

Le comité recommande de payer à M.M.  
Léveillé et Sagard la rémunération de \$ 15.00 au cas où il  
est fait une visite à Montréal, causée par le déplacement  
de deux ou trois de la ville.

Le comité autorise l'adjoint de la ville à  
réaliser un budget au bas de l'école, de \$ 25.00,  
au coût estimé de \$ 1000.00.

§ 1 La séance est levée.

Archives Rayette

John Davis.  
Loyppre

— Le 14 juillet 1938 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la  
ville de Drummondville. Comme cette fois-ci il n'y a pas d'ordre du  
jour, le conseil a été convoqué le 14 juillet 1938, cette séance étant  
la première dans le nouveau mois de juillet 1938.

Les présents : Messieurs les élus Honore Milansou,  
Willy St-Louis, L. G. Léveillé, André Guillet, Félix Bourque,  
Louis Martineau, Robert Léclair.

La séance de la ville de Drummondville a été  
ouverte par l'échevin G. Allard, maire suppléant.

Le préfet donne lecture de l'avis concernant la fra-  
gile assemblée et au certificat constatant la signature à faire  
des membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 25 mai  
1938 sont lues et approuvées.

Les avis et autres documents des divers verbins des séan-  
ces du conseil depuis le 25 mai 1938, 3 juillet 1938, et 1 juillet 1938, et il  
est proposé par l'échevin Le Nitayev, secondé par l'échevin  
Honore Milansou, que ces rapports soient approuvés. (Approuvé)

Il est proposé par l'échevin Robert Léclair,  
secondé par l'échevin Le Nitayev, que les comptes suivants soient  
approuvés et le conseil se réservé à les faire voter.

|                             |            |         |
|-----------------------------|------------|---------|
| Liste de frais au 25 mai 38 | \$ 1689.15 | 1       |
| 1er juillet                 | 110.01     | 2       |
| *                           | 1          |         |
| *                           | 1079.00    | 1       |
|                             |            | 1698.16 |

|                           |        |        |
|---------------------------|--------|--------|
| Coffre cash (épargne)     | 59.11  | 1      |
| Honoré Tremblay (comptes) | 671.53 | 190.22 |
| Lumber port               | 73.4   | 1      |
| Tresorier des bourses     | 52.4   | 1      |
| de la base annexe         | 526.02 | 1      |
| de la réglement           | 21.76  | 1      |
| de la pionnière           | 12.05  | 1      |
| Shell del Co              | 2.71   | 1      |
| La Presse                 | 2.65   | 1      |
| Gaspé Meats Royal         | 19.43  | 2      |
| Nathalie Dubreuil         | 25.81  | 1      |
| Emery Béchard             | 24.52  | 1      |
| Pineard & Pineard         | 7.76   | 1      |
| Jules Lemerre             | 24.20  | 1      |
| Auger Soupir              | 24.92  | 1      |
| P.-E. Rousseau            | 3.75   | 2      |

|                              |          |   |
|------------------------------|----------|---|
| L. G. Collins                | 100.06   | 1 |
| B. D. Monat & Co.            | 1.83     | 1 |
| J. L. L'Amour                | 72.49    | 1 |
| Arm. Lefebvre                | 0.75     | 1 |
| Ces. Léveillé                | 11.07    | 1 |
| Souscr. Supérieure d'échange | 42.50    | 1 |
| Le Ces. J. C. Corriveau      | 257.33   | 1 |
| J. Tellier & fils            | 6.76     | 1 |
| Crane Ltd                    | 5.86     | 1 |
| Dorothy & Léveillé           | 15.66    | 1 |
| Le Léveillé                  | 1.00     | 1 |
| R. Gardin                    | 11.00    | 1 |
| Wise Rose & Gable Co.        | 7.78     | 1 |
| Frances Hamlin & Co.         | 36.26    | 1 |
| Southern Canada Power        | 919.08   | 1 |
| Dynammond Coal               | 41.40    | 1 |
| G. Bourassa                  | 11.23    | 1 |
| J. C. Lefebvre               | 134.76   | 1 |
| Henfet - Cire Co.            | 25.55    | 1 |
| James Bellonville            | 34.72    | 1 |
| J. P. Blanchard - Ces.       | 24.39.74 | 1 |
| For Lefebvre                 | 33.96    | 1 |
| Ferronniers de St-Bille      | 2270.97  | 1 |
| Le Messier & Del             | 10.00    | 1 |
| <u>revenus directs:</u>      |          |   |
| James Gagnon                 | 8.       | 1 |
| J. L. Champoux               | 11.27    | 1 |
| J. Morley                    | 10.15    | 1 |
| J. Anne Bernard              | 9.04     | 1 |
| J. L. Bellonville            | 9.00     | 1 |
| Ed. Gérard                   | 12.01    | 1 |
|                              | 81.99.54 |   |

|                        |        |  |
|------------------------|--------|--|
| <u>revenus divers:</u> |        |  |
| Gains au 26 mai / 31   | 2.00   |  |
| - 6 juillet            | 192.20 |  |
| - 11                   | 76.20  |  |
|                        | 260.70 |  |

Total des sommes: \$ 14 458.99.

Gagné:

L'acte est assorti d'une lettre de l'Avocat le Président demandant certain travail à considérer au moins de 1000\$. L'expédition est autorisé à faire suivre le travail.

Lettre et donnée d'une lettre de protestation de l'Eléphant Montréal demandant la publication

d'après que la fraude de leur propriété de belvédère d'une dimension de 300 pieds. Il est proposé par l'Avocat Gobet, avocat pour l'Eléphant Montréal, que cette demande soit acceptée.

Lettre et donnée du rapport de l'ingénieur au sujet de l'installation de signalisation lumineuse aux tours de rue Sudbury et 1st peu, 2nd Sudbury et Brookfield-Macrae.

L'ingénieur est autorisé à faire les travaux suivant les termes de ce rapport.

Le conseil prend connaissance de la demande de permission de M. Gaudreault. Il est proposé par l'Avocat Robert Léveillé, avocat pour l'Eléphant Montréal que ce permis soit accordé.

Le conseil prend connaissance de la demande de M. Gauthier & Bourque, et M. J. G. Lemire offre de faire émettre cette licence d'assurance pour responsabilité personnelle à droite, la personne Melanson et Leclerc directrice.

Il est proposé par l'Avocat P. Léveillé Bourque, avocat pour l'Eléphant Montréal que M. J. G. Lemire soit chargé de faire émettre cette licence d'assurance pour responsabilité personnelle à droite, la personne Melanson et Leclerc directrice.

Le conseil décide d'autoriser cette demande sans subir ses préjudices et davantage latérales.

Le règlement No 293 imposant une taxe foncière de \$ 2.10 pour l'année 1939 subit sa dernière édition. Il est proposé par l'Avocat Honora Melanson, avocat pour l'Eléphant Montréal que l'ingénieur fasse la demande régulière pour fixer une taxe d'ordre additionnelle à M. Gauthier & Bourque, sur le rue Sudbury à droite.

Le conseil donne instruction au trésorier de pousser la perception des surtaxes de logement et de faire prendre des procédures, et il est également donné au trésorier, dans le cours de moins de trois mois un rapport des recettes de logement.

Il est proposé par l'Avocat Honora Melanson, avocat pour l'Eléphant Montréal que le conseil

soit conseillé au trésorier d'envoyer une lettre au trésorier de percevoir des surtaxes de logement et de faire prendre des procédures, et il est également donné au trésorier, dans le cours de moins de trois mois un rapport des recettes de logement.

Il est proposé par l'Avocat Honora Melanson, avocat pour l'Eléphant Montréal que le conseil

s'ouvrira à mercredi le 15 juin 1938.  
Et le maire est tenu

Maire

Jour Jours.

4 répere

L.A. Strelak

Fin - septembre

Le 15 juin 1938

Assemblée régulière du conseil municipal de la  
ville de L'Assomption tenue aux bureaux municipaux  
du bureau de ce conseil, mercredi, le 15 juin 1938, cette  
assemblée étant un appoinement de la séance régulière  
tenue le 19 juin.

ont présidé MM. le déviseur Honoré Melançon,  
M. André Bouchard, G. Dubois, Ouellet, Plessier,  
Tourigny, Robert Bellegarde, Louis Mélégay, L.A. Strelak  
sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Octave  
Bégin.

lecture et donnée d'une lettre de la chambre  
de commerce demandant au conseil de postuler une  
subvention le 25 juillet au lieu du 29 juillet. Cette demande  
est tellement refusée.

lecture et donnée d'une lettre de la chambre  
d'honneur l'autorisante, au sujet de la réception à Québec, pour  
la bataille l'herbaristique. Il a été résolu que la ville  
paye la perte de passage de la Gendarmerie, pourvu que  
les marchands s'y réservent en sorte.

Il est proposé par l'échevin Jean Mélégay, nom-  
mé par l'échevin André Ouellet que la bourse soit autorisée  
à emprunter l'excédent pour l'achat de vêtements à l'assistance  
publique, et à l'asile pour les personnes déshabillées.

Le greffier est chargé d'envier à M. l'agent bri-  
veux pour l'autorisation à faire une bourse entièrement  
à la plaqie, jusqu'à date de la vente de ce vêtement.

Il est proposé par l'échevin Strelak, Bouchard,  
secondé par l'échevin Ouellet, que le décret  
de permission de M. l'agent bri-vêtement pour la construction d'un  
poste de gazoline lors soit accordé surmontant la plainte  
produite au conseil, et que la résolution déjà adoptée  
par le conseil refusant la permission à M. l'agent bri-vêtement soit  
annulée. Adopté.

La vice-présidente produit devant le conseil

le rapport de vice-présidente des bourses pour l'année 1937, et il  
est consulté le tel rapport.

Il est proposé par l'échevin Robert Bellegarde, secondé  
par l'échevin L.A. Strelak que ce rapport soit approuvé,  
et que la balance de dépense au subtilant de \$1,000.00 soit  
réaliste dans un respectueux tel soit payé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Bellegarde, secondé  
par l'échevin Louis Mélégay que M. Raymond Melançon  
soit nommé vice-présidente des bourses de la ville pour  
l'année 1938, au salaire de \$1,500.00. Adopté.

Le règlement No 290 a autorisé la construction  
d'une bûcherie devant servir comme bûcherie municipale.  
Il consiste à l'achat de bois à prix, et autoriseut son  
emprunt de \$9,000.00 à ses fins subit sa troisième  
bûcherie.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon,  
secondé par l'échevin Robert Bellegarde, que le règlement No  
291 qui point d'être tel soit adopté. Adopté.

Le règlement autrement intitulé bûcherie publique  
au montant total de \$9,000.00 subit sa troisième  
bûcherie.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon,  
secondé par l'échevin Robert Bellegarde, que le règlement No  
291 qui point d'être tel soit adopté. Adopté.

Le promoteur le Maire fait savoir devant la  
sécession que le tel règlement sera à l'ordre du jour  
le 25 juillet 1938, et que les contribuables propriétaires d'immeubles  
devraient le faire état, modifiés à donner leur avis pour  
approuver ou désapprouver le règlement No 291 à  
l'ordre du jour le 25 juillet 1938.

L'échevin Tourigny donne avis de motion  
qu'il propose à la prochaine sécession au règlement pour  
annuler le règlement concernant la sécession du conseil.

Le greffier est chargé d'envier à l'échevin du conseil  
l'avertissement que le tel règlement concernant la sécession de l'ordre  
de la sécession pour la construction du poste de l'assistance  
publique pour le vêtement, etc.

Le greffier est chargé d'envier à l'échevin du  
manufacutre pour aviser le poste de passage que une  
bourse pour la réception d'au moins 10% de l'assistance  
publique à l'ordre du conseil le septembre.

Le conseil nomme comme déléguée à cette conces-  
sion son honneur le Maire, l'échevin Edgar Larocque et  
deux autres échevins.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon

second par l'échevin J. G. Freeland que l'assurance à été mise sur la section Ford 1/3 brune, le sol par l'intermédiaire de MM Boerschusen & Boerschusen.

L'opposition a été demandé par l'échevin André Ouellet, secondé par l'échevin Louis Millette qui estime qu'il n'y a pas d'assurance évidemment mise par MM J. G. Freeland les voitures laissées.

Le vote a été pris sur l'amendement.  
But voté pour : les échevins Ouellet, Millette, Glen-  
cher et Lelièvre.

But voté contre : les échevins Melanson, Freeland  
et Tremblay.

L'amendement est donc déclaré adopté et la proposition principale votée sur moins voté renouvelé.

Le giffier a été chargé d'envoyer une demande merci-  
sante pour leur demande des contributions pour la  
construction de la trace de charbon, quatre (4) et à  
solengis sa qualité No 1, André Beauchemin.

Le giffier est chargé d'envier au député  
de la police détaillant que les voies sont donnés au  
garage duquel sera vendue la machine de secours main.  
L'avenir à faire résuler le dit garage qui est trop près  
de la rue.

Il a été décidé d'ajouter de deux fois la somme  
de la ville qui devient du montant de trois  
qui devra être remboursé au cours 5% des deux années  
et la somme est levée.

Archives Régionale  
Maire /

François  
Giffier

Le 28 juin 1938

Assemblée régulière du conseil municipal de la  
ville de L'Assomption, tenue aux lieux et sous présidence  
du maire de la ville, mardi, le 28 juin 1938, cette séance  
étant la dernière tenue à l'assiette du mois de juin  
1938.

Sont présente MM le Léchevin Henri Melanson,  
Édgar Larivière, Alfred G. Lebeau, L. G. Freeland, Robert  
Lelièvre, François Tremblay et Louis Millette sous la présidence  
du maire Arthur le Maire Arthur Ropelle.

Le giffier donne lecture de l'avis convoquant la présente  
assemblée et du règlement édictant sa signification à tous  
les membres du conseil.

Les minutes des assemblées régulières du conseil municipal de  
la ville de L'Assomption tenues les 19 et 25 juin 1938  
sont lu et approuvées.

Il est proposé par l'échevin J. G. Freeland, secondé  
par l'échevin André Millette que les comptes suivants soient  
approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir :

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Facte de paix du 15 juin | * 2,630.59 |
| Facte de paix du 25 juin | * 2,667.92 |
|                          | * 5,298.51 |

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| J. H. Tremblay                 | 277.25   |
| de                             | 186.50   |
| Garde d'Honneur                | 183.00   |
| peint à l'agré                 | 5.00     |
| Gille Bégin                    | 50.00    |
| Pierre Faubus                  | 83.37    |
| Louis Millette                 | 35.75    |
| Tremblay frère                 | 90.00    |
| bet Rose                       | 73.65    |
| Madame L'orientea              | 9.23     |
| Cat Paillé                     | 4.90     |
| Henry Lépine                   | 39.00    |
| Théodore Racineau              | 11.10    |
| barrières à secours            | 3,224.69 |
| J. G. Monet à la               | 95.61    |
| écluse Socore Station          | 26.52    |
| G. Houle                       | 9.98     |
| timbre Provincial et timbre    | 26.00    |
| Edgard Bégin                   | 2,169.31 |
| John Miller L'Assomption       | 9.10     |
| Paul E. Souza                  | 1.50     |
| J. Mercier                     | 92.38    |
| J. L. Paillé                   | 59.91    |
| Fourmoulin Max Roje & batte bo | 51.00    |
| J. L. Paillé                   | 1,377.90 |
| la Ferme                       | 205.00   |
| l'imprimeur Marguerite         | 88.00    |
| J. G. Tardieu                  | 1.00     |
| Bell Telephone Co              | 92.18    |
| des Camélo Produits            | 30.82    |
| Imprimerie Drummond            | 8.10     |
| Imprimerie Od                  | 25.07    |
| Montlaur Machineries           | 6.97     |

|                             |              |   |
|-----------------------------|--------------|---|
| Le Séparateur               | \$ 43.12     | 2 |
| Horst & ingres              | 2.50         | 2 |
| Guiffet à l'eau             | 9.31         | 2 |
| Et J. G. Trudel             | 212.38       | 2 |
| J. Béreard de la Recréation | 15.70        | 2 |
| Edmond Lemaire              | 6.15         | 2 |
| Gaspé Montplaisir           | 35.95        | 2 |
| J. Guérard                  | 1.95         | 2 |
| Walter Motor Service        | 1.00         | 2 |
| Wlf. Ingras                 | 3.00         | 2 |
| Spit & Trichet              | 5.00         | 2 |
| Bonie Belleville            | 252.73       | 2 |
| Le Personnage de L'ville    | 1,828.00     |   |
| Louis Bernier Bouche Pouyez | 6.57         | 2 |
| Brammoudot boat & lumber    | 1.80         | 2 |
| J. G. Lafarge               | 10.87        | 2 |
|                             | \$ 10,990.52 |   |
| re meubles divers           |              |   |
| Hector A. Come              | 12.15        |   |
| Brammoudot boat             | 6.00         |   |
| R. Thébaud                  | 3.00         |   |
|                             | \$ 21.15     |   |
|                             | \$ 11,011.67 |   |

Le tiers est donné d'une dette de Monseigneur l'Évêque. Le trésorier reçoit instruction d'accepter de Monseigneur l'Évêque à jurement des biens de 1931 et 1932 avec l'exception de 10% pour chaque année, ou la révision demandée par Monseigneur l'Évêque pour compliquer son exercice dans le jurement.

Il est proposé par l'échelon Tousay, secondé par l'échelon Milagros que des procédures seront prises de suite contre les compagnies qui font le service du débouchage des biens à moins que l'avis de l'échelon ne soit pas sans délai déposé.

Le Monseigneur le Maire quittera son siège et est remplacé par l'échelon J. G. Trudel, maire suppléant.

L'échelon Félix Tousay donne avis de son intention qu'il proposera à la prochaine assemblée un règlement pour l'assassinat de Gilbert Pothier le 14 juillet 1932.

Il est proposé par l'échelon Edouard Lemaire, secondé par Alfred Blanchard que le trésorier soit autorisé d'accepter de toute personne se dit, pour l'année 1933, la paixabilité des biens via un montant d'évaluation de \$50,000.00 et que la liste de Brammoudot fasse partie de la balance des biens dues pour 1932 par la compagnie, elle-même étant faite pour aider la compagnie toutefois à continuer ses opérations malgré une difficulté financière. Ainsi

Il est proposé par l'échelon Tousay secondé par l'échelon Milagros que les biens de Monseigneur l'Évêque soient pris en 1933 sauf échanges sur une évaluation de \$4500.00 si que le tiers soit racheté au prix de l'évaluation. La balance de cette compagnie sera prise après la suppression de Monseigneur l'Évêque qui telles sont faites avec la production des plantes et son nom brisé. Il faudrait faire un plaidoyer pour l'as et pour son frère l'abbé.

L'échelon Edouard Lemaire signale l'opposition aux voix de subir Monseigneur l'Évêque à l'abîme par le tiers à son frère et le membre du conseil chargé le greffier de transmettre à Monseigneur l'Évêque et de se faire appeler l'expulsion de l'as et respectueuse également.

Porter est donné du règlement No 209 déclarant cette assemblée annuelle subir sa tenance autre.

Il est proposé par l'échelon Armand Pichot, secondé par l'échelon Louis Milagros que le règlement qui devait être voté soit approuvé. Adopté.

Le règlement No 215 portant le changement de nom de cette assemblée subit sa troisième lecture.

Il est voté par l'échelon Horace Milagros suivant par Alfred Blanchard que le règlement qui devait être voté soit approuvé. Adopté. Félix Tousay, docteur.

Le greffier est chargé d'envier au département des postes que le service de la horloge de la mairie par l'as soit étendu aux succursales des mandataires.

Le projet de règlement concernant les siennes du conseil subit sa première et deuxième lecture.

L'ingénieur et l'architecte d'accordé à Monseigneur l'Évêque d'effectuer un travail pour ériger de galeries adossées à plus près au fond des bouches.

Et le tiers est voté.

Armand Pichot  
Maire

François  
Tousay

Le 28 juin 1938

De suite après l'assemblée régulière du conseil de la ville de Drummondville, le secrétaire du conseil signera un rapport.

Tout premier tout les résumé que étaient présentés à l'assemblée régulière sous la présidence de M. Dominique L. G. Ferland. Il n'y a pas d'appel.

Il remet communiqué que les travaux de la ville sont arrêtés vendredi, le 26 juillet 1938.

Il remet communiqué que le conseil du 1er juillet est fait si possible sa hant de la ville.

Il remet communiqué que le conseil a voté autorisé de signer le traité d'eau thermique à Monsieur Alfred Boisjoly pour les projets futurs lesquels il n'a pas tous détaillés.

Il décide et autorise d'établir les mêmes la balance due après avoir vérifié les faits.

Il décide Louis Blétage remettre au conseil une somme d'une dame qui a déposé un chèque de pas. Il remet communiqué de ne pas déclarer de perte et de remettre à elle seule un chèque de \$5.00 sur récéption du chèque de \$10.00 que a été déposé.

Il remet communiqué que les estimations pour l'année 1938 sont Mississauga et plus bénieuse, George Roy et François Bordeau.

Et la séance est levée.

Mavis

John D.  
Truffet

L. G. Ferland

— Le 12 juillet 1938 —

Séance régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux armes et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 juillet 1938, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de juillet 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Henri Milanov, Edgar Larivière, L. G. Ferland, Hélly Blanchard, André Guillet, Félix Loupigny, Robert Léclair et Louis Blétage sous la présidence de M. Dominique L. G. Ferland, le Maire Arthur Robitaille.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et en certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 28 juin 1938 sont lues et approuvées et signées.

Lecture est alors donnée du rapport du comité formé le 28 juillet 1938 et il est proposé par l'échevin Henri Milanov, secondé par l'échevin Hélly Blanchard que ce rapport soit approuvé, nous célébrer son rapport concernant la nomination de M. G. Léclair comme administrateur en remplacement de M. G. Léclair. Accepté.

Il est proposé par l'échevin Robert Léclair, secondé par l'échevin Félix Loupigny, que les comptes suivants soient approuvés et le conseil autorisé à les payer, savoir:

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Juste de paye du 28 juin/38   | \$ 1251.72 |
|                               | 1251.72    |
| J.-H Tremblay                 | \$ 2872.60 |
| do                            | 73.00      |
| Zinches poche                 | 44.50      |
| Sec. Port et taxe d'armes     | 50.00      |
| Perrault & Girouard           | 266.70     |
| Hamilton Garage Services      | 5.00       |
| Arm. Loupign                  | 12.10      |
| Arm. Lefebvre                 | 12.96      |
| Arm. Lefebvre                 | 15.21      |
| Pat. hôte Hotel Services      | 22.42      |
| Quincaillerie George Lévesque | 26.29      |
| Gélineau Services Bégin       | 12.00      |
| John Miller-D'Uille           | 6.60       |
| Arm. Lefebvre                 | 110.00     |

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Art. Payable           |          |
| Alf Langue             | \$ 57.70 |
| J E Bourassa           | 75.00    |
| G. Desnoes             | 1236     |
| G. Lefebvre            | 23.99    |
| J G Laferte            | 246.70   |
| Julien Lemire          | 29.40    |
| G le Hardy             | 90.20    |
| J A Gosselin & fils    | 118.17   |
| F. L'Amour Gob. Co.    | 268.07   |
| G. Joyal               | 63.15    |
| Southern Canada Power  | 922.12   |
| J R Blanchard & fils   | 1244.57  |
| de Gaulle, Ltee        | 21.32    |
| Knuffel & Sons         | 100.20   |
| Hill del Co.           | 2.91     |
| Pharmacie Guérin       | 11.85    |
| Mrs L'Amour Publishing | 5.00     |
| J E Lafontaine         | 2.80     |
| P. Landry              | 0.80     |
| Trépanier Bros         | 9.25     |
| Tremblay de Delle      | 3.99     |
| Genest Lemire          | 15.21    |
| Hettlinger Schmitz     | 94.72    |
| Empereur Ducommun      | 12.76    |
| Sec. Industriel Ltee   | 12.40    |
| Aern Leclerc           | 22.55    |
| Eugine Cormier         | 17.00    |
| Oscar Lafleur          | 35.00    |
| L P Guérin             | 94.00    |
| R Gosselin             | 4.60     |
| Lamotte Freres         | 25.00    |
| Zonis Bellaville       | 25.18    |
| J Bellaville & fils    | 6.84     |
| Léveillé Alice         | 10.50    |
| D'Amour Ltee           | 20.72    |
|                        | 2 464.84 |
| re acc. direct:        |          |
| J L Champs             | 11.17    |
| De Art Surette         | 0.00     |
| Dales Godbout          | 0        |
| G. Grizard             | 21.07    |
|                        | 248.26   |

Total au compteur: \$ 7562.70

Gapt.

Lecture est donnée d'une lettre du Doreux Gobier au sujet des conditions canadienne de certains logements. Il est proposé par l'échevin Félix Léveillé, secondé par l'échevin André Audet que demande soit faite au ministre de l'Unité nationale de donner suite aux conclusions de son rapport à ce sujet et qu'il se rende prochainement à Gaspé.

Lecture est donnée d'une lettre de Gobier dans laquelle il est demandé à la ville d'exécuter certaines mesures pour le compte et aux frais de la ville, et d'un extrait de l'ingénieur concernant le coût de ces travaux.

Il est proposé par l'échevin Louis Delage, secondé par l'échevin Paul Blanchard, que l'ingénieur soit autorisé à exécuter les travaux demandés par la compagnie aux frais de cette dernière. Gapt.

Lecture est donnée du rapport de l'ingénieur au sujet des lots 5245 et 5246 appartenant à M. Daniel Hélie. Lorsque il n'y a pas d'autorisation de trancher desservant les dits lots, le bûcheron est autorisé à payer la charge annuelle de \$ 7.27 faite sur les dits lots.

Lecture est donnée d'un rapport de l'ingénieur concernant certains lots appartenant à M. J. O. Bentzler. Le bûcheron est autorisé à payer les charges faites pour équiper ces lots lors 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529 et 530, mais non subventionnée en lot de 1, et au lot 511 et 512 indépendamment du goutteau. Est

Le conseil refuse le reste que a été fait par l'échevin Louis Delage à M. Cusens d'une façon que démontre le commissaire, avec une somme de \$ 2.07, avec obligation pour l'échevin de rembourser le bûcheron à la meilleure valeur.

Lecture est faite d'une déclamation faite par M. J. W. Fawcett. L'ingénieur est chargé de vérifier les lieux et de faire rapport au sujet de cette plainte.

Lecture est donnée d'une lettre de Mme Roy Roy concernant une somme de \$ 2.00 chargée comme annexe de loyer. Le conseil charge le bûcheron de verser à Mme Roy la somme de \$ 2.00 moins huit francs dans la lettre de Mme Roy et de payer cette charge de \$ 2.00 à la fois si elle est vraie.

Le conseil refuse la somme demandée au bûcheron pour un projet de contrat soumis par le Ministère des Travaux Publics du Québec, concernant les travaux à être exécutés dans le parc du Boulevard St-Joseph.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Léopold Gobier que le conseil de la Ville soit autorisé à signer le contrat en question au nom de la ville. Gapt.

Il est proposé par l'échevin Louis Gapt.

baissé, secondé par l'échevin Gérald Blanchard, que le pro-  
cess verbal de la séance du 26 avril 1938 soit corrigé pour  
y ajouter une inscription qui a été omise, savoir la  
mention de la première et de la deuxième lecture du règlement  
concernant l'annexion à la cité de deux parties du territoire  
de Grantham connue la partie connue sous le nom de Village  
St-Pierre et Village Terland. Gaspé. Le process ver-  
bal de la séance du 26 avril 1938 est corrigé siens baisses  
et la correction est insérée par l'on Nomme le Maire  
et par le greffier.

Le greffier communiqua au Conseil les divers  
procédures qui ont été faites en rapport avec le ré-  
glement d'annexion plus haut mentionné, et le règlement  
du 246 concernant l'annexion à la cité de Drummondville  
de cette partie du territoire Grantham connue comme  
Village St-Pierre et Village Terland, sujet au troisième  
bureau.

Il fut proposé par l'échevin Louis Milotay que le règlement  
du 246 qui vient d'être dressé adopté. Gaspé.

L'échevin Gérald Larocque souleva la question  
du salaire du représentant des taxes. Il mit devant le Conseil  
les faits jugés par un grand nombre de villes pour la repartition  
des taxes locales. Il proposa ensuite secondé par l'éche-  
vin Félix Bourassa que le salaire du représentant soit  
réduit à la somme de 750 \$.

X Apres des explications, l'échevin Félix Boura-  
sa, l'échevin Gérald Larocque consent à ne pas décliner  
au tout de suite la votation de la proposition, et le conseil  
répondit à l'unanimité, le 14 juillet 1938, aux propositions  
de l'échevin Félix Bourassa secondé par l'échevin  
Louis Milotay. Gaspé.

X Il fut proposé par l'échevin Henri Milotay  
secondé par l'échevin L.-G. Terland, que la somme de 75 \$ soit  
versée à M. Alfred Léveillé pour la desserte pris en con-  
sideration pour l'élargissement de la rue St-Jean, et au bureau,  
et que le greffier soit autorisé à régler au nom de la  
cité le contrat de cession du dit terrain. Gaspé.

Et la séance est levée.

Cordialement  
Maire  
Greffier

Le 14 juillet 1938

Séance régulière du conseil municipal de la cité  
de Drummondville. Tous aux bras, à l'heure ordinaire des  
séances de ce conseil, jeudi, le 14 juillet 1938, cette séance dont  
un aperçu dans la séance régulière du 12 juillet 1938.

Il fut présenté Monseigneur le curé Henri Melançon,  
évêque de Trois-Rivières, André Oullet, Alfred  
Blanchard, Louis Milotay et L.-G. Terland, sous le présidence  
de son Excellence le Maire Dr Arthur Routhie.

Le curé Melançon fut fait au nom de la paroisse  
de Drummondville l'un représentant du Ministère François de  
l'Ortolan qui fut appris à l'assister au sujet immuable  
pour établir une meilleure fôraine.

Il fut proposé par l'échevin Henri Milotay, secondé  
par l'échevin Alfred Oullet que le greffier télégraphie  
à la succursale sous l'autorité de l'assesseur le juge  
son Excellence le Maire et Monseigneur lorsque soit dé-  
posée pour la réception. Gaspé.

Lecture fut donnée d'une lettre de la compagnie  
Glossair relâtant contre la taxe charge sur les biens qui  
avaient fait de l'affaire comme bistroches et bûcherons.  
Le greffier et l'échevin se rappela que le conseil avait main-  
tenant cette taxe pour protéger les personnes trava-  
mant sur le territoire et bavarder à Drummondville  
pour l'établir.

Il fut proposé par l'échevin Félix Bourassa  
secondé par l'échevin André Oullet que le sujet debâche  
de l'assesseur soit laissé 150 sols de bois franc  
à 81/2 \$ la corde, et subvention 55 cordes de bois franc  
"rouquin" pour 41/2 \$ la corde, à tout à être tirée sur  
le lot 33 du secteur de Simpson.

Lecture fut donnée d'une lettre de la Dominion  
Silk Dyers and Finishing Company Limited au sujet  
de la taxe d'eau. Le maire autorisa le greffier à accepter  
la réclamation de \$ 13.94 en rappelant toutefois de toute  
taxe sur le 20 novembre 1937 moins le greffier reçut  
instruction d'aller à la compagnie Dominion Silk  
Dyers and Finishing Limited pour la élire bâcherer  
sur l'eau de 80/12 par 1000 gallons à partir du 20  
novembre 1937. Cette réclamation fut adoptée aux proposi-  
tions de l'échevin André Oullet, secondé par l'échevin  
Louis Milotay.

Le conseil charge l'ingénieur à examiner les  
terres des terres et de faire un plan pour l'ouverture.

à l'ouest de la rue Poiret sans cette partie qui a été  
partie il y a deux ans.

Le bureau reçoit encaissement de l'agence à  
Montréal. Il a versé la somme de 750.00 pour le  
loge du mois de mai et le juillet de Montréal  
Première.

Le chef de police ayant instruction de faire  
rechercher une trace de propriétaire de boussoleille  
qui a été retrouvée après un voyage raisonnable à son  
domicile.

Le règlement n° 247 concernant la scission du  
conseil subit le troisième vote. Il fut proposé par l'éche-  
cien Félix Marquis, secondé par l'échevin Blanckfort  
que que le règlement qui vient d'être fait soit approu-  
vé adopté. Les échevins Honoré McLean et J. G. Foulds  
abstintes.

Fut proposé par l'échevin Edgar Ferroque, accor-  
dié par l'échevin Félix Marquis que le montant de  
8500.00 soit versé pour le défrichement des terres par  
Monseigneur Raymond Allerton, fut donné comme suit:

\*500.00 : réparation des murs;  
\*1000.00 : travail additionnel que Monseigneur  
Allerton fera pour les part à son défrichement  
elle-même après longue discussion le vote fut  
plus rompus que tout.

Pour la proposition : les échevins Ferroque et Marquis;  
contre la proposition : les échevins McLean, Bullock,  
Blanckfort, McLean et J. G. Foulds.

Lettera est donné à une élue de Montréal J. G. La-  
channe au nom de la succession Poiret au sujet du droit  
pour leur test qui lui revient sur le terrain connu à la ville  
le 25 janvier 1938.

Le bureau reçoit instruction de donner un virement  
approprié pour tout sur le terrains depuis le 25 janvier  
1935 lorsque le ultimatum a été donné à Montréal  
et si que ils seront utilisés également le terrains acheté  
par la ville et celle qui sera à la succession Poiret.  
Et le résultat fut bon.

Archibald Raptie  
Maire

John D.  
Geffen

Le 19 juillet 1938

Séance du conseil du conseil de la ville de Paris-  
montréal tenue au lieu d'heure ordinaire des séances  
de ce conseil, mardi, le 19 juillet 1938.

Les présents MM. le bâtonnier Honoré McLean-  
son, J. G. Foulds, Wilfrid Blanckfort, Jules D'Amelio.

Félix Marquis, Robert Allard, Jules Marquis, ainsi  
la première Mme le bâtonnier Arthur Raptie, ainsi  
lettera est donnée à une élue de Montréal Ottawa  
Promis d'apporter à la ville une copie de toute. Le conseil  
charge le conseil du conseil de voter cette copie avec  
un rapport sur le sujet.

M. Fernand Bourassa qui a souhaité un balancement  
sur la rue Pierrefonds en contrevaluation avec le règlement  
municipal, est satisfait devant le conseil. Le conseil  
dit à Bourassa que M. Bourassa aura souhaité le  
balancement et l'échelle de façon à ce que les deux incidents  
soient à égalité ne se reportant pas à l'autre, prépa-  
ré à la ville. L'échevin Félix Marquis a également  
la demande qu'il soit proposé que la commission pour  
montrer le balancement et l'échelle doivent les deux rapports  
la demande de M. Edouard Pradier pour que le  
ville paye un aménagement et établisse le défense répondent  
à l'heure que cette 45.00.

Le conseil charge l'ingénieur d'assurer le  
Terrain appartenant à M. Frank Butterfield, sur la  
rue St. George, en vue de l'aménagement de la rue.

Le conseil décide d'arrêter un comité à  
Hornung's Hall pour assurer la paix, commandé par le pasteur.  
Le conseil décide de payer de frais de transport  
les marchandises de l'Harmonie d'Ornansmontville que  
se rendent au corps à l'ordre, bras de l'ordre dans  
la ville de l'église. Il. Mr. Fortin.

Le conseil décide de payer 5.00 par anniversaire  
à Mme la militaire Doucet, chaque an, la voix gothique  
le conseil charge à proposer l'élire au Conseil  
National pour déterminer à quelle ville se passe  
à vivre sur le rue Sibley.

Et à vivre sur la rue Sibley.

Archibald Raptie  
Maire

John D.  
Geffen

Le 26 juillet 1938

Jeunes régaliens du conseil municipal de la ville de L'Assomption. Nous vous tenons à faire connaître que réunion le 16 conseil, mardi, le 20 juillet 1938, sera tenue dans la salle des fêtes de l'école municipale au mois de juillet 1938.

sont invités à assister. Henri Wiedenbeck, J. G. Fiset, Félix Trudel, Louis Thibault, Georges Milner, M. Alfred Baudouin et Michel Allard sous la présidence de M. Georges Le Mercier de Gethsemani. La réunion sera suivie de l'assemblée générale annuelle des membres du conseil. Le mandat des jeunes régaliens des 12 et 19 juillet sont pris et approuvés.

Relais est tenu d'envoyer un rapport du conseil le 11 juillet 1938 et il est proposé par l'école Wilfrid Baudouin, secondé par l'école L.-B. Pichard qu'il n'y ait pas de rapport sur l'assemblée.

Il est proposé par l'école Henri Wiedenbeck, vendredi, par l'école M. Alfred Baudouin que l'école soit déclarée sans école, mais suffisante.

Il est proposé par l'école L.-B. Pichard, vendredi, par l'école Henri Wiedenbeck que les comptes annuels soient approuvés et réservés aux deux pages, suivantes.

|                                    |           |   |
|------------------------------------|-----------|---|
| Frais de page du 16 juillet 1938 : | 12 882.79 | ; |
| Frais de page du 20 juillet 1938 : | 1276.62   | ; |
|                                    | 4 718.35  | ; |

|                                  |         |   |
|----------------------------------|---------|---|
| Taxes Municipales                | 19.20   | ; |
| John Miller - Dramauroodville 10 | 6.18    | ; |
| Le Dr J. G. Gosselin             | 122.22  | ; |
| H. B. Weston 10                  | 73.75   | ; |
| Louis Lamont                     | 0.25    | ; |
| J. G. Gosselin                   | 112.24  | ; |
| Grenade Import                   | 7.00    | ; |
| Walter B. Bigg                   | 1083.70 | ; |
| Bill Upper 10 of Canada          | 40.76   | ; |
| Bourassa & Bourassa              | 93.55   | ; |
| Mathilde Mathieu 10              | 16.20   | ; |
| E. G. Milner                     | 700.00  | ; |
| Madame L. Auger                  | 5.00    | ; |

|                               |          |   |
|-------------------------------|----------|---|
| Pierre Tremblay               | 4 358.75 | ; |
| Hélmut Kello Zweier           | 6.00     | ; |
| Bureau de Poste               | 12.00    | ; |
| Butcher George Prince         | 13.12    | ; |
| Sauveur, une association      | 45.20    | ; |
| Imperial Oil Company          | 21.94    | ; |
| Keweenaw Gold & Lead Co.      | 17.14    | ; |
| La Partie "Lambeau"           | 19.67    | ; |
| J. Philippe Lavoie            | 48.00    | ; |
| La Prairie Meats & Co.        | 75.06    | ; |
| J. Royal                      | 556.34   | ; |
| Paul L. Bourassa              | 1.75     | ; |
| La Familière de St-Bellefond  | 520.00   | ; |
| Janet, Pauline Tremblay       | 223.67   | ; |
| Progrès 100% Parti Lib        | 0.40     | ; |
| Standard automobile Corp      | 11.20    | ; |
| V.A.D. Bureau                 | 47.14    | ; |
| Jacques & Léonard             | 20.94    | ; |
| Group Montpelier              | 24.75    | ; |
| La Tapotaine                  | 201.44   | ; |
| J. B. B. Lachard              | 322.66   | ; |
|                               | 4 998.19 | ; |
| Montants écrit : J. A. Milner | 42.37    | ; |
| J. L. Tremblay                | 3.00     | ; |

Montants écrit : J. A. Milner  
J. L. Tremblay

28.87

Total 8 969.50 Adopté

Porteur est soumis d'une lettre de Monsieur L. G. Tremblay demandant la radiation de la charge de 41.25 chargé simultanément sur le lot n° 2-119 pour l'école de la rue des Trois. Le remboursement de la somme de \$ 3.75 déjà payé lui sera fait par le porteur.

Porteur est soumis d'une lettre du sien de Mr. Milner concernant le règlement de la bouteille. Il a été de police ayant indiqué son de faire une plus grande vigilance pour le respect de la morale.

Il est proposé par l'école J. G. Pichard, vendredi, par l'école Wilfrid Baudouin que toute la restauration dans toute une école soit de qualité bonne et servie suivant le règlement si que le porteur fasse régulièrement cette démonstration. Adopté.

Il est proposé par l'école Robert Belanger, vendredi par l'école J. Pichard Lavoie que l'expresse soit autorisé de faire un plancher en bois dans le nouveau garage.

Adopté.

Le pupitre et prie d'accord avec autorité de b. t. b.

pour leur demander de maintenir une huitaine salles la station et le bâtiment existant du théâtre soit ouvert à la rue Léonie.

Le théâtre est autorisé à payer une taxe de 10 francs par jour pour Monseigneur Valmère Mirey à l'exception de la ville.

Le conseil autorise l'Échelon d'ordre d'audit de faire renouveler la taxe de cette déclaration à un prix n'excédant pas 10 francs le mois.

Il est proposé par l'Échelon d'ordre d'audit accordé par l'Échelon Mirey que les magasins (n) possèdent d'assurances sur les biens meublés subissent au moins 10% d'abattement sur les indemnités de dommages à mon honneur et de Monseigneur Valmère Mirey à l'exception d'assurances délivrées par la compagnie des assurances Aérospatiale. Aérospatiale, à la demande de l'Échelon d'ordre d'audit, décline.

L'Échelon Mirey fait rapport sur le sujet de voies qui ont été envoiées à Monsieur Burq, ministre d'Etat à Bruxelles. Ces demandes doivent être conformes au règlement communautaire à bon ordre et le probable et sonné le conseil que le Ministre a voté ces factures au Ministère de l'Intérieur. Il est demandé que Monsieur Burq lui ait promis qu'il prendra les mesures pour assurer la régularité d'un avenement de celles-ci.

Il a été décidé par l'Échelon d'ordre d'audit de faire plusieurs mesures nécessaires pour faire assurer Bruxelles et Bruxelles à se conformer au règlement.

Il est proposé par l'Échelon d'ordre d'audit accordé le 20 juillet par l'Échelon d'ordre d'audit que une somme de 400 francs soit versée à la partie d'ordre pour la publication de l'ensemble des adresses. Ce qu'il faut est évidemment d'avoir à la partie d'ordre pour signaler qu'il y ait certaines erreurs dans l'indication de l'adresse et pour demander à l'Échelon d'ordre d'audit que possible illeste annuler.

La partie d'ordre devrait être l'expresse de la partie de faire le travail nécessaire par M. J. B. Mouloua pour faire par le moyen d'égal échangeant les adresses si sont dans le département Wolverhampton à Bruxelles, la ville devant lequel sera assurée la responsabilité au sujet de leur réception. Ces deux seront aux frais du propriétaire de la ville.

Le théâtre devrait déclarer de faire payer à Monseigneur Valmère Mirey à l'Échelon d'ordre d'audit une taxe annuelle renouvelable de 10 francs.

Il est proposé par l'Échelon d'ordre d'audit que la déclaration sur la rue Lindley se fasse de telle sorte à partir

du 1er octobre et que la police régale instruction en conséquence.

Il est proposé par l'Échelon d'ordre d'audit que le conseil

par l'Échelon d'ordre d'audit que des indemnités établies soient demandées pour marchandise produite, bazar, à 10 francs par m. (telle marchandise) pour les personnes à bord de la compagnie de 10 francs à la minute et plus et pour un journal à 10 francs de 10 francs de 10 francs à la minute et plus.

Les soumissionnaires devront être demandés à la compagnie d'assurance d'assurance d'assurance et à l'assureur et à l'assureur pour faire faire une offre pour faire appeler ce qu'il faut faire dans chaque cas.

Et le résultat est bon.

Bruxelles Bruxelles  
10 juillet

Jean-Jean  
Jaffier

— Les 28 juillet 1938 —

Séance du comité du Conseil de la ville de Drunmondville tenue sur lieu et heure ordinaires en séance de ce Conseil, jeudi le 27 juillet 1938.

Sur présentation de M. Henri Méloua, Wilfrid Blancharde, André Guillet, Félix Léveillé, et Louis Débiere, sous la présidence de M. Henri Le Moine, docteur Rayette.

Les représentants de l'Union Ouvrière des Employés de la ville sont entendus devant le comité, sur sujet de certaines réformes qui ils demandent au Conseil. Le comité décide de prendre leurs demandes en considération.

Les représentants du Syndicat National Gaspier sont entendus devant le comité, et le comité décide de prendre leurs demandes en considération.

Et la séance est levée  
 Adrien Royft  
Mme  
 Jean Gruffy

— Je 3 août 1938 —

Assemblée du comité du conseil de la cité de Baume-  
Sondreville tenue aux lieux et heure ordinaires de séances  
de ce conseil, mardi, le 3 août 1938.

ont procédé Messieurs les 3 échevins Mme  
 Melançon, Adrien Gauthier, Robert Geller, J. A. Freeland,  
 Pierre Turgeon, Edgar Faroqué, Jean Milotge et 6 autres  
 élus sous la présidence de son Excellence M. Meurs De Lé-  
 thas Bagot.

Le conseil recommande à faire pour les lampes  
 de 100 watts à filament de fil de fer le type  
 Sudzink depuis le type de 6 W. D. jusqu'au bâtonnet  
 Melotge.

Le conseil recommande qu'une somme de  
 \$75.00 soit versée pour le dépense de l'éch de police et des  
 gardiens du conseil d'arrondissement et le remboursement des dépenses  
 de police et de transport de Sondreville.

Le conseil peut renouveler d'une liste de  
 Messieurs G. B. G. et rehaussement en tel le 3 août 1938.  
 Les échevins auront responsabilité mais pour  
 assurer la paix à conseil recommande qu'une somme de  
 \$75.00 soit offerte à Messieurs G. et rehaussement en rappelant  
 de toute nécessité à faire. Il est entendu que cette offre  
 ne sera pas renouvelée au cas de nécessité.

Sur proposition de l'échevin Pierre Turgeon accordé  
 par l'échevin Geller, l'échevin Gauthier a conseillé recommandé que  
 Messieurs G. et G. et Mme soit autorisé à se servir le type  
 Messieurs Gauthier soit sujet à une réduction d'affûtage de  
 50% et 75% par Melançon. Ils seront alors servis  
 plus régulier que deux à temps de travaux extraordinaires.

Le conseil donne instruction à Messieurs Melotge,  
 Melançon de remettre ce document pour le remboursement de  
 l'éch de municipal par lequel il est de 370.00. Le conseil  
 recommande que les réductions à l'affûtage le soient avant  
 le 15 août 1938, à midi, heure exacte. Les actes de recommandation  
 seront déposés dans les procureurs à Paris, à l'assise.

Ainsi et la séance.

Messieurs Melançon et Gauthier pétent

la séance des fribolations.

Le conseil accorde à l'assemblée du conseil pour l'assiette  
 de appeler le porteur contre l'ordre.

Le conseiller en chef et l'assemblée du conseil pour l'assiette  
 de appelle le porteur contre l'ordre. L'assemblée du conseil pour l'assiette  
 de appelle le porteur contre l'ordre.

Le conseiller en chef et l'assemblée du conseil pour l'assiette  
 de appelle le porteur contre l'ordre. L'assemblée du conseil pour l'assiette  
 de appelle le porteur contre l'ordre.

Il est recommandé que l'échevin Pierre Turgeon, accusé  
 par l'échevin W. D. pour le vol de vêtement soit donné  
 à l'assiette pour le vol de ses gellots. Même sur  
 charge de révolte, soit malice de 6 révoltes, malice sur  
 charge de révolte. Il sera l'équivalent au bâtonnet et qui devra  
 par le conseil sa peine de \$750.00. Voilà pour l'assiette. Il sera  
 accusé que sera about l'accusation que l'échevin A. Gauthier, le conseil  
 sera alors être fait après quatre-vingt-dix (90) jours ouverte  
 de la date de l'ordre.

Il est recommandé que l'échevin Turgeon pour  
 un vol à l'assiette soit accusé de révolte. Il sera  
 accusé que devra que l'échevin, soit vol de 100  
 gellots accusé d'équivocation, 100 vol d'échelle au four  
 aluminium ou 100 au bois au choix du conseil, soit 100.00  
 à équivocation au vol de \$750.00. Il sera alors devant être  
 jugé dans le mieux ainsi que si l'accusation, il sera sujet  
 à l'appréciation du juge et par le conseil pour l'assiette.

Il est proposé un amendement par l'échevin Gauthier  
 pour l'amendement par l'échevin Gauthier pour l'assiette  
 pour l'assiette. Il sera donc à l'assiette pour l'assiette  
 pour l'assiette. Il sera donc à l'assiette pour l'assiette  
 pour l'assiette. Il sera donc à l'assiette pour l'assiette.

Pour l'amendement : le 3 échevins l'assiette et Melotge,  
 toutes l'amendement : le 3 échevins Geller, Turgeon  
 et Gauthier.

Si l'échevin Edgar Faroqué refuse de voter il devra  
 que il n'est pas recommandé à l'assiette pour l'assiette  
 pour l'assiette.

La proposition principale est adoptée par le conseil  
 pour l'assiette.

Et la séance est levée.

Adrien Royft  
Mme

Jean Gruffy

Le 9 août 1938

Leurs signatures du conseil municipal de la ville de Drummondville. Telle est une liste d'heures ordinaire des services de la poste, mardi, le 28 juillet 1938, cette dernière étant la première heure de rentrée du mois d'août 1938.

Tout présente l'heure à l'heure. Exposé par M. Alfred Blanchard, L.-G. Fauteux, Robert Bellet, Félix Duguay sous la présidence de Mme Amédée et Mme le Dr Arthur Beaufort.

Le préfet donne lecture de l'avis interrogant le pointe sensible et du sujet dont il a été question dans le rapport de l'heure.

Les minutes de la séance régulière du 21 juillet 1938 sont lues et approuvées.

Il est alors donné du rapport des comités趁着 le 27 juillet et 2 août 1938 et il est proposé que l'échevin Félix Duguay signe pour l'échevin Alfred Blanchard que le point relatif des heures du 28 juillet et du 2 août soient adoptés.

C'est proposé au amendement par l'échevin Alfred Blanchard que l'échevin J.-G. Fauteux signe le rapport du comité du 2 août soit approuvé même si les parties ne rapportent à l'arrêt de l'appareil de production contre l'industrie et que la décision sur ce sujet soit ignorée.

Le vote est pris ;  
que l'amendement de l'échevin Félix et Fauteux, toutes l'ensemble, à l'échevin Duguay, Blanchard et Duguay.

La proposition principale est suivie par voix et adoptée sans discussion.

Le point suivant du résumé de conseil : deux motions ont été déposées approuvées et ratifiées.

La raison de la discussion sur le sujet qui précède, l'échevin Gaspé Duguay avait demandé que le sujet pour lequel il portait une motion soit reporté à la prochaine séance de conseil comme étant de plus haute urgence et qu'il soit reporté à plus tard pour lequel il a obtenu le résultat qu'il désirait. Il a été accepté à la motion que l'échevin Gaspé Duguay soit admis à la séance du 1er août 1938 et au plus tard pour la séance suivante.

La proposition n'a pas eu de résultat mais l'échevin Gaspé Duguay tient qu'il a obtenu ce qu'il voulait en ayant eu pris l'ordre.

Il fut proposé que l'échevin Gaspé Duguay, nommé par l'échevin Alfred Blanchard que les documents suivants soient approuvés et que ces derniers soient à ce sujet, versés :

Frais de poste du 28 juillet 1938  
Liste de paye du 3 août 1938

1159.23 \$  
1013.27 \$  
\$ 2172.50

|   |                      |
|---|----------------------|
| J. B. Tremblay                              | 55.80                |
| George Bruneau                              | 103.80               |
| Walter Deltell                              | 11.10                |
| Don Léon Duguay & Finishing Co.             | 30.15                |
| Carole Amédée                               | 11.45                |
| B. Ferden                                   | 2.65                 |
| Julien Lemire                               | .92                  |
| Paul Léonard Bruneau                        | 27.75                |
| Alfred Poulin                               | 3.00                 |
| Paul G. Trahan                              | 5.00                 |
| Maurice Léopold Gagnon & Co.                | 1.25                 |
| for l'appréciation                          | 5.44 \$ <sup>2</sup> |
| G. Allard & Frères                          | 26.62                |
| Butchers Canada Inc.                        | 20.53                |
| Orléans River Station                       | 1.45                 |
| Viles & Avelin Products Co.                 | 2.15                 |
| Centrales Montréalaises                     | 6.10                 |
| Brasserie J. B. Tremblay                    | 5.24                 |
| Lord Hamel                                  | .50                  |
| Drummond Auto Parts                         | 1.00                 |
| G. Melot Marceau                            | 2.50                 |
| Canadian National Railways                  | 191.74               |
| Le Poile                                    | 3.50                 |
| The Johnsons                                | 3.50                 |
| L'imprimeur à première légale               | 6.75                 |
| Le Bureau d'Hygiénologiquement              | 1.00                 |
| Amis Belleville                             | 61.19                |
| J. Morin Service Station                    | 52.11                |
| Drummond Hall & Tremblay Co.                | 2.39                 |
| Brasserie Tremblay                          | 10.37                |
| Canalier National Railways                  | 25.00                |
| J. L. Lévesque                              | 5.11                 |
| E. G. Janelle                               | 1.40                 |
| Industrie à grande échelle                  | 901.51               |
| Baron Beaumont                              | 1577.57              |
| Secrétaire à l'assurance                    | 10.00                |
| Assurance de la Province / Tax d'assurement | 309.00               |

\$ 3471.81

|                    |        |
|--------------------|--------|
| Alouette Léopold   |        |
| Geneviève Bertrand | 19.82  |
| J. Martyn          | 18.58  |
| J. L. Champoux     | 11.64  |
| Hector Nadeau      | 27.93  |
| Philippe Brivio    | 33.98  |
| J. L. Défontaine   | 7.44   |
|                    | 117.87 |

Mai # 5783.42. Léopold

Le conseil donne instruction à l'ingénierie d'arrêter aux frais de la cité une "check valve" dans le raccord du magasin L'Artisan.

Le greffier comme communication au conseil d'arrêts de la Fab. de Mme Rousseau pour la consolidation de ses arrêts de taxes.

Le conseil décide de retirer les services de deux citoyens de la cité de Drummondville pour dresser le bulletin des électeurs provinciaux non inscrits de la cité d'Orléansville, un de ces hommes devra être choisi par le maire et l'autre par le greffier.

Le règlement concernant le mariage du bras subit sa 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> échéance.

Il est proposé par l'échevin Félixien Léveillé, secondé par l'échevin Robert Létourneau que la cité fasse une contribution d'environ 10 pieds de longueur dans la rue Béaupré à marier et desservir la maison à bras également de M. Leonard Saucier pour que M. Leonard Saucier reçoive un certificat acceptant de faire ce fait de contribution pour la réalisation de l'équité suivant les dispositions du règlement qui sera plus tard accepté par le conseil à ce sujet. Léopold.

Et la séance est levée.

Archiviste  
maire

Félixien Léveillé  
Greffier.

Le 9 août 1938

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil régularisent comité.

Tout présente dans les séances qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Maire le Maire du Art Rayotte.

Le comité permet la tenue d'une assemblée publique par le Ligue du Crédit social, au jeu, dimanche 20 prochain.

Le comité recommande le paiement d'une somme de \$10.00 pour le loyer de M. Georges Larivière, pour le mois d'aout, à M. Robert Lindsay.

Le comité recommande qu'une somme de \$10.00 soit versée à M. Armand Léveillé pour son loyer, le dit somme remboursable par Mme Léveillé avec intérêt futurs.

Le greffier est chargé d'envier L'avis des Municipales que le Conseil de Drummondville ne peut pas pourvoir participer à la convention de septembre.

Et la séance est levée.

Archiviste  
maire

Félixien Léveillé  
Greffier

Le 15 août 1938

Assemblée du conseil du Comité de la cité de Drummondville, toutes aux 10 et 11 heures ordinairement tenue de ce conseil, lundi le 15 aout 1938.

Sont prises mesures de l'échevin Louis Mitton, Robert Létourneau, Léopold Léveillé, Félixien Léveillé, André Ouellet, L. G. Ferland et Alfred Léonard lors la présence de son Maire le Maire Artur Rayotte. Le greffier prend à l'avance les contributions pour le fonctionnement de la bêtisse municipale.

Les contributions sont envoies suiv:

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Buguenot Stéphée           | \$ 6,000.00 |
| Mont-Blanc & Orfaniacault  | 68,457.00   |
| C. S. Maloison             | 43,150.00   |
| J. B. L'ecelle Limité      | 63,900.00   |
| J. P. Bourassa & fils fils | 79,200.00   |

Les deux dernières commissions ne sont pas accompagnées de cheques reçus et sont mises de côté comme irrégulières.

Le comité décide d'ajourner sa séance à mardi 6 août 1938 afin d'étudier lors d'interrogé la proposition de construction faite avec l'Hotel de Ville et de l'école de l'architecte, avec l'aide de l'entrepreneur local.

Le comité recommande que la surveillance des travaux soit confiée à l'architecte Blangier et le contrat est accordé à la somme de 12 000.00 \$.

Mais

*Jean J.  
Giffard*

Le 17 aout 1938

heure de renouvellement de la commission régionale tenue la veille aux 12 000.00 \$ de la surveillance des travaux de ce conseil, mercredi, le 17 aout 1938.

Le présent comité recommande le bachelier Henri Melanson, Edgar Parcage, M. Alfred Blanchard, G. Adel Boutillet, Félix Parcage, Louis Mitteau, J. G. Ferland et Robert Belanger soit la présidence de son bureau le Maire de gethus pasteur.

Il est proposé par l'échevin G. Adel Boutillet, accordé par l'échevin Henri Melanson que Monsieur Armand Houleste passe comme gérant pour le financement de cette commission au bachelier de Montréal Joseph, après avoir fait verser 1000 \$.

Il est proposé par l'échevin J. G. Ferland, accordé par l'échevin G. Adel Boutillet que le contrat de l'école municipale pour l'édifice de commissions soit réglé soit accordé à Monsieur E. G. Melanson pour la somme de 15 000.00 \$ et sujet à modifications après subtilité avec le bachelier et l'architecte. L'entrepreneur doit fournir aux polices assurance de garantie pour n'importe quelle réfection du bâtiment, pour une période d'un an.

Il est proposé un amendement par l'échevin Edgar Parcage demandé par l'échevin M. Alfred Blanchard que cette section soit laissée en suspens jusqu'à mars prochain.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ensuite l'amendement de l'échevin Edgar Blanchard et Mitteau.

Après l'amendement, le bachelier Melanson, Boutillet, Parcage et Ferland.

L'amendement est donc voté.

Le comité recommande que la commission soit accordée.

Il est proposé par l'échevin Robert Belanger, accordé par l'échevin Henri Melanson que le succès et le bénéfice soient autorisés à signer le contrat pour l'abattement de la route de l'entrée de l'école municipale de la promenade local soit fixé à 12 000.00 \$.

Le comité recommande que la commission de la surveillance de la commission régionale soit acceptée avec les travaux de succès d'achèvement.

Le comité recommande que Monsieur Edmond Lemire soit engagé comme chauffeur du camion à raison de 15.00 par heure.

Et le même est voté.

*Arthur Blangier*

Mais

*Jean J.  
Giffard*

Le 23 aout 1938

Deux réunions du conseil municipal de la ville de L'Assomption. Deux sera le 23 aout 1938 et deux régionales des conseils de secteur des dépositions du règlement no 297.

Le présent comité recommande le bachelier Henri Melanson, le bachelier Alfred Blanchard, Félix Parcage, G. Adel Boutillet, Edgar Parcage, Louis Mitteau et Robert Belanger sous la présidence de son bureau le Maire le 23 aout pasteur.

La minute de la seconde réunion du 9 aout 1938 sont lire et approuvées.

Le rapport du comité du 9 aout 1938 sont lire.

Le présent comité recommande le bachelier Edgar Parcage, Alfred Blanchard que le juge de la commission régionale de la ville du 17 aout 1938, accordeant le contrat pour la construction de la bibliothèque municipale, se soit pas octroyé, que les biens soient libérés aux commissaires et que le conseil étudie le programme d'une bibliothèque pour le service municipale et pour le palais de justice avec l'aide du gouvernement provincial.

Le présent comité recommande que le rapport du comité soit accepté au complet et tenu

proposition n'est pas acceptée.

Après une longue discussion le conseil décide à l'unanimité d'adopter la résolution sur ce sujet à condition, à ce sujet toutefois,

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que les comptes suivants soient approuvés et le conseil autorisé à les payer, savoir :

|  |           |
|--|-----------|
| Frais de paix du 10 août 1938          | 7 1022.26 |
| Frais de paix du 11 août 1938          | 896.29    |
|  | 8 1567.59 |
| La compagnie Montreal Telephone        | 121.75    |
| Edifice restaurant                     | 3.90      |
| Aquar fleuriste                        | 2.90      |
| Imperial Biscuit Company               | 19.50     |
| Fab. Marquette & Company Ltd           | 471.26    |
| A. B. Davis                            | 9.39      |
| Piment & Piment                        | 1.00      |
| M. G. Morin                            | 12.90     |
| The Montreal Steel Co                  | 75.00     |
| La Tabacane                            | 27.60     |
| M. E. Fournier                         | 278.00    |
| Bidon & Brosseau                       | 11.00     |
| Artisanat Canada Power                 | 9.50      |
| La Farine Ltd                          | 19.84     |
| Wilfrid Ouellet                        | 3.00      |
| Joseph Mercier                         | 20.00     |
| Savoirs & sauvetage, alarme des 9 août | 2.00      |
| alarme du 11 août                      | 32.00     |
| alarme du 12 août                      | 24.00     |
| Royal Standard - fax Standard Ltd      | 5.50      |
| J. R. Simmsley                         | 11.80     |
| Joseph Melançon                        | 17.40     |
| P. S. Ltd                              | 2.00      |
| Tango Montlaurier                      | 20.70     |
| Créditariat Automobile Compagny        | 26.90     |
| Paul & Brosseau                        | 9.95      |
| Laundrie J. son Frères Ltd             | 162.75    |
| Imperial Oil Ltd                       | 20.12     |
| J. G. Laferte                          | 4.15      |
| J. Morel                               | 2.80      |
| J. Monseur                             | 158       |
| D. Mr. Brown                           | 132.00    |
| Bell Telephone                         | 36.16     |

Office Stationnaire Ltd

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Eugène L'Heure                  | 8.00   |
| Louis Bonin                     | 181.91 |
| Louis Lambert                   | 30.00  |
| Agence des affaires municipales | 76.00  |
| Robert Desgagné                 | 100.00 |
| Monseigneur L'Urgel             | 5.00   |

7 3029.95

Le conseil décide :

|                    |        |
|--------------------|--------|
| J. X. St. Jeanneau | 16.00  |
| E. Tremblay        | 3.80   |
| J. Morel           | 15.76  |
| J. Ouellet         | 102.07 |

9 142.63

Total 4 938.62 Adopté

On ajoute de la réclamation de 938.25 de Monsieur G. Lapointe, le conseil décide de refuser l'affaire à l'échevin Robert Leclerc. Le paiement de la réclamation pourra être fait sur rapport écrit de l'échevin Robert Leclerc s'il convient que la réclamation est fondée en fait.

Il est proposé par l'échevin Louis Milot que le site de Bruxelles soit acheté de la succession Louis G. Tremblay nécessaire pour le prolongement de la rue Tremblay au prix de 9 000.00 \$ et que le silence et le gaffier soient autorisés à signer le contrat.

Il est proposé par l'échevin Louis Milot que Monsieur G. Ouellet et Morel soient nommés bâtonniers honoraires à la place de Monsieur G. Ouellet Yagé.

Il est proposé par l'échevin J. G. Frelard, secondé par l'échevin Honoré Melançon que Monsieur G. Ouellet Yagé soit à l'emploi de la ville comme bâtonnier.

Le vote est pris sur l'amendement.

Pour l'amendement, le échevin J. G. Frelard et Honoré Melançon.

Contre l'amendement, le échevin Eugène L'Urgel, André Ouellet, l'échevin Tremblay, Robert Leclerc et Louis Meloys.

L'amendement est donc rejeté et la proposition principale adoptée par le même vote majoritaire.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon secondé par l'échevin Louis Milot que le site de la rame mondiale soit autorisé à emprunter de la banque de Montréal par bâtonniers permanents à demander jusqu'à concurrence de 45 000.00 \$ pour l'acquisition d'une partie des

beaux pions qui le réglemente au 250 et 241 en détaillant la répartition des libertaires; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer le dépôt solide et tous autres documents demandés par la banque concernée garantie; que le dépôt devient une responsabilité de l'entrepreneur à moins le produit de la vente des libérateurs, que la pénitentie de contrainte le soit auquel cas demander à la commission d'enquête de l'autre.

Il est proposé par l'échevin Félix Lebel que  
soient pris l'échelle d'acier l'outil que le maire et le  
greffier soient autorisés à signer avec M. le maire l'accord  
d'aboutir à l'entente pour l'atelier des pompeys à condition  
d'avoir le travail de la construction accepté et  
encastré.

Il est proposé par l'échevin Alfred Blanchard  
soient pris l'échelle d'acier lorsque que l'ingénieur  
proposé à la tête soit autorisé à bâcher le tuyau d'évacuation  
et l'atelier. Il est proposé que le concours du peuple  
soit mis à la disposition de l'atelier.

Il est proposé par l'échevin Alfred Blanchard  
soient pris l'échelle d'acier lorsque que l'ingénieur  
proposé à la tête soit autorisé à bâcher le tuyau d'évacuation  
et l'atelier. Il est proposé que le concours du peuple  
soit mis à la disposition de l'atelier.

*John Dunn*  
*G. Gopstein*

*A. R.*  
*J. A.*

— Le 26 août 1938 —

Séances régulières du Conseil municipal de la cité de Drummondville depuis leur dernière réunion le 23 août 1938, cette séance étant suivie d'un arrêté de la séance régulière tenue le 23 août 1938.

Ont procédé M. le maire Henri Millet, com. Georges Laroque, Léon Léland, Alfred Blanchard, André Belot, Félix Lebel, Robert Lebel et Louis Nitayev, sous la présidence de M. le maire Arthur Raynal.

Les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 sont lues et approuvées et signées.

Lecture est faite et votée donnée des projets de résolutions de comité tenus les 9, 15 et 17 août 1938, et il est proposé par l'échevin André Belot, secondé par l'échevin Louis Nitayev que ces rapports soient approuvés, moins le paragraphe de rapport des comités des 9 et 15 août où rapport à l'entrée des contrats avec le bureau municipal, et à l'engagement de l'échevin pour la surveillance des travaux, sans pour cela partie au comité du 17 août où rapport à l'engagement de M. Lemire (Edmond) Gopstein.

Il est proposé par l'échevin Louis Nitayev, suivi par l'échevin Léon Léland, que les résolutions du 9 août 1938 nommant M. Donald Doane comme chauffeur du petit camion soit annulées et qu'il n'y ait aucun chauffeur affecté pour le dit camion, et qu'il soit remboursé à M. Doane une somme de \$500 qu'il a payé pour les honoraires de chauffeur. Gopstein

Lecture est donnée d'une lettre du Club Américain demandant à la cité une souscription de \$500 en pour organiser diverses démonstrations à l'occasion de la fête du Travail.

Le membre du conseil fait remarquer que le budget prévu pour ces fins est insuffis. Après discussion, il est finalement proposé par l'échevin Félix Lebel, secondé par l'échevin Robert Lebel, que une somme de \$200 soit mise à la disposition du Club Américain, pour cette célébration, le conseil regrettant de ne pouvoir faire davantage, mais complant que les marchandises particulières pourront aider à faciliter le montant requis. Gopstein

Il est proposé par l'échevin Henri Millet, secondé par l'échevin Louis Nitayev, que les hommes de la police et le greffier de la cité soient autorisés à signer un contrat devant notaire comportant les garanties demandées par la compagnie Drummondville Cotton Co. au sujet du Club de baseball Américain. Gopstein

Il est proposé par l'échevin Hély Blachard, secondé par l'échevin Louis Nitayev, que les comptes remis soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, sauf:

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Léonard Bouillet                    | 200 \$  |
| Le loyer : Le Aubry chez J. Bernard | 10. 1 juillet   |
| O. Léonard chez Dame Coquette       | 10. 1 juillet et assiette                             |
| Laplante                            | 10. 16. de de   |
| Donald Léonard                      | de 20. de de  |
| J. Deguire                          | Le Achambault 10. assiette                            |
| Geo. Léonard                        | R. Léonard 10. (quitté)                               |
| Donn' funeral                       | Donn' f' J. P. 12.50 (remise de chamb. au 21 juillet) |

(Adopté)

Il est proposé par l'échevin Louis Nitayev, secondé par l'échevin J. Louriquy, que l'ingénierie fasse réparer le transformateur au coût de 100\$ et une compensation offerte par le chef de la Gendarmerie Canadienne pour le service fourni pour le prix de 175\$, plus les frais de transport. (Adopté).

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Boys Scouts. Cette lettre est laissée aux bras pour consultation ultérieure.

Le conseil décide de ne pas accepter la piste d'assurance proposée pour assurer toutes les feuilles contre-ventes compressives.

Le conseil autorise le pensionnaire à ne pas charger de loyer à la famille de M. Léonard Martel jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par une autre famille dans la mesure où il sera fait place à l'établissement contre celles sans l'autorisation.

L'échevin L. A. Ferland a reçu instructions de faire préparer des estimations pour les réparations requises pour faire servir logement dans la partie des jardins extérieurs.

L'échevin L. A. Ferland est aussi autorisé à faire faire un sondage complémentaire de logement qui peut être pris le 20 et le 21 au matin.

Il est proposé par l'échevin Louis Nitayev, secondé par l'échevin André Bouillet, que le règlement de circulation soit annulé et que il soit indiqué une voie alternative pour les véhicules circulant sur la rue St-Léonard, lorsque ils auront à traverser la rue D'Ivorie. (Adopté).

L'échevin André Bouillet donne avis de motion qu'il propose à la prochaine séance une réglementation pour autoriser un versement de fonds au sujet du montant dont l'emprunt est autorisé par le règlement de 240\$.

Il est proposé par l'échevin André Bouillet, secondé par l'échevin L. A. Ferland que le trésorier soit autorisé à vendre les voies de chemin de fer, soit pour usage à l'avenir, contre ceux qui n'ont pas encore payé leur licence commerciale. (Adopté).

Le projet de règlement concernant l'annexion des îles St-Joseph à la ville Drummondville a été mis en vente au 5/8, et à M. G. Phaneuf Achambault pour le loyer des îles St-Joseph pour le mois d'août.

La séance est levée.

André Bouillet  
Président

Jean Léon  
Greffier

— Le 30 août 1938 —

Assemblée spéciale du Conseil municipal à la cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 30 août 1938, cette séance étant convoquée pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> lecture d'un règlement dont avis de motion a été donné par l'échevin André Bouillet, au sujet de l'autorisation au montant des fonds dont l'emprunt est autorisé par le règlement de 240\$.

Les présents témoignent que l'échevin André Bouillet, Edgar Léonard L. A. Ferland, Hély Blachard, André Ouellet, Robert Léveillé et Louis Nitayev, sous la présidence de son Maire, le Maire André Bouillet.

Le greffier donne lecture de l'avis accompagnant le projet d'autorisation et au certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Le projet de règlement pour offrir le versement d'une somme de \$20000\$ aux les \$35000\$ francs pour assistance dépendante dans le règlement de 240\$ a reçu sa première et deuxième lectures.

Le Conseil autorise le trésorier à accepter de la Hong Kong le paiement dans le cas d'assurance de 175\$ au tiers demandant l'exemple avec le montant total, et le paiement est fait d'ici le 5 septembre.

Et la réunion est levée.

*Archiv. Poyette* *Jeanne Dauv.*  
*Dauv.* *Greffier*

— Le 2 septembre 1938 —

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Granmontouville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, vendredi le 2 septembre 1938, cette réunion étant convoquée pour la 2<sup>e</sup> lecture et l'adoption final d'un règlement aux fins de passer au nouveau régime dont l'empêche est autorisé par le règlement no 248 a.

Sont présents : Messieurs les échevins Louis Lavoie, L.-G. Bertrand, André Ouellet, Tel Bourquey, Robert Lefebvre et Louis Blétry, sous la présidence de l'on Henri le Maire et M. Poyette.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et de leurs constatant sa régularité à tous les membres du conseil.

Le règlement no 248 prévoit au moment d'être comme déposé sur la table au p. 35000 offertes pour subvention fin dans le règlement de 248 a, est présent le peu trois fois le deux.

Il est proposé par l'échevin André Ouellet, secondé par l'échevin L.-G. Bertrand, que le règlement de 248 soit maintenu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Blétry, secondé par l'échevin Edgar Bourquey que le règlement ne soit pas adopté immédiatement, mais que le dessous soit agréé à mardi, le 6 septembre.

Le vote est pris sur la proposition d'ajournement

Dont voté pour l'ajournement, les échevins Bertray, Lavoie, Blanchard et Létourneau.  
Autre vote contre l'ajournement, l'échevin Ouellet et Bertrand.

Le motion d'ajournement est déclaré adopté et la considération sur le règlement de 248 est renvoyée au 6 septembre.

Il est proposé par l'échevin L.-G. Bertrand, secondé par l'échevin Edgar Bourquey que le règlement de 248 soit adopté, au montant de p. 23450 pour dommages, soit approuvé et le trésorier autorisé à bien payer le montant. Gagée.

Et la réunion est levée.

*Archiv. Poyette* *Jeanne Dauv.*  
*Dauv.* *Greffier*

Le 6 septembre 1938

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Granmontouville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi le 6 septembre 1938, il fut décidé d'entamer une réunion régulière en vertu des dispositions du règlement no 247.

Sont présents : Messieurs le échevin Houari Milion, L.-G. Bertrand, Edgar Bourquey, Louis Milion, Louis Bourquey, André Ouellet, Alfred Blanchard et Robert Lefebvre sous la présidence de l'on Henri le Maire et M. Poyette.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et de leur constatant sa régularité à tous les membres du conseil.

Le résultat de la réunion régulière du 20 août et de la réunion spéciale du 30 août et du 2 septembre sont lus.

Approuvé à mardi.

Il est proposé par l'échevin Houari Milion, secondé par l'échevin Edgar Bourquey que le compte courant soit approuvé et le trésorier autorisé à le payer, savoir :

|  | 25.4.18        |
|--|----------------|
| Letter of page du 24 avril 1938          | 9195.31        |
| Jamblay, Henri                           | 14.16.81       |
| Séparule, Gérard                         | 15.5.2         |
| Département d'arrondissements municipaux | 35.00          |
| Nouvelles de la Province                 | 100.00         |
| Swanson, E. W.                           | 515.60         |
| J. Fortier                               | 1.10           |
| Melkine Joseph broie                     | 2.72           |
| Bronnecourt Paul G.                      | 6.15           |
| J. J. Beliveau                           | 1.25           |
| J. L. Lapointe                           | 1.00           |
| Barrelle Olding Mathias of Canada        | 2.75           |
| Lanctot, René, Léonard 123               | 179.0.29       |
| Laurendeau Raymond Paul de Ltd           | 144.88         |
| P. Guérin Jeanne & Co. Ltd               | 21.58          |
| Lebelles Brothers                        | 3.95           |
| L'Angelet O. J. Ltd                      | 39.35          |
| G. Simard                                | 18.39          |
| Vermeersch Bruxelles                     | 5.40.00        |
| Bruxelles Bruxelles & Luxembourg         | 118.33         |
| Houde, Léonard                           | 10.80          |
| Fournier & Fournier                      | 24.96          |
| Philibert, Léonard                       | 47.00          |
| Cigaline Dupont                          | 92.0           |
| Verdin, P.                               | 2.50           |
| Viles Ciment Products Ltd                | 70             |
| la Houle                                 | 7.50           |
| Helly Jukka & Fabre Co                   | 53.77          |
| La Compagnie Montreal                    | 12.35          |
| J. G. Lefebvre                           | 54.15          |
| Julien Tremblay                          | 81.22          |
| Southern Canada Power                    | 218.88         |
| <b>Total</b>                             | <b>5182.24</b> |
| Services divers                          |                |
| Fitter, Pierre                           | 20.48          |
| Guérin, Théophile                        | 32.00          |
| Jeanne Lapointe                          | 16.00          |
| Béchard, Véronique                       | 32.00          |
| Létourneau, Bertrand                     | 9.00           |
| Philippe Simon                           | 90.19          |
| J. G. Sims, Edward                       | 11.04.00       |
| J. Strelak, Gérard                       | 78.40          |
| <b>Total</b>                             | <b>254.18</b>  |

|                    |       |
|--------------------|-------|
| Letter of 28 April | 89.00 |
| Letter of 30 April | 55.00 |

144.00

Total # 7061.27 Adopté

Il est proposé par l'échevin Félix Leblanc, que une police contre les voleurs soit mise en place avec le trésorier-comptable, au prix de 55.00 francs, lequel a été aimé par M. J. L. Lamare, suivant les termes de sa lettre. Accepté. L'échevin G. L. Fortier, démissionnaire.

Lecture est donnée d'une lettre de G. L. Fortier au conseil des échevins, et le comité des échevins est chargé de voir si il sera fait à la sécherie le terrain requis pour y faire un parc à animaux morts.

Le greffier est chargé de s'enquérir si il sera fait possible de louer au ministre le village où le terrain auquel il rapporte sera également.

Il est donné lecture au conseil des échevins de contacter entre le Ministère de la Justice et la ville, pour l'usage d'un cimetière pour les défunts de la ville.

Il est proposé par l'échevin Rob Leblanc, reçu de par l'échevin G. L. Fortier, que le greffier soit autorisé à signer le contrat au nom de la ville. Accepté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. L. H. Beauchemin. Le greffier est chargé d'écarter à la compagnie Southern Canada Power, pour demander l'installation de services de l'électricité, tel que demandé par M. Beauchemin.

Lecture est donnée d'une lettre du Syndicat catholique des Travaux de la Construction. Le conseil se siège favorable à la demande contenue dans cette lettre. L'institution du Syndicat catholique fera examiner avec les officiers de la ville quelles sont les employés dont le relâche aurait lieu d'être augmenté suivant les frais au Contrat collectif.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Tremblay. Ce dernier indique une estimation sur ce quels travaux qui pourraient être faits pour aider les logements construits dans les bidons aux plus nécessiteux. Cette lettre avec les estimations est referée au comité des logements nécessiteux qui devra étudier la question et faire rapport.

L'ingénieur de la ville a examiné les commissions que il a reçues pour améliorer et dresser matériaux nécessaires pour les constructions d'uns pavage aux lettres. Lecture est donnée de son rapport constatant que les plus basses commissions sont comme suit:

Prix au total —

feuilles d'expansion  
Tuyaux métalliques  
2000 barres de fer 15'  
Grenier au riz

Il est proposé par l'échevin Jean Milangay, secondé par l'échevin L. Lescouez que le règlement de l'ingénierie soit approuvé et que les commissions indigènes plus haut nommées acceptent. Gaspé.

L'échevin est d'accord avec une lettre du Hôpital Beauvois demandant que la cité contribue aux certaines dépenses pour plusieurs fêtes au Nom de la Trinité. Cette demande est refusée.

Le règlement de 245 autorisant le versement d'une somme de \$ 2000000 des fonds déjà approuvés par le règlement de 2000 sujet au financement l'échevin.

Il est proposé par l'échevin André Guillet, secondé par l'échevin Félixien Lourigny, que le règlement de 245 qui vient d'être lu soit adopté.

Il est proposé par l'échevin Le Metayer, secondé par l'échevin Et Lescouez que la décision finale sur ces règlements soit approuvée immédiatement.

La voix est pris sur la proposition d'approuver, laquelle est rejetée par le vote suivant:

Pour la proposition, les échevins Metayer, Lescouez et Blanchard.

Contre la proposition, les échevins Guillet, Lourigny, Tardieu, Milangay et Lescouez.

La proposition principale est acceptée majoritairement, et elle est acceptée par le vote de majorité suivante:  
Pour la proposition, les échevins Guillet, Lourigny, Tardieu, Milangay, et Lescouez.

Contre la proposition, les échevins Metayer, Lescouez et Blanchard.

Le conseil asturien le manie à faire l'inspection des étables de ceux qui demandent une permission pour le vente ou leur utilisation.

Il est proposé par l'échevin G. Guillet, secondé par l'échevin E. Metayer, que l'ingénierie soit autorisée à verser une partie de contribution M. Lescouez Désirant envoi plus tard, pour la construction d'une route la cité asturine ne devrait pas être plus rapprochée que quinze pieds de l'étable, et être située aux deux faces. Gaspé.

L'échevin E. Metayer signale que depuis la fermeture de la rue Rambault, la traversée de la rue est

dormante immobile et qu'il devrait être élevé au niveau du trottoir, de chaque côté. L'ingénierie se la cite asturine à faire ce travail.

A la demande de l'échevin L.-G. Tellier, le conseil asturien M. Joseph Marceau à faire la perception des procès délivrées nécessaires aux certains arrêts de loyers indiqués sur une liste au dessous.

Et la séance est levée.

Richards - Laporte  
Maire

Jean Jaur  
Cuffe

Le 8 septembre 1938

Assemblée générale du conseil de la cité de L'Assomption  
à l'hôtel Asturien du centre de la cité de L'Assomption,  
lundi, le 8 septembre 1938.

Assemblée générale à l'échevin Horace  
Milangay, Alfred O'Leary, André Oullet, Félixien Tardieu,  
Robert Pélias et André Milagro, sous la présidence de l'échevin  
André Guillet, le 8 septembre 1938.

Le conseil asturien a décidé d'autoriser à M. André une somme de \$ 5.00 par semaine pour elle et ses enfants pour une période de six mois de cette année.

Le conseil asturien a décidé d'autoriser à M. André une somme de \$ 5.00 par semaine pour elle et ses enfants pour une période de six mois de cette année.

|                     |                |           |
|---------------------|----------------|-----------|
| Opérations urbaines | pour un fils   | \$ 100.00 |
| Robert Lescouez     | pour sa femme  | 114.00    |
| Robert Milangay     | pour un fils   | 100.00    |
| Joseph Lescouez     | pour sa femme  | 100.00    |
| Félixien Tardieu    | pour sa femme  | 95.81     |
| Honoré Lescouez     | pour son mari  | 100.00    |
| Archibald (au bout) | pour un fils   | 20.25     |
| Eugène Létourneau   | pour Brakfasts | 31.66     |

Le conseil asturien a décidé d'autoriser à M. André une somme de \$ 5.00 par semaine pour une période de six mois de cette année.

|                     |                |           |
|---------------------|----------------|-----------|
| Opérations urbaines | pour un fils   | \$ 100.00 |
| Robert Lescouez     | pour sa femme  | 114.00    |
| Robert Milangay     | pour un fils   | 100.00    |
| Joseph Lescouez     | pour sa femme  | 100.00    |
| Félixien Tardieu    | pour sa femme  | 95.81     |
| Honoré Lescouez     | pour son mari  | 100.00    |
| Archibald (au bout) | pour un fils   | 20.25     |
| Eugène Létourneau   | pour Brakfasts | 31.66     |

|                     |                |           |
|---------------------|----------------|-----------|
| Opérations urbaines | pour un fils   | \$ 100.00 |
| Robert Lescouez     | pour sa femme  | 114.00    |
| Robert Milangay     | pour un fils   | 100.00    |
| Joseph Lescouez     | pour sa femme  | 100.00    |
| Félixien Tardieu    | pour sa femme  | 95.81     |
| Honoré Lescouez     | pour son mari  | 100.00    |
| Archibald (au bout) | pour un fils   | 20.25     |
| Eugène Létourneau   | pour Brakfasts | 31.66     |

|  |                    |
|--|--------------------|
| J.P. Dupuis  | \$12.00            |
| pe. d'assurement   | 52.00              |
| J.B. Gaultier  | 75.00              |
| René Hamel   | 14.00              |
| J.B. Lapointe  | 25.00              |
| Claude Labonté   | 51.00              |
| Hervé Lévesque   | 26.00              |
| Émile Létourneau   | 75.00              |
| Gaston Létourneau  | 75.00              |
| G.W. Lévesque  | 75.00              |
| Léonard Létourneau   | 75.00              |
| Levassor & Létourneau  | 75.00              |
| Levassor & Létourneau  | 75.00              |
| René Létourneau  | 45.00              |
| R. St. Martin  | 15.00              |
| X General Jackson  | 75.00              |
| Le comité recommande que la charge de \$75.00 faite à Mme A. Lévesque & fils soit réduite à \$75.00.   |                    |
| Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à verser à M. J.ug l'effet de l'exempté régulière sur le paiement immédiat de ses dettes commerciales et de ses taxes à détaxe.  |                    |
| Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à verser à M. J.ug l'effet de l'exempté sur le tiers de 1938, sur la présente de Mme Lévesque.   |                    |
| Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à verser à Mme Lévesque, Bobette Létourneau la somme de \$100.00 pour qu'elle se soumette au règlement des factures émises par l'effet de l'agence régulière de la C.R.C. concernant le mariage de son fils. |                    |
| Le comité recommande d'acheter pour le filtre, 55 tonnes de charbon "Soft coal" au prix de \$115.00 la tonne et de verser le montant également dans l'assumoir total à Léonard Létourneau et J.B. Blanchard à bas  |                    |
| Le comité recommande que le trésorier soit autorisé de verser la charge suivante faite par logie -   |                    |
| J. C. Ward   | \$10.00            |
| Ramus Déchêne Lefebvre   | 300.00             |
| Et le siège est basé   | 308.00             |
|  | imprécis à prouver |

Arthur Rappo

John Janet

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| Mar                  |                        |
| Gen Lévesque fils    | \$25.00 charge arrache |
| Dominion Anth Drying | 52.00                  |
| Lévesque & fils      | 52.00                  |
| Durst & H. Paul      | 100.00 à prouver       |

Le 13 septembre 1938

Siège du conseil de la cité de Drummondville tenue au comité général, aux feux et fours ordinaire du village de ce conseil, mardi, le 13 septembre 1938.

Le comité recommande que le trésorier Wifred Blanchard, J.G. Faucher, André Léveillé, Félixine Trudinger, Robert Létourneau et Louis Whégezoc le président de son honneur le Maire A.O. Arthur Rappo

Le giffes est autorisé de correspondre avec le commanditaire Léonard Lévesque pour le prix socco et il sera possible d'acheter de l'one ou l'autre de ces brûleurs. Le tiers nécessaire pour le tiers de baseball, à l'entretien effectué pour le terrain de Drummondville Village, et avec le ones des T.A. et la ville de Terrebonne pour le souhaité l'entretien brûleur.

Le comité décide d'engager Monsieur Léonard Lévesque comme brûleur au bûcher des feux, à un salaire de \$45.00 par mois et l'échec l'échec assuré.

Le comité recommande que l'ingénierie de la cité soit prié d'agréer comme agent pour assurer l'entretien des l'entretien de l'one l'entretien de l'autre brûleur Léonard Lévesque \$600.00, avec intérêt sur la somme à payer.

Le comité recommande que l'ingénierie soit autorisé de faire un essai d'igloo sur le rive à l'est, à partir de la rue Bellaville pour l'enterrer en temps d'agent actuellement soutenu, de l'one mordut et le sol de T.A. et le giffes est chargé de demander à l'ingénierie de l'one de faire le permis de poser cette nouvelle station d'égout en dessous de la rue Félix.

Le comité recommande que une avouée de \$100.00 soit faite à Monsieur Raymond McLean sur sa honneur comme négociateur.

Et le siège est basé.

Arthur Rappo

John Janet  
4 reflets

— Le 20 septembre 1938 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue avec les mêmes ordonnances des réunions de ce conseil mardi le 20 septembre 1938.

Sont présents Mairesse, les échevins Henri Millet, Louis Edgar Lassaguet, G. Beland, Alfred Blanchard, Louis Duhé, Félix Lebel, Georges Léveillé, Robert Leclair et Louis Métayet, sous la présidence de son Excellence le maire Arthur Payette.

Le greffier sous les yeux du maire communique le présent arrêté à ses collègues constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 6 septembre 1938 sont lues et approuvées.

Il est alors donné lecture des minutes des réunions du conseil tenues les 8 et 13 septembre 1938, et il est proposé par l'échevin Louis Métayet, secondé par l'échevin Robert Leclair, que ces rapports soient approuvés.

Le propos est amendé par l'échevin G. Beland, secondé par l'échevin Henri Millet, que ces rapports soient approuvés sans être partie du rapport du conseil du 13 septembre 1938 se rapportant à l'engagement de M. Louis Bourassa, et que cette question soit reportée à une réunion du conseil à être tenue après la séance régulière.

Le vote est pris sur l'amendement.

Est voté pour les échevins Beland et Métayet  
Est voté contre les échevins Lassaguet, Blanchard, Duhé, Lebel, Leclair et Millet.

L'amendement est donc rejeté, et la proposition principale est déclarée adoptée aux mêmes voix mentionnées.

Il est proposé par l'échevin André Duhé, secondé par l'échevin Louis Métayet, que les exemplaires suivants soient approuvés, et de l'écriture autorisée à les payer, soit:

|                               |                |    |
|-------------------------------|----------------|----|
| Liste de paye du 5 octobre 38 | 13320.65       | \$ |
| + 7 sept.                     | 2312.83        | \$ |
| + 14 "                        | 2670.24        | \$ |
|                               | <u>8377.72</u> |    |

|                                |         |    |
|--------------------------------|---------|----|
| Dans le budget                 | 50      | \$ |
| Petits caisses                 | 50.25   | \$ |
| Harmonie de S. Ville           | 200.00  | \$ |
| G. B. Morin + fils, 7c         | 3500.00 | \$ |
| J. H. Lemire                   | 127.00  | \$ |
| Comité Confédération du Québec | 1.77    | \$ |

|                               |         |    |
|-------------------------------|---------|----|
| B. National (pub)             | 82.14   | \$ |
| liver time                    | 20.40   | \$ |
| Génique & Louis               | 40.00   | \$ |
| H. G. Morris                  | 55.20   | \$ |
| Drummond Local                | 123.50  | \$ |
| G. Mercier                    | 12.12   | \$ |
| do                            | 11.25   | \$ |
| J. G. Lefebvre                | 782.75  | \$ |
| Mathieu Légaré                | 150.30  | \$ |
| Agence d'Assurances du Québec | 1027.82 | \$ |
| Geo J. G. Gosselin            | 1.68    | \$ |
| J. Belliveau + fils           | 126.04  | \$ |
| Harmonie de S. Ville          | 664.13  | \$ |
| J. A. Blanchard + fils        | 1775.75 | \$ |
| Bonnie Bellville              | 611.55  | \$ |
| Archives Canada Post          | 22.00   | \$ |
| L. G. Gauthier                | 27.37   | \$ |
| Canada Drew Industries        | 419.20  | \$ |
| Bell Telephone Co.            | 46.40   | \$ |
| Art Hauss                     | 3.00    | \$ |
| J. E. Lavoie                  | 222.45  | \$ |
| Joe Lefebvre                  | 58.02   | \$ |
| Pierre Leclair                | 10.00   | \$ |
| G. Hauss                      | 35.20   | \$ |
| Bonnie Bankhead Co.           | 172.87  | \$ |
| Dog Anchors                   | 14.55   | \$ |
| J. B. Bergeron                | 1.45    | \$ |
| Imprimerie Art Co.            | 15.27   | \$ |
| J. L. Poirier                 | 1.30    | \$ |
| Campbell MacLennan            | 2.53    | \$ |
| La Crosse                     | 49.80   | \$ |
| J. Lefebvre                   | 3.21    | \$ |
| Garage Joseph-Achambeault     | 7.95    | \$ |
| J. E. Cormier                 | 0.65    | \$ |
| La Côte                       | 6.10    | \$ |
| Office Stationeries Ltd.      | 1.02    | \$ |
| Imprimerie Marguerite         | 48.20   | \$ |
| Boîte aux lettres Enseignes   | 1451.75 | \$ |
| Rouge Horne 1000              | 5.20    | \$ |

|                 |            |    |
|-----------------|------------|----|
|                 | 812 241.63 |    |
| J. L. Chauvin   | 32.69      | \$ |
| Bonnie Légaré   | 200.00     | \$ |
| F. B. Bellville | 40.00      | \$ |
| Lambert + Fries | 16.00      | \$ |
| J. Lefebvre     | 52.00      | \$ |

O. Morley  
E. Chapman  
Total des comptes: 721256.56  
Capital.

71424.1  
720.1  
74673.5

Le conseil décide de confier à M. J. L'Amour la direction de l'assurance déboursé le 24 septembre, qui étaient mentionnées dans le compte fourni par M. J. L'Amour.

Le conseil autorise G. Bourassa à régler pour 755.00 le bilan de biens commerciaux due par M. J. Morley. Le conseil autorise G. Bourassa à verser la récompense fixée par l'assemblée pour l'imposition des biens d'administration. Il est alors décidé M. Morley devra faire une partie de sa fortune à la personne à la personne si le règlement est approuvé et au résultat du test de consolidation il sera touché.

M. L'Amour l'assure toujours donne avis de tout ce qui se passe à la personne sielle un règlement passe avant de la réception du test d'eau.

Huit personnes par l'élection Louis Allouez, vendredi par l'élection Louis Allouez qui a été nommé pour la présidence du conseil, intente à faire faire le test de 100 mil \$ le 20 octobre à 10 h 00.

Huit personnes par l'élection Louis Allouez, vendredi par l'élection Louis Allouez, qui le 15 de l'assurance sociale sont autorisés à imprimer à la Banque de Montréal, par l'ordre permis avec payement demandé aux banques et rendus par 25,000.00, le 15 octobre à 10h00 une entente sur une de remonté de 25,000.00 qui seraient payés par nos rendements de la caisse en date du 23 octobre 1913, après d'avoir fait une partie de travaux prévus par le règlement No. 266 a et b, en attendant la signature des documents, que le succès de la banque social autorise à signer le dit billet et tous autres documents demandés par la banque canadienne générale; que les dits billets devraient être remboursés au billet à noms à perdre de la suite de l'ordre, que la permission de rembourser le dit emprunt soit demandée à la Banque canadienne municipale de Québec. Admettez.

Le conseil décide d'une offre de signature de l'ordre. Il faut que le giffon est autorisé à répondre que le conseil croit bon à l'ordre de travaux à tortiller de la façon qu'il est de l'assurance, croyant que les travaux sont le plus populaire pour une telle transaction.

Huit personnes par l'élection Louis Allouez, vendredi par l'élection Louis Allouez qu'il soit acheté des petits d'boss, petits petits et petits paquets pour le bon nouveau conseil.

6/10/13

Le giffon est pris d'avis à Montréal le 6 octobre de la 1<sup>re</sup> séance de l'assemblée à Montréal le 6 octobre de St. Pierre, pour faire demander à l'assemblée la population que l'heure d'été renvoie d'être en place le 25 septembre prochain.

Et la séance est bâtie.

Antoine Leggett  
Maurice

Jean J.  
Giffon

Le 20 septembre

Le successeur au poste de président travaille à jour. Les membres du conseil signent en masse.

Tout prend. Tous les élus qui ont assentis à la séance régulière, sous la présidence de M. Bourassa et M. Morley. G. Bourassa.

Le conseil de l'assemblée à Montréal fut rapport qu'il a été établi le 1<sup>er</sup> octobre par M. Allouez à 10h00 qui avait obtenu un permis pour la vente de lait matelé, et il rapport également que l'établissement est parfaitement installé et tenu.

Le conseil recommande qu'il soit accordé à M. Allouez à 10h00 un permis pour la vente de lait matelé, parmi les 1000 \$ que le succès de la vente toutes les dispositions du règlement No. 239.

Le conseil recommande que M. Morley et Maurice soient chargés de donner à M. L'Amour l'ordre, demandant son No. 266 sur St. Jean, un avis de trois jours pour qu'il quitte le logement qu'il occupe.

Il est alors voté.

Antoine Leggett  
Maurice

Jean J.  
Giffon

— Le 27 septembre 1938 —

Séance du Conseil de la cité de Drummondville tenue en comité général, mardi le 27 septembre 1938, à  
Sont présents Messieurs les échevins Honore Melanson, L.-G. Ferland, Rolfred Blanchard, André Auel,  
le Robert Leclerc et Louis Milotier, sous la présidence  
de Son Honour le Maire Arthur Laporte.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gouin  
Proulx qui demande le versement de ses dix-sept \$ d'agent  
d'aqueduc avec ceux de la cité, sans lesquels devraient être  
payés les frais de l'eau.

Le comité autorise le versement  
pourvu que M. Proulx régne avec un certaien engagement  
à payer à la cité chaque année, un certain montant équiva-  
lent aux taxes exigées par la cité à ses contribuables  
pour les services d'eau et d'aqueduc.

Le comité décide d'engager à l'avis  
Honorable comme ingénieur, résidant dans la cité de Drum-  
mondville à un salaire de \$ 200.00 par année.

La séance est levée.

Arthur Laporte  
Maire

J. J.  
Coffier

— Le 4 octobre 1938 —

Séance régulière du Conseil municipal de la  
cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
des séances du ce Conseil, mardi le 4 octobre 1938, cette séance  
étant une séance régulière en vertu des dispositions au règlement  
no 204.

Sont présents Messieurs les échevins Edgar  
Larivière, Honore Melanson, L.-G. Ferland, Rolfred Blanchard,  
André Auellet, Félix Turgeon, Robert Leclerc et Louis  
Milotier, sous la présidence de Son Honour le Maire  
de Arthur Laporte.

Le quippe donne lecture de l'avis concernant  
la présente assemblée et ses certificats constatant sa re-  
quification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la réunion régulière tenue le  
20 septembre 1938 sont lues approuvées et signées.

Lecture est aussi donnée des séances de comité  
tenues les 26 et 27 septembre 1938, et il est proposé par  
l'échevin André Auellet, secondé par l'échevin L.-G. Fer-  
land, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Rolf Blanchard,  
secondé par l'échevin Louis Milotier, que les comptes sui-  
vants soient approuvés et le bilan soit autorisé à les porter,  
levé.

Liste de poste au 21 sept/38. 12/12/40 2  
21/46 252 5319.45

|                          |         |   |
|--------------------------|---------|---|
| H. Lembley               | 1192.26 | 2 |
| Cie à Drummondville      | 70.     | 2 |
| Lieu René                | 45.     | 2 |
| Tis Gros et deux autres. | 472.45  | 2 |
| Gba Hardy                | 226.87  | 2 |
| Amable Lemire            | 105.6   | 2 |
| Hodge Curtis Parbo       | 6.00    | 2 |
| R. Gaudreault            | 0.50    | 2 |
| G. Mercier               | 11.10   | 2 |
| Drummond Provision       | 5.00    | 2 |
| C. Jorgel                | 7.90    | 2 |
| James - Tanguay nant     | 1.00    | 2 |
| Katherine Nolte Lemire   | 16.85   | 2 |
| Pinard - Pinard          | 104.15  | 2 |
| Jos Lefontaine           | 19.40   | 2 |

|                                   |         |   |
|-----------------------------------|---------|---|
| Hector Joyal                      | \$ 4.15 | 2 |
| Benoit Automobile                 | 114.04  | 2 |
| Mr J. A. Gosselin                 | 976.33  | 1 |
| Immeuble Drummond                 | 32,48   | 1 |
| Mr Heule                          | 11.70   | 2 |
| J. L. Boutil                      | 34.00   | 1 |
| R. St Germain                     | 10.77   | 1 |
| J. E. Bigrard                     | 0.70    | 2 |
| Garage Montplaisir                | 12.10   | 1 |
| Thibault Radios Service           | 5.00    | 1 |
| Baron Janelle                     | 2.25    | 1 |
| Léonard Gosselin                  | 12.70   | 1 |
| Montreal Club for the blind       | 46.10   | 1 |
| France Handicrafts Co.            | 406.71  | 2 |
| Le Carde                          | 6.10    | 1 |
| J. C. Lafond                      | 1958.57 | 1 |
| K. & L'Amoreau                    | 3.50    | 1 |
| L. Morel                          | 29.95   | 1 |
| George Tardieu                    | 26.15   | 1 |
| Drummond Coal                     | 27.78   | 1 |
| John Miller & Sons                | 3.22    | 1 |
| Canada Des Fourrures              | 277.46  | 1 |
| A. Pellerin - fils                | 122.82  | 1 |
| Fournisseur de St-Hilaire         | 726.00  | 1 |
| Groupe d'Entreprises              | 256.00  | 1 |
| J. R. Blanchard - Cere            | 1027.14 | 1 |
| Commercial Reproducing Co.        | 7.56    | 2 |
| Souliers Canada Fours Co.         | 618.44  | 1 |
| James Carpenter                   | 2.10    | 2 |
| re. rec. des                      |         |   |
| Cuisin & Frère                    | 40.00   | 1 |
| James Carpenter                   | 6       | 2 |
| Total des comptes: - \$ 15 520.76 |         |   |
| Apres revoi:                      |         |   |
|                                   |         |   |

Le règlement pour autoriser un emprunt égal au montant des besoins de taxes consolidées n'obtient pas la 2<sup>e</sup> lecture.

Le règlement pour amender le règlement concernant la taxe d'eau obtient la 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> lectures.

L'avocat legal est chargé de faire une déclamation de \$ 40.00 pour les dommages causés à l'automobile de la cité, le 10 mars le 22 septembre 1935.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ferland, secondé par l'échevin Hélyf Blanchard, qu'il soit payé à

la Alma Desgalarais une somme de \$ 10.00 suivant les termes de ce règlement du 2 octobre, en paiement d'un honneur contracté par M. Desgalaras avec la propriété de la cité, ce honneur devant rendre la propriété de la cité à ce copié.

Le règlement respectivement donne la licence commerciale des compagnies qui viennent vendre de la papeterie, articles de bureau, etc. dans la cité.

Le conseil étudie les procès d'assurance concernant les pompiers assurés par l'assureur Desjardins, l'assureur n'est pas M. J. L. Lemire. Finalement la question est référée à M. l'échevin Milansor pour être avec un agent d'assurance indépendant.

Le règlement de 249 prévoit à l'annexion de ville St Joseph à la cité de Drummondville n'obtient sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Félix Turgeon, secondé par l'échevin Robert Leclair, que le règlement de 249 qui vient d'être lu soit adopté. Copié.

Il est proposé par l'échevin Edgar Leroux, secondé par l'échevin Henri Milansor, que le Conseil fasse installe sur la rue St-Hilaire 15 lampes additionnelles du côté nord-est de la rue. Cette installation est autorisée pourvu que tous les postes de chaque côté de la rue soient placés sous le trottoir aux frais de la Cité de Drummondville, et que la compagnie fournit l'éclairage avec ses lampes de 550 watts, au prix de \$ 5.00 par année par lampe. Copié.

Il est proposé par l'échevin Henri Milansor, secondé par l'échevin Hélyf Blanchard que le greffier soit autorisé à demander des commissions pour l'acquisition de denrées à être imposées sous l'autorité des règlements nos 240 et 241, les commissions devant être reçues jusqu'au 31 octobre 1936 au bureau du greffier. Copié.

Il est proposé par l'échevin Louis Déhayes, secondé par l'échevin André Guillet, qu'il soit payé à l'éch. Hélyf Blanchard le montant des honoraires qui lui sont dus pour les plans de la bâtière municipale, et qu'il lui soit demandé deux copies additionnelles des plans et devis. Copié.

Il est proposé par l'échevin André Guillet, secondé par l'échevin Hélyf Blanchard, que la bâtière municipale soit construite à la gare, sous la surveillance de l'ingénieur de la cité, en faisant aux plans et devis les modifications nécessaires pour que la construction puisse se faire pour une somme de \$ 45 000.00.

Démission sur ce sujet apportée à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ferland, secondé par l'échevin A. Béville, que le Conseil s'assente à grande, le 6 octobre 1938. *(Aspects)*

Et la séance est levée.

Arthur Rogoff

John J. Gir

Maire

Greffier

### — Le 6 octobre 1938 —

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heure ordinaires de séances du ce Conseil, jeudi le 6 octobre 1938, cette séance étant un agrémentement de la séance régulière tenue le 4 octobre 1938.

Tout présent : Messieurs les échevins Honore Miliongau, Georges Laroque, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, André Béville, l'échevin Loupincq, Robert Létourneau et Louis Milleyer, avec la présence de Monsieur le Maire de Arthur Rogoff.

Il est proposé par l'échevin Honore Miliongau, secondé par l'échevin Georges Laroque, que le conseil accepte le renouvellement de la police de la Cité Drummondville, pour assurer des pompiers et que le bûcheron paye à M. Mironneau, bûcheron la somme de \$ 222.70, prime de renouvellement.  
*(Aspects)*

Il est proposé par l'échevin Honore Miliongau, secondé par l'échevin Louis Milleyer, que la compagnie La Côte soit autorisée à imprimer cent (100) copies du rapport financier 1937, au prix de \$ 157.80. *(Aspects)*

Il est proposé par l'échevin L. Milleyer, secondé par l'échevin Honore Miliongau, que les estimations de la municipalité respectent imitations de faire l'estimation des propriétés des villages St Pierre et Ferland, et en général de toute la partie résidentielle annexée à la cité. *(Aspects)*

Il est proposé par l'échevin Edgar Laroque, secondé par l'échevin Louis Milleyer que la résolution inscrite au procès verbal de la séance du 4 octobre concernant la construction de la bâtière municipale soit adoptée en ajoutant les mots suivants après le chiffre au § 5000, ce savoir :

"en modifiant le mot 'possible' l'apparence intérieure de la bâtière et que les échevins Guillet, Milleyer et Blanchard formant un comité spécial chargé de surveiller la manœuvre des travaux, l'achet des matières, l'enquête sur les contributions et de la main d'œuvre, avec toutes les pouvoirs nécessaires par la loi à tel sujet spécial."

Aspects, les échevins Honore Miliongau et L. G. Ferland assentis.

Et la séance est levée.

Arthur Rogoff

John J. Gir

Maire

Greffier

### — Le 6 octobre 1938 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil regagnent au comité

Tout présent, dans les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Monsieur le Maire Arthur Rogoff.

Le greffier est chargé de faire publier un avis dans Le Guide à l'effet que les rameaux de cheminée commenceront tout de suite.

Le bûcheron reçoit une bataille de charges aux propriétaires. Il écrit son nom sur de papier qui sera déposé devant le bûcheron à chaque propriété.

Le comité, ou les personnes dont il sera composé, réglera les charges au bûcheron magistré à charge dans les cas de Donald Ainslie, John Miller-Drummondville et Campbell MacLaurin, Lambie le.

Le comité donne instructions au trésorier d'enoyer  
la licence de magasin à cheval au Beatty Bros.  
Le comité recommande au conseil de refuser la demande  
de renouvellement de la licence de magasin fait par Mr. Paul Groleau.  
Et le conseil est levé.

Arthur Routhier

John Dore

Mairie

Gouvernement

Le 11 octobre 1938

Renouvellement de la licence de Drummondville  
tenue en conseil général mardi le 11 octobre 1938 à la  
salle du Conseil à l'heure 7 p.m.

Tant présente Mme Louise L.-G.  
Fulande, Mif Blanchard, Louis Guérin, Robert Léveillé et  
Louis Méteige, sous la présidence de Mme Renée Le Moine  
de Arthur Routhier.

Le comité refuse la demande faite par Mme  
Archibald Allard et sonne instructions au trésorier d'enoyer  
le feuillet mandat de la licence.

Le comité entende les représentations des  
tenants du bâti St Joseph et conseille à ce que le syndicale  
d'aquarium du bâti St Joseph soit renouvelé à celui de la  
cité, aux frais de la municipalité du bâti St Joseph, de tel  
renouvellement étant autorisé pour permettre seulement  
le long des égouts et fontaines une meilleure servitude  
en cas d'inondation, le chargement au cas d'inondation devant être  
calculée avec la même base que dans le passé.

Le comité donne instructions au greffier  
de renouveler la licence au prix de \$500,- à M. Groleau.

Et le conseil est levé.

Arthur Routhier

John Dore

Mairie

Gouvernement

Le 18 octobre 1938

Le conseil régulier du conseil municipal de la ville de Drummondville,  
tenu sur lieu il force ordinaire du conseil de la mairie,  
mardi, le 18 octobre 1938, cette session étant une session régulière en  
suite de dispositions du règlement No 276.

Tant présente Monsieur le Maire Henri Melanson,  
Wilfrid Fleuret, J. G. Fould, Louis Météige, Félix Bourassa,  
Robert Léveillé et André Gosselin sous le Présidence de Mme  
Dame D. Arthur Routhier

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente  
assemblée et les citoyens constatent la suffisance à bras le  
membre du conseil.

Les minutes de réunions régulières tenues le 4 et  
6 octobre sont lues, approuvées et signées.

Pièces et autres données des séances de conseil tenues  
le 6 et 7 octobre et 8 octobre par l'école J. G. Fould,  
secondé par l'école Henri Melanson qui ne rapporte aucun  
appareil.

Il est proposé par l'école Louis Météige secondé par  
l'école Henri Melanson que le rapporte annuel soit  
approvée à la fin des séances à la page 1000.

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| list of pays du 5 octobre 1938 | 3 110.15    |
| list of pays du 6 octobre 1938 | 3 111.51    |
|                                | \$ 2 133.66 |

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| 1/2 bâtie                   | 12.50    |
| La mairie Drummondville     | 639.56   |
| 8 bâties à l'île            | 373.92   |
| 1/2 bâtie à l'île d'Orléans | 1 047.41 |
| 1/2 bâti, l'île             | 3.57     |
| 1/2 bâti, l'île             | 92.90    |
| Wilfrid Fleuret, maire      | 33.62    |
| Propriétaire                | 1.25     |
| Alphonse Bois et famille    | 261.43   |
| Édouard Morel               | 15.00    |
| Félix Bourassa              | 17.00    |
| J. G. Fould                 | 95.00    |
| Wilfrid Fleuret             | 92.12    |
| Société National d'q        | 12.17    |
| Soutien bâtie à l'île       | 519.19   |
| Signard, maitre             | 3.00     |
| Locaux fondat               | .35      |

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| la partie                     |             |
| Appartement 1000 pieds carrés | 174.79 \$   |
| Impression de photo           | 20.83 \$    |
| Plat d'huile                  | 26.25 \$    |
| Plat d'huile                  | 3.75 \$     |
| Aliment                       | 6.90 \$     |
| J.P. Transport                | 68.30 \$    |
| Journal Transat               | 256.31 \$   |
| Gasoline 1000 pieds carrés    | 165.09 \$   |
| Transport Matériel            | 20.85 \$    |
| Boîte à boisson               | 23.97 \$    |
| Cartes Prismond filo          | 2.58 \$     |
| Le 8 et le 9 octobre          | 1.76 \$     |
| J.A. Transport                | 15.70 \$    |
| Trans. Bellville              | 157.96 \$   |
| J. & fils                     | 1.45 \$     |
| J. & fils                     | 3.31 \$     |
| Gasoline Bellville            | 145.00 \$   |
| Transport J. & fils           | 7.25 \$     |
| Gasoline J. & fils            | 172.85 \$   |
| Gasoline J. & fils            | 51.66 \$    |
| Gasoline J. & fils            | 5.50 \$     |
| Gasoline J. & fils            | 33.25 \$    |
| Gasoline J. & fils            | 9.50 \$     |
| Trans. & Matériel             | 11.75 \$    |
|                               | 12 367.99   |
| Re-salaires des pompiers      |             |
| Trans. du 23 sept.            | 41.50 \$    |
| - 23 sept.                    | 71.10 \$    |
| - 24 sept.                    | 9.00 \$     |
| - 25 sept.                    | 10.00 \$    |
|                               | 132.60      |
| Re-salaires direct            |             |
| J. Z. Belliveau               | 8.00 \$     |
| G. Léveillé G. neuf           | 11.88 \$    |
| J. F. Beaupré                 | 10.67 \$    |
|                               | 30.55       |
| Total                         | * 11,504.11 |
|                               | Adopté      |

Il est proposé que l'échec soit fait à Monseigneur Martineau demandé par l'échec à Bellville que Monseigneur Martineau ait été, véritablement, enterré que le site où il a été enterré soit bien déterminé et planifié immédiatement. Adopté.

Selon un document du rapport de l'ingénieur à l'effet que le lot n° 50-1221, 225-8210 de quartier 1 est appartenant à Monseigneur Martineau ne devrait pas être choisi.

pour l'échec de la rue de l'Ingr. à Bellville devant instructions au trésorier de ce qu'il se charge pour l'enterrer et de vendre au Monseigneur Martineau le terrain de 50' x 100' que l'échec a payé dans 4 parties.

Selon un document d'une lettre de la commission du Transport de la Province au sujet de l'échec jusqu'à une heure de 6 h 30 sur la rue Bellville le chiffre étant indéterminé à l'heure de 6 heures au sujet de transfert de protection régulière. Il est alors fait le bilan du horaire de l'échec.

Le chiffre et chargé de ce bilan en communication avec la compagnie Bellville huile pétrole afin d'obtenir le temps de transfert nécessaire pour le fonctionnement de la rue. Il lorsque jusqu'au bilan de 3 h 30.

Le chiffre sera communiqué pour la fourniture de gazogène 100% huile pétrole. La commission doit évidemment faire le bilan à 6 h 30 bilan \* 63.90 moins 376.

Trans. Bellville 30.00  
Transport de Bellville 15.00

Par conséquent, le bilan de 3 h 30 est adopté et reporté à la prochaine réunion.

Il est proposé que l'échec fasse à Monseigneur Martineau demandé par l'échec à Bellville que le transfert soit effectué dans le stationnement de automobile, en face de l'échec. Il est alors demandé que les rues du Monseigneur Martineau et de l'échec de 3 h 30 rang que les membres du comité d'échec soient chargés de veiller de deux sondages sur l'échec pétrole. Ainsi pour le transfert sur les lampes seront posées à droite et à gauche par l'échec à Bellville.

Il est proposé que l'échec à Bellville transfert aussi par l'échec à Bellville que le transfert soit effectué dans le stationnement de automobile dans le face à l'échec à Bellville. Il est alors demandé que les deux rues soient faites d'un sens unique pour que l'intersection à l'avenue Bellville amende leur le sens. Il est alors demandé que les deux rues soient faites d'un sens unique pour que l'intersection soit effectuée dans le sens des lampes de l'échec. Il est alors demandé que l'échec à Bellville fasse l'intersection de son sens à droite.

Il est proposé que l'échec à Bellville transfert aussi par l'échec à Bellville que les deux rues soient faites d'un sens unique pour que l'intersection soit effectuée dans le sens des lampes de l'échec à Bellville.

Le chiffre et chargé d'après à Monseigneur Martineau demandé pour l'apport de l'huile que le chiffre qui il a reçu soit utilisé en l'absence de mention à l'échec au règlement de la ville.

Monseigneur Martineau donne des avis soins d'accès à repas et au pays le meilleur que il a pris.

pendant sa traversée.

Et le siège est bati

Charles Roffet  
Mars

Jean Dufour  
Gaffier

Le 18 octobre 1938

De suite après le siège du conseil tout se passe, la réunion de conseil n'ayant eu succès.

Notre prière, pour le membre qui est associé à la siège régional, sous la présidence de nos Honneurs le Mars & le Charles Roffet.

La cérémonie de pose de la première pierre entre Monsieur Charles Roffet et Monsieur Charles Gaffier, le conseil renommé. Il fut le temps d'écouter les discours à l'heure prévue par le programme de la cérémonie, où bien ne montrer devant depuis le peu d'heure tout à faire, malgré les peu vent propres par Monsieur Roffet et Gaffier.

Le conseil renommé a fait signifier à Monsieur Félix Langlois l'heure déjà indiquée.

Le conseil renommé que le temps est arrivé d'écouter le discours de M. Gaffier Mélange le jugeant exceptionnel de toutes les fois où il a été le temps de faire écho à l'heure d'abord et que n'ont pas pris de place.

Le conseil général chargé de la construction de la bibliothèque municipale présente un rapport très médiocre sur ce sujet dit fait. Le conseil a voté une motion pour voter la subvention demandée et le renommement fait.

Le conseil du conseil approuve le rapport présenté.

Et le siège est bati

Charles Roffet  
Mars

Jean Dufour  
Gaffier

Le 25 octobre 1938

Issue du conseil de la ville de Grammontelle tenu le vendredi 25 octobre 1938, à la salle de conseil, à 17h30 heures, p. 20.

Notre prière Monsieur le Maire Henri Melange, M. Jean Langlois, M. le Maire, Wilfrid Gauvin, G. des Quillet, Robert Léveillé et Louis Mélange sous la présidence de nos Honneurs le Mars & Charles Roffet.

Un représentant de l'Office régional d'énergie nous a tenu un discours au sujet de l'installation de l'énergie régionale. Il nous a rappelé que ce sujet d'installations complètes des services de l'énergie régionale coûterait 5.50 par mètre linéaire. Nous discutons à l'heure renommée le projet par un vote de majorité. Le résultat fut à l'heure. Nous votons à l'abstention. M. Gaffier & Gauvin votent contre l'œuvre. M. Léveillé votant contre l'œuvre. M. des Quillet abstient de voter. M. le Maire donne son vote pour favoriser le projet.

Le conseil d'abstention, malgré le projet important de nombreux installations d'électricité au village, le projete accepte l'installation de toute énergie (55) temple de 500 watts & une augmentation de quatre-vingt deux (82) lampes de 100 watts ainsi que de 10 lampes de 100 watts. L'après discussion le conseil renommé a l'unanimité d'accepter le projet comme dont une copie fut envoiée au préfet de la région pour faciliter sa réponse ultérieure. Il donne instructions à la compagnie Southern Canada Inc. de faire la construction de la installation proposée dans l'état présent par le sujet de la compagnie, après étude par le conseil d'abstention concernant avec le sujet de la compagnie. Le conseil renommé l'envoie à l'hôpital de Wane. François Nolin, suivant la demande d'oyer le conseil continue sous la direction de Charles Gaffier, le 29 octobre.

Le conseil d'abstention a question de la poursuite intention contre Southern Canada & la correspondance échangée avec cette compagnie et son renouvellement. Le conseil renommé fait le poursuite avec son voeu. Il que le conseil est passé en entière avec les frais.

Le conseil étudie la réclamation faite par le cité contre Monsieur G. des Quillet & Gauvin et après application de l'ordre donné Louis Mélange, le conseil renommé

que le montant total de \$ 44.00 avec le jeu de lettres  
est retenu de M. Durocher, M. Durocher pouvant  
évidemment payer cette somme par virement mensuel.  
Le montant recommandé que des chaussures et des  
vêtements soient achetés pour l'ensemble de la ville  
est le même et donc.

Arthur Reith  
Maire

Jean Jauré  
Tuteur

-- GITE DE L'IMMIGRANT --

ra 100-1000 DE 1930 (projet fait en octobre 1930)

Projet approuvé à la séance du conseil du conseil de la ville  
tenue le 29 octobre 1930.

| LOCALISATION  | A envoyer |     |     |     |     | Installer |     |     |     |     |
|---|-----------|-----|-----|-----|-----|-----------|-----|-----|-----|-----|
|   | 100       | 200 | 300 | 500 | 900 | 100       | 200 | 300 | 500 | 900 |
| rue Malmais, pot. 3-6   |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Bizard, pot. 3-6-9  |           |     |     |     |     | 2         |     |     |     |     |
| rue Martin, 10, 12, 14-16-18-20-22-24-26-28-30-32-34-36-38-40   | 14        | 31  |     |     |     | 3         |     |     |     |     |
| de pot. 37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61  |           |     |     |     |     | 7         |     |     |     |     |
| rue Brock, pot. 2-5-8-11  |           |     |     |     |     | 8         |     |     |     |     |
| de pot. 10-12-14-16-18-20-22-24-26-28-30-32-34-36-38-40   |           |     |     |     |     | 10        |     |     |     |     |
| de pot. 44-46-48-50-52-54-56-58-60  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| de pot. 11-13-15-17-19-21-23-25-27-29-31-33-35-37   |           |     |     |     |     | 3         |     |     |     |     |
| rue Lindsey, pot. 2-5-8-10-11-12-13-14-15   |           |     |     |     |     | 4         |     |     |     |     |
| rue Bertrand, pot. 2-5-8-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40 |           |     |     |     |     | 35        |     |     |     |     |
| rue Brouillard  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Bizard pot. 10-12-14-16-18  |           |     |     |     |     | 2         |     |     |     |     |
| V.-M.-Pierre route continuée  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Sainte-Croix route continuée  |           |     |     |     |     | 2         |     |     |     |     |
| rue Coulombe pot. 2-4-6-8-10-12   |           |     |     |     |     | 7         |     |     |     |     |
| Pont de stationnement, ligne St-Pédroits  |           |     |     |     |     | 2         |     |     |     |     |
| rue Dubois pot. 4-6   |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| Pont de stationnement, terrains G.J.R.  |           |     |     |     |     | 3         |     |     |     |     |
| rue St-Dominique 10-12  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue St-Dominique 12-14-16   |           |     |     |     |     | 2         |     |     |     |     |
| rue St-Jean pot. 4-6-8-10-12-14-16  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Desjardins  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue D'Iberville 2-4-6-8-10-12-14-16-18  |           |     |     |     |     | 10        |     |     |     |     |
| des Calanques pot. 5-7-9-10-12-14-16-18   |           |     |     |     |     | 8         |     |     |     |     |
| rue Richard pot. 1-3-5-7-9-11-13-15-17-19   |           |     |     |     |     | 4         |     |     |     |     |
| rue Richard - 4   |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Richard - 6   |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| Nord Bertrand " 4-6-8-10-12-14-16-18-20   |           |     |     |     |     | 7         |     |     |     |     |
| rue Lafontaine " 4-6-8-10-12-14-16-18-20  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Vassal 4-6  |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| rue Cortier 4-6   |           |     |     |     |     | 1         |     |     |     |     |
| TOTAL : -   |           | 30  | 81  | 109 | 41  | 56        |     |     |     |     |
| A envoyer   |           |     |     | 30  | 81  |           |     |     |     |     |
|   |           | 82  | 80  | 35  |     |           |     |     |     |     |

Le 31 octobre 1938

Lecture et discussion de l'avis concernant la pétition de la cité de Drummondville pour une loi et tout ordonnance visant à ce sujet, lundi, le 31 octobre 1938.  
Sont présents Messieurs le Maire Honore Melanson, L.G. Ferland, Alfred Belanger, André Bégin, et Robert Léclair avec la préfecture de la Haute le Maire de Arthur Fayette.

Lecture et discussion de l'avis concernant la pétition et le rapport soumettant sa régularisation à tous les membres du conseil.

La commission pour \$171,500.00 à l'Agence à 3½% de la cité de Drummondville sont acceptés et ils sont comme suit:

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| J. G. Beaubien           | \$ 96.56 |
| Bill & Guise Ford Co.    | 98.217   |
| Huson Brothers           | 93.25    |
| Banque Transcontinentale | 97.92    |
| Salguie Brosseault       | 99.955   |

Le bonaparte Good & Candy sont envoi un chèque de \$170.15 mais n'a pas fait une demande.  
Un chèque au montant de \$170.15 tel que reçu deux demandes de commission accompagnent toutes les commissions.

Il est proposé par l'échevin Honore Melanson que l'échevin Robert Léclair que la sommission de Bill & sons Ford Co., au prix de \$ 96.217 soit accepté. Il que le chèque soit retourné aux autres commissions n'ayant pas été envoi.

Robert Léclair  
Signature

François Léveillé  
Signature

Le 2 novembre 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mercredi, le 2 novembre 1938, cette réunion étant une réunion régulière suivant la disposition du règlement 2-25.

Sont présents Messieurs les échevins Honore Melanson, L.G. Ferland, W.H. Blanchard, André Bégin, Robert Léclair et Louis Débaye, sans la présence de Mme Honore de la Haute le Maire Arthur Fayette.

La guerre donne lecture de l'avis concernant la première assemblée et au secrétaire soumettant sa régularisation à tous les membres du Conseil.

Les minutes à la réunion régulière tenue le 18 octobre 1938 sont lues, approuvées et signées.

Lecture est faite d'une demande de prière verbale des réunions de conseil tenues les 16 et 23 octobre, 31 octobre, 2 novembre 1938, et il est proposé par l'échevin Honore Melanson, secondé par l'échevin Robert Léclair, que ces prières verbales soient approuvées. Accepté.

Il est proposé par l'échevin Le Désy, secondé par l'échevin André Bégin, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire envoie à les payer, suivant:

| Leur avis au pays le 26 oct/38 | A 3065.22 |
|--------------------------------|-----------|
| Petite course (Banque)         | \$ 59.16  |
| Tels Ford et ses denrées       | 624.94    |
| J. H. Tremblay                 | 993.15    |
| Desire Léveillé                | 70.44     |
| Dame à Drapier                 | 5.00      |
| Amable Lemire                  | 18.00     |
| Carl Bourassa                  | 66.25     |
| J. L. Desroches                | 125.46    |
|                                | 72.50     |
| J. Pellerin                    | 3.70      |
| Prison Michel                  | 122.00    |
| J. P. Gaudreault               | 16.00     |
| Ghétine Drouin                 | 5.20      |
| W. Collibrier, Fils            | 472.02    |
| J. H. Achabonniere             | 157.78    |
| Alphonse Motor Service         | 61.78     |
| Comité de Drummond             | 106.24    |
| Waddington Machinery Co.       | 78.42     |

|                             |        |    |
|-----------------------------|--------|----|
| Jos Lafontaine              | 21.08  | 1  |
| J. L. Pierre                | 1.75   | 1  |
| Le Parle                    | 4.22   | 1  |
| Page Equipment - Gommeville | 22.44  | 1  |
| L. Richard                  | 1.40   | 1  |
| Tourbache - Marce           | 15.49  | 1  |
| Jos Lafontaine              | 5.19   | 1  |
| Josephine Gouin-Jones       | 2.24   | 1  |
| John Hallinan & fils        | 0.47   | 1  |
| Imperial Oil Co.            | 15.15  | 1  |
| Ray Philippe                | 2.74   | 1  |
| P E Bourassa                | 2.54   | 1  |
| Ronnie Langlois             | 7.71   | 1  |
| J. L. Hamondow              | 8.00   | 1  |
| G. Bourassa                 | 16.29  | 1  |
| Emmette Pellerin            | 58.26  | 1  |
| Zimmerman Coal Co.          | 17.48  | 1  |
| J. G. Lelié                 | 0.72   | 1  |
| Hugues Magnan               | 16.10  | 1  |
| Leonard Parent              | 3.04   | 1  |
| J. G. Laferte               | 19.94  | 11 |
| J. Bonnefille               | 1.40   | 1  |
| J. A. Gouin & fils          | 20.22  | 87 |
| P. Bergeron                 | 1.25   | 1  |
| Ad. Belz                    | 10.44  | 1  |
| Eve Drouin-Tremblay         | 12.58  | 1  |
| Tremblay & fils             | 987.82 | 1  |
| Agence d'Assurances         | 81.20  | 1  |
| Julien Lamere               | 22.89  | 1  |
| Richard - Cireau            | 26.12  | 1  |
| Guérin Tremblay             | 10.05  | 1  |
| J. A. Bourassa              | 1.10   | 1  |
| Marie - Marce               | 1.15   | 1  |

Total au comptant: \$ 11 710.57

Total au comptant: \$ 11 710.57  
 L'architecte: G. Gouin-Pelletier - \$ 1576.25  
 Gaspé:

Le greffier est chargé de délivrer les communiques pour l'imposition des débêches à ses clients par le site. Le site est donné à un employé préposé par l'ingénieur concernant la levée ou la bâche à délivrer à la bâche municipale à Gommeville, ainsi que le nom de certains aménageurs et les pre-demandes.

Il est proposé par l'Échoué Robert Belair

second par l'Échoué Louis Mettepe, que l'ingénieur de la site soit chargé de préparer les flèches concernant l'érosion qui doit passer au niveau de la voie du chemin de la baie de l'Étang Malbaie, à la rue Haist, conformément aux lettres de la compagnie de chemin de fer en date du 19 et du 29 octobre, et que le Chemin de fer gaffe si le site soit nécessaire à cause le site est nécessaire.

Adopté.

Le site est donné à une lettre de suspension de la site de Gommeville au plus court de l'embankment fait par une certaine autorité régionale à savoir lequel succéder à ce sujet.

Monseigneur l'Évêque Félix Bourgogne demande que le greffier envoi dans le 15 jours, à l'arch. V. Lepage, l'autorisation l'autorisation de la C.R.B. et jusqu'à la fin de l'automne.

Monseigneur l'Évêque Félix Bourgogne demande que les routes soient ouvertes pour l'automne.

Il est proposé par l'Échoué Félix Bourgogne, que l'ingénieur de la voie de la rivière Malbaie que le trottoir soit fait avec un état de la rue St. L'Étang, à travers le sole du C.R.B.

Adopté.

Il est proposé par l'Échoué Robert Belair, second par l'Échoué Robert Belair que la rue Rock se fasse à M. Raymond Malbaie soit reporté dans les fondations.

Adopté.

Il est proposé par l'Échoué Robert Belair, secondé par l'Échoué Félix Bourgogne, qu'un trottoir soit fait sur la rue St. Paul, de la rue St. Jean à la rue Gommeville.

Adopté.

Monseigneur l'Évêque Félix Bourgogne donne avis de motion qu'il propose à la prochaine session un règlement pour le pôle.

Il est proposé par l'Échoué Honoré Malbaie, secondé par l'Échoué Alphonse Landry, que l'ingénieur Monseigneur soit assuré d'avoir technique suffisante de l'ingénierie de la site pour l'interprétation de l'état de la bâche municipale à la rivière Gommeville.

Adopté.

l'Échoué Honoré Malbaie donne avis de motion qu'il propose à la prochaine session un règlement pour déterminer les fonctionnements de l'ingénierie de la site.

Il est proposé par l'Échoué Robert Belair, secondé par l'Échoué Félix Bourgogne que le contact pour la fourniture des tonnes, fondations soit accordé à la bâche à Gommeville, pour le prix de \$ 75.00 d'autre bâches à Gommeville, le tout devant le temps de la telle.

Le 7 octobre de l'année 1938, en date du 10 octobre 1938. Adopté  
Il est proposé par l'échevin Henri Milanowski, membre  
du conseil municipal de la ville de Drummondville,  
le 7 novembre 1938.

Et le conseil est voix.

Arthur Ropiti  
Maire

Jean Dufour  
Témoins

Le 7 novembre 1938

De suite après la séance régulière tenu le jour,  
les membres du conseil signent ce document.

Ont voté et signé les membres du conseil qui ont  
assisté à la séance régulière tenu ce jour, sous le 7 novembre  
de l'an Honneur de l'Annoeille 1938.  
Arthur Ropiti

A voté mais n'a pas accepté le budget de l'Office  
d'éclairage au montant de \$45.00 et de payer le faire de  
l'Office d'éclairage.

La demande de l'Office d'éclairage est refusée.  
Le conseil décide d'accepter l'offre de Montréal  
limité par laquelle la compagnie s'engage à payer \$75.00  
et la faire à l'écrit.

Notre voté donne l'autorisation de M. J. L.  
Gouin au sujet d'une offre qu'il a fait auquel il demande  
que l'ovation de la rue Hébert soit autorisée  
et refusé.

On voté le résultat de la ville de  
Drummondville contre M. Gouin. A voté contre  
l'offre une proposition de règlement par laquelle le budget  
peut également le montant de l'ovation.

Et le conseil est voix.

Arthur Ropiti  
Maire

Jean Dufour  
Témoins

— Le 8 novembre 1938 —

Séance régulière du conseil municipal de la ville de Drum-  
mondville tenue aux bureaux ordinaires des séances de ce  
conseil vendredi le 8 novembre 1938, cette séance étant immédiat-  
ement suivie de la séance régulière tenue le 2 novembre 1938.

Sont présents : Messieurs les échevins Henri Mila-  
nowski, Wilfrid Blanchard, André Quétel, Robert Léclair et Louis  
Milayez avec la présence de son honneur le Maire Dr  
Arthur Ropiti.

Les minutes de la séance régulière tenue le 2 no-  
embre sont bien approuvées et signées.

Il est alors proposé par l'échevin Louis Milayez, se-  
condé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que le rapport du conseil  
du 2 novembre qui vient d'être lu soit approuvé. Accepté.

Le rapport donne lecture des renouvellements fournis  
pour l'impression des délibérances, lesquelles sont comme suit :

|                         |        |           |
|-------------------------|--------|-----------|
| ✓ J. Deschamps, maire   | 150.00 | (chèques) |
| de                      | 110.00 | (chèques) |
| Brebis L'Amour, Pauline | 150.00 | (chèques) |
| de                      | 110.00 | (chèques) |
| Thérien Frères Ltée     | 149.00 |           |

Il est proposé par l'échevin Henri Milanowski,  
secondé par l'échevin Le Milayez, que les renouvellements de  
✓ J. Deschamps, maire, soit accepté. Accepté.

Il est proposé par l'échevin Le Milayez, secondé  
par l'échevin Wilfrid Blanchard que le compte de M. Léclair fasse  
au montant de \$15.00 soit accepté et le bilan soit clos et le payer.  
Accepté.

Le règlement concernant les fonctions de l'in-  
genieur subit sa première et deuxième lecture.

Le règlement concernant le dépôtment des feu-  
illes subit sa première et dernière lecture.

Le greffier est chargé de donner avis à M. Wilfrid  
Gervais de quitter l'île le 1<sup>er</sup> décembre prochain le bureau de la  
fabrique qu'il occupera temporairement comme logis.

Il est proposé par l'échevin Le Milayez, secondé  
par l'échevin André Quétel, que une demande soit faite à la  
Fonderie de Lévisville pour que les bennes fondueuses achetées de la  
société compagnie soient conformes à "Standard Steel" 7 fil au pouce,  
et que toutes les bennes fondueuses et les bogues soient nécessaire-  
ment avec le même "Standard", et qui une demande soit faite au Gouver-  
nement et les provinces pour obtenir l'autorisation de 50% accordé au paral-  
lélisme. Accepté.

La demande de M. Adrien Gosselin pour l'installe-  
ment d'une lampe sur le 5<sup>e</sup> rang au village St-Pierre est refusée  
au comité de Développement.  
Et la séance est levée.

Archibalde Ragoile  
Maire

Jean Jules  
Geffrée

— Le 8 novembre 1938 —

De suite après la séance du conseil tenu ce jour, les membres du conseil suivent en comité, dont présent tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honourable le maire Dr Archibalde Ragoile.

Le conseil recommande l'achèvement au prix de \$145 une machine pour empêcher le mordant des chiens et pré-  
venir leur falsification. Cette somme de \$145 comprend la  
plaque appropriée, l'assurance et est payable sur livraison  
complète.

Sur proposition de l'honorable Henri Melançon,  
présent au conseil des finances, le conseil recommande que une  
somme de \$130.00 soit payée pour payer les frais d'impression  
d'une page dans le journal officiel de la Jeunesse Canadienne qui  
doit être publié en décembre, et nécessairement à Drummondville.  
Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

Après discussion avec les représentants de Bell  
Telephone Co, il est entendu que les lignes nécessaires pour ins-  
taller les lignes de téléphone dans la bibliothèque municipale seront  
payées aux frais de la cité.

Et la séance est levée.

Archibalde Ragoile  
Maire

Jean Jules  
Geffrée

Le 15 novembre 1938

Séances régulières du Conseil municipal de la ville  
de Drummondville tenue sous lue et heure ordinaire sur réu-  
nion du comité, mardi, le 15 novembre 1938, cette séance  
succède une séance régulière suivant les dispositions du règ-  
lement No 247.

Tout présent, Messieurs les sieurs Honorable  
Melançon, Wilfrid Blanchard, Léonie Audet, Théodore Léveillé,  
Robert Léclair et Louis Méteux, sous la présidence de son Honour-  
able le Maire Dr Archibalde Ragoile.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant la  
présente assemblée et ses certificats contenant les signatures  
de tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le lundi  
19 octobre sont lues, approuvées et signées.

Les minutes de la séance du conseil tenu le 8 novem-  
bre sont lues, et il est proposé par l'honorable Wilfrid Blanchard,  
secondé par l'honorable Louis Méteux, que ce rapport soit approu-  
vé. Adopté.

Il est proposé par l'honorable Henri Melançon, secondé  
par l'honorable Louis Méteux, que les exemplaires suivants soient  
approuvés et l'honneur accordé à ces deux hommes.

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Liste de paye du 2 nov. '38 | 12.46.26 |
| " "                         | 24.97.86 |
| " "                         | 55.64.94 |

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| Léon René                  | 42.00  |
| Fr. Tremblay               | 22.40  |
| Maurice Morin              | 35.65  |
| Gaston Laroche             | 24.52  |
| L.G. Léveillé              | 28.47  |
| L. Lébel Jeuelle           | 28.60  |
| Hopital Sainte-Justine Ltd | 1.77   |
| Bureau poste St-Belle      | 125.11 |
| Germaine Turpise           | 134.86 |
| Elo. Hardy                 | 12.01  |
| Rachèle Thériault Co.      | 471.26 |
| Imperial Oil Co.           | 61.71  |
| Chandler Harvey & Co.      | 270.00 |
| James Bellaville           | 740.97 |
| John Muller-Dumoulin       | 634.00 |
| Perrin Lachapelle          | 41.00  |
| They Philippe              | 4.22   |

|                    |         |   |
|--------------------|---------|---|
| Grainger Ltee      | 87.10   | t |
| Curt Journele      | 33.25   | t |
| Dawn Silk Dyeing   | 20.75   | t |
| J. L. Laferte      | 18.26   | t |
| M. Lemire et Cie   | 565.50  | t |
| L. L. Poulin Co.   | 982.02  | t |
| G. Royal           | 39.21   | t |
| Boucherie Ideal    | 1.50    |   |
| Co J. G. Cotelet   | 5.25    | t |
| Mag Boucher        | 7.75    | t |
| Ed. Ricard         | 3.00    | t |
| Gas Cotelet, Ste   | 20.45   | t |
| Ed. Ricard         | 7.65    | t |
| H. Dumaine         | 17.51   | t |
| Thel. Bailliu      | 2.50    | t |
| Lucien Fiset       | 7.00    | t |
| J. L. Cheneau      | 6.22    | t |
|                    | 43.10   |   |
| Total des comptes: | 4107.24 | t |

Graffiti

L'Assemblée Télecom Tonneray donna avis de motion que il proposera à la paroisse d'accepter un règlement pour amender le règlement du bon ordre.

L'ingénieur est autorisé à faire sans le garage de la cité un lambriquetage extérieur et au complet l'espace entre les deux cloisons avec des ripons de sciure de bois, afin d'y mettre les cannes à l'abri du froid.

L'ingénieur est autorisé à faire un raccordement aiguë à la propétédé M. René Denner, la cité payant les frais du raccordement jusqu'à la ligne de bouteille.

Il est proposé que l'Assemblée André Basset, accordé par l'Assemblée Louis Delage que la cité permette à M. René Denner d'ouvrir la bouteille des postes extérieurs comme l'agrement, la ville ne s'engageant à aucune réparation quelconque. M. Denner devra payer 15 francs/mois, le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Le déménagement de M. Denner sera fait gratuitement avec le camion de la cité. Il dépose.

Le trésorier reçoit instructions de préparer sans retard le budget pour l'année 1939.

Le conseil autorise le trésorier à accorder à l'ensemble des comptes de taxes d'eau jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Et la réunion est levée.

Trésorier André  
Denner

Trésorier Jeanne  
Laferte

— Le 15 novembre 1938 —

De suite après la réunion régulière tenue ce jour, les membres du conseil siégent au comité

Tout présent, tous les membres du conseil qui ont assisté à la réunion régulière, sous la présidence de M. Honore le maire Dr Arthur Rayotte.

Le comité étudie la question du poste de taxi au coin des rues Crookshank et Brock. La comité écrit à son honneur poste de taxi le bâtiere place sur le terrain, cette bâtiere ne devant pas être installée de façon permanente, et le conseil pourront exiger au tout temps son enlèvement.

M. Elie Thebaud, rendeur de radio, discute la question des annonces par haut-parleur. Le comité décide que ces annonces pourront continuer toujours sous la surveillance du chef de police. M. Thebaud accepte de payer une heure spéciale de 15<sup>m</sup> par année pour ce genre d'affaire, et le comité autorise le bâtiere à accepter une denar. L'heure sera exceptée à ses le 1<sup>er</sup> mai 1939.

Le comité autorise le paiement au Docteur Gagnon de deux comptes au montant de 1 t. v. chacun, à Dame Ann. Et Guy et Robert Hamel.

Et la réunion est levée.

Arthur Lyle

Jeanne Denner

Denner

Graffier

— Le 24 novembre 1938 —

Séance du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux bureaux ordinaires des séances de ce Conseil, vendredi le 24 novembre 1938  
à la comité général.

Tout présent: Mme Melanson, Alfred Blanchard, Léon Faïland, Félix-Louis Léveillé, Robert Léveillé et Louis Résédy avec la présidence de M. en Rayotte, maire.

Le comité prend connaissance de la demande faite par la Ligue de Hockey de la ville, et les représentants de la Ligue donnent des explications au conseil.

Le comité recommande qu'une somme de \$400 soit versée à la Ligue de Hockey, cette somme étant payable en janvier 1939.

Le Maire, le Docteur et les membres du conseil offrent leurs respectueuses sympathies à M. Joseph Poirier, greffier de la ville, à l'occasion du décès de sa femme, Mme Rose Cormier.

Le comité donne instructions au contremaître de la ville de faire préparer deux planches comme lors dernières. Le comité recommande qu'en prime soit accordé au club "Les Pins jaunes", suivant les termes de leur lettre du 22 novembre.

Lecture est donnée d'une demande à M. Tard. Blanchard qui voulait faire installer un égout et s'assurer pour assurer la subdivision 15 du lot 10 de la section de Drummond. Comme ce lot n'est pas dans la ville, le comité recommande que M. Blanchard puisse installer à ses frais une canalisation d'égout et d'eau-de-vie, le tout sous la direction de l'ingénieur de la ville, parmi que M. Blanchard régne sur certaines engagements à payer annuellement une somme de \$100 et faire avec pour les services de l'égout et de l'eau-de-vie.

Le comité décide l'entérinement des polices de rôle rendues de la ville Horst. Cette question est reportée à la prochaine séance pour règlement final.

Le comité étudie la demande de Monsieur André et Paul Bouchard pour acheter la propriété portant les numéros cinquante-huit et quatre-vingt-douze de la rue St-Jacques. Le comité est favorable à cette demande, mais comme il y a doute sur certaines conditions mises par les acheteurs, la décision finale sera prise mercredi prochain.

Le comité prend connaissance d'une demande de Roland Gigué qui désire obtenir la réduction de l'inde-

tion de la propriété louée au Brinobis de cette église. Le comité ne croit pas pouvoir se rendre à cette demande.

Le comité ne croit pas non plus pouvoir se rendre à la demande de Mme Poirier, celle qui voudrait une exemption de taxes sur le bureau qu'elle occupe au parterre pour servir son école.

Le conseil autorise le bûcheron de la ville à accepter les deux débêches barres, le paiement partiel de ces taxes d'aujourd'hui, et la manière indiquée dans la lettre de M. Boivin, en date du 8 novembre 1938.

La séance est levée.

Attestent signé,

Docteur

Jean Jauré

Giffard

Le 29 novembre 1938

Le comité approuve la conseil municipal de la ville de Drummondville. Illes aux termes d'un avis de séance de ce conseil, mardi, le 29 novembre 1938, cette séance étant une séance régulière suivant la disposition du règlement N° 207.

Tout présente Messieurs le Maire, Honoré Melanson, l'épouse François, Alfred Blanchard, Léon Faïland, Félix-Louis Léveillé, Robert Léveillé, Louis Meloche sous la présidence de l'épouse Jeanne le Maire et Mme Rayotte.

Lecture est donnée de l'avis concernant la présente assemblée et du règlement voté dans la sécession à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière du 15 novembre sont lues, approuvées et signées.

Le bilan est alors donné par le greffier rebat de la séance de conseil tenue le 16 novembre 1938 et il est proposé par l'épouse Honoré Melanson, secondé par l'épouse Léopold François que ce greffier rebat soit adopté à cette séance.

C'est proposé par l'épouse Robert pelletier secondé par l'épouse Léopold, que ce mandat de séance qui recouvre une constante pour l'assemblée de Monsieur Alphonse Bégin, soit gardé par la ville et qu'il soit aussi assuré à l'assemblée pour telles que le constable

vont travailler; le village éprouve une absence d'environ 41.50  
pour réapprovisionnement en bois de chauffage.

Il est proposé de recommander par l'échelon  
pour Mitogea, demandé par l'échevin Wilfrid Blanchard  
que le montant de salaires payés par le contribuable lors  
des feux en dehors de la loi sociale payé aux contribables  
à condition qu'ils soient sur le feu à leur  
frais sans être dépréciés.

Est voté pour l'adoption de l'échelon Louis  
Mitogea, l'échelon Joseph Bourassa et Wilfrid Blanchard  
qui votent toutes l'adoption par l'échevin  
Robert Bellemare, l'échevin Louis Marceau.

L'adoption est donc adoptée adoptée et la  
population préoccupée relâche sur cette question.

Il est proposé par l'échelon de la Pêche  
secondé par l'échelon Joseph Marceau que les comptes  
succulents soient approuvés et le montant salué à la  
payer, à savoir :

|   |
|---|
| Liste de paye du 16 novembre 1938 : \$ 3,394.92 |
| Liste de paye du 23 novembre 1938 : 3,681.67    |
| <hr/>   |
| 5,076.59  |

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| J. G. Lafarge                 | 211.10 |
| Baptiste Marceau              | 92.00  |
| Ex J. G. Gosselin             | 13.45  |
| Hector Joyal                  | 99.15  |
| Le Recouvrement               | 476.53 |
| Opposé Bellemare              | 4.25   |
| Opposé Strelin                | 300.00 |
| Opposé Strelin                | 312.90 |
| Opposé du Comité Municipal    | 25.00  |
| Canadian National Railways    | 198.79 |
| Patente L. D'Agé              | 5.10   |
| J. H. Tremblay                | 61.63  |
| Canadian Pacific Railways     | 1.00   |
| G. A. Troulx                  | 11.66  |
| Canadian Imperial Bank        | 50.00  |
| Notes à verser l'adjudication | 3.13   |
| J. A. Blanchard               | 58.82  |
| For l'apportation             | 28.71  |
| Station à Kamplain            | 5.41   |
| Savoirs Drummondville Ltd     | 952.78 |
| Spudham Soule Power           | 29.10  |
| Tell Telephone Co             | 77.29  |

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Stade Louvigny              | 7.00     |
| J. A. Blanchard             | 71.73    |
| James Bellville             | 178.19   |
| John Miller - Drummondville | 40.00    |
| J. O'Brien                  | 26.20    |
| Dominique Denis Gosselin    | 26.94    |
| François Bellegarde         | 51.18    |
| Émile Bellegarde            | 2.80     |
| Émile Bellegarde            | 9.75     |
| Émile Bellegarde            | 58.80    |
| Joseph Marceau              | 10.10    |
| Wilfrid Bellegarde          | 13.00    |
| Yves Bellegarde             | 2.75     |
| J. S. Bellegarde Inc.       | 162.00   |
| Boroughs Adams Maritime     | 6.15     |
| Victor Mercier              | 7.00     |
| Opposé à l'adjudication     | 1.50     |
| Maurice St. Louis           | 130.00   |
| Paul Bellegarde             | 19.60    |
| J. B. Monet                 | 9.80     |
| Opposé Bellegarde           | 3,544.72 |
| J. S. Bellegarde            | 87.37    |
| John Blanchard              | 7.00     |
| René J. Bellegarde          | 17.57    |
| Wilfrid Bellegarde          | 4.50     |
| Édouard Boudreault          | 56.32    |

172.77

#### Procès d'insubordination

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Procès du 20 novembre | 7.00  |
| - " 11 "              | 26.00 |
| - " 5 "               | 2.00  |
| - " 20 octobre        | 4.00  |
| - " 19 octobre        | 48.00 |
| - " 20 "              | 57.50 |

Total \$ 9,829.10 Adopté

Il est proposé par l'échelon Louis Mitogea, secondé  
par l'échelon Wilfrid Blanchard que les sommes de salaire  
qui lui ont été versées soient payées à dépense

Il est proposé par l'échelon Louis Mitogea secondé  
par l'échelon J. Lévesque que le rôle de Drum-  
mondville accepte de payer l'écho Monsieur Paul Blanchard  
sa dette de bail à basse voie prononcée de l'assassin  
conditionnelle pour l'immeuble étant la moitié du lot

Il sa question 6 et il le dit immédiatement pendant le no  
enquête 122 de la rue Brock pour le prix de \$500.00  
soit \$50.00 payable comptant à la balance payable au  
240 réservé mensuel égale à constitutive de \$15.00  
chaque. Il en demandent donc fait le fait à la juillet  
1939, le portement surer l'ordre pour toute chose  
quelconque à maintenir la sécurité du pays. Le maire  
et le greffier sont autorisés à signer le contrat au nom  
de la ville. (Appl.)

Il est proposé par l'élection trois Miltzay, membre  
par l'élection Félix Bourque qui le rôle d'Amour -  
membre récepteur de police pour la municipalité d'Amour  
au tout le rôle à faire une sorte de paix de paix  
conditionnelle pour l'ensemble étant à moitié du lot  
ou il se querelle et à la ville, immédiat entant à ce que  
que 120 de la rue Brock pour le prix de \$500.00 soit  
\$50.00 payable comptant à la balance payable au 240 mes-  
sage mensuelle, égale à constitutive de \$15.00 chaque.  
Le 1er juillet devant été fait le 1er juillet 1939, à promis  
tout supérieur sera payer toutes choses quelconques et maintenir  
la sécurité en force. Le maire et le greffier sont autorisés  
à signer le tout au nom de la ville. (Appl.)

Le greffier est nommé d'une partie de la compagnie Bell  
l'espagnol demandant à la ville de passer une résolution  
d'autoriser à faire certaine recherche avec le Bureau de  
l'espion municipal.

Le greffier est nommé d'une partie de la compagnie  
l'espagnol sur l'assiette pour desserte cette question sous  
la responsabilité du conseil.

Le greffier est nommé d'une partie de la compagnie Amour  
pour desserte au rôle de \$50.00 à la ville pour la  
protection qu'il est chargé d'assurer la sécurité sur la route des  
rues D'Amour et 3 rues sans.

Il est proposé par l'élection 123. Fait le 1er juillet 1939  
par l'élection trois Miltzay que la proposition de M. Léveillé  
soit adoptée au vu de l'admission de ce rôle et  
à condition de plus que cette protection soit accordée dans  
la route de la sécurité jusqu'à nos jours. Mme Miltzay  
est chargé de voir si ce que tous les enfants quittent  
la compagnie à nos jours. (Appl.)

Une somme de \$50.00 lui sera payé au premier  
et un autre montant de \$50.00 lui sera payé à la fin  
de la saison.

Il est proposé par l'élection Robert Léveillé  
membre par l'élection Félix Bourque qui une somme

de \$50.00 soit accordé à la job pour la construction, l'entre-  
tien, le chauffage et l'électricité à deux personnes l'un devant  
être installé le long de la ville sur le terrain de la Ville bottom  
l'autre sur le terrain de la Ville bottom pour l'année 1939 à 1940. Une somme de \$100.00 sera versée  
payée tous le mois de juillet, dans le mois de janvier et  
avant le mois de mars. (Appl.)

Il est proposé par l'élection Félix Bourque  
membre par l'élection Robert Léveillé que le maire d'Amour  
soit nommé membre à l'autre poste électorale la question  
de l'assurance de la ville et travail sera aux entour de cela  
à l'initiative de l'élection Félix Bourque. Le greffier étant chargé  
à faire l'affaire. (Appl.)

Il est proposé par l'élection Robert Léveillé  
membre par l'élection Félix Bourque que le conseil  
soit nommé à juillet, 6 au décembre 1939.

Section Rapport  
Maire

John Dunn.  
Greffeur

Le 5 novembre 1938

Conseil approuve la nomination du conseil de la ville  
de L'Assomption. Nom au bureau du greffier à 10 heures  
du matin.

Le conseil approuve la nomination du conseil de la ville  
de L'Assomption. Nom au bureau du greffier, M. Léveillé, Félix Bourque,  
Amour Miltzay, Félix Bourque, Miltzay, Léveillé, Léveillé, Félix Bourque  
et Louis Léveillé. Robert Léveillé et Louis Miltzay sont la presidente de  
la compagnie Amour et Mme Léveillé son épouse.

Le conseil approuve la nomination du conseil de la ville  
de L'Assomption. Nom au bureau du greffier, M. Léveillé  
Félix Bourque, Léveillé, Léveillé, Félix Bourque, Miltzay, Léveillé, Léveillé  
et Louis Léveillé sont la presidente de la compagnie Amour et  
Léveillé son épouse.

Le conseil approuve la nomination du conseil de la ville  
de L'Assomption. Nom au bureau du greffier, M. Léveillé  
Félix Bourque, Léveillé, Léveillé, Félix Bourque, Miltzay, Léveillé, Léveillé  
et Louis Léveillé sont la presidente de la compagnie Amour et  
Léveillé son épouse.

Le conseil approuve la nomination du conseil de la ville  
de L'Assomption. Nom au bureau du greffier, M. Léveillé  
Félix Bourque, Léveillé, Léveillé, Félix Bourque, Miltzay, Léveillé, Léveillé  
et Louis Léveillé sont la presidente de la compagnie Amour et  
Léveillé son épouse.

Le conseil approuve la nomination du conseil de la ville  
de L'Assomption. Nom au bureau du greffier, M. Léveillé  
Félix Bourque, Léveillé, Léveillé, Félix Bourque, Miltzay, Léveillé, Léveillé  
et Louis Léveillé sont la presidente de la compagnie Amour et  
Léveillé son épouse.

permis toute la population; le greffier est chargé de transmettre à la famille d'aujourd'hui une copie de la présente résolution.

Le greffier est chargé de faire immédiatement une copie de ce site aux grands maîtres pour l'époque de l'inauguration du 20 octobre 1938.

Et le maire est tenu

Arthurs Hoyte  
Maire

Jeanne Du  
Greffier

Le 1er décembre 1938

Le conseil municipal de la ville de Drummondville donne une fois et huit réunions de succès au conseil, jeudi, le 1er décembre 1938, cette séance étant une assemblée de la classe régulière tenue le 29 novembre 1938.

Anticlézial: Messieurs le l'échevin Wifred Lévesque, l'adjoint Louis Milleyer, Robert Feller et Louis Milleyer envoient la présidence de la commission à Mme Pauline Hoyte.

Actes et documents d'anciens actes de Montréal et de Montréal publiés accordant un droit de 50% pour les trésoriers nécessaires pour rendre le système de protection contre l'insurrection conforme au système Standard de Québec.

Il est proposé par l'échevin Louis Milleyer, secondé par l'échevin Robert Feller que cette offre soit acceptée sauf sur condition mentionnée dans le bâton du Ministre et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable Ministre des travaux publics. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Milleyer, secondé par l'échevin Robert Lévesque, que le bâton nécessaire pour rendre le système de protection contre l'insurrection conforme au système Standard de Québec soit envoyé à Monsieur Lucien Thériault, de L'Assomption. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Milleyer, secondé par l'échevin Wifred Lévesque, que le bâton nécessaire pour rendre le système de protection contre l'insurrection conforme au système Standard de Québec soit envoyé à l'échevin Louis Milleyer, le 1er décembre 1938 au 1er mai 1939, aux États-Unis.

La proposition du 1er mai sera acceptée le 20 octobre prochain à l'issu de la 100e réunion 1938. Adopté.

Le maire est chargé de faire respecter la réglementation de la ville concernant le vote de la moitié de la taxe dans la ville qui concerne l'assurance à la ville.

Il est proposé par l'échevin Louis Milleyer, que le bâton de l'échevin Milleyer, secondé par l'échevin Robert Feller, que le bâton de l'échevin Milleyer, secondé par l'échevin Robert Feller, soit accepté jusqu'à l'assurance au montant de 50%. Adopté.

Le maire accepte de payer une somme de \$100.00 pour l'épargne de la partie de l'épargne de M. Paul Milleyer, membre de l'école St. Michael Lévesque.

Le réglement autorisant la mise publique subit ses premières 10 dernières séances.

Le conseil telle la résolution de Monsieur Béland pour trésorerie l'ajuste et l'accepte que il a faite. Il est proposé par l'échevin Robert Feller, secondé par l'échevin Louis Milleyer, que la résolution de M. Béland soit acceptée jusqu'à l'assurance au montant qu'il fait à la ville, il que le trésorier soit autorisé de donner quittance à M. Béland sur quittance par ce dernier de toute réclamation contre la ville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Milleyer, secondé par l'échevin Robert Feller que le bâton de l'échevin Milleyer soit accepté, Monsieur Lévesque, Jacques et Léo, soit de \$ 820.00 par semaine à partir du 8 décembre 1938. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Lévesque que les copies des lettres de pays soient envoyées à l'adjoint municipal à tous les réunions de la ville. La 100e proposition n'a pas été adoptée. Il est au consigneur régulier.

Arthurs Hoyte

Maire

Jeanne Du

Greffier

Le 1er décembre 1938

Il est à noter après la réunion régulière tenue ce jour, le nombre du conseil respecté lors de cette réunion fut de 10 membres du conseil qui ont assuré à la réunion régulière sous la présidence de son Honour le Maire M<sup>e</sup> Gérard Laporte et assuré l'assistance d'une dame de M<sup>e</sup> Laporte. Le conseil recommande qu'une somme de \$25.00 soit allouée au maire pour l'entretien, suivant le règlement du conseil.

Il est proposé par l'économe Félixine Truday, suivie par M<sup>e</sup> Robert Pichot, que le conseil de la ville de Dummerstonville soit autorisé l'autoriser les procédures dont le pays est atteint en démontrant qu'il existe l'opposition évidemment à ce que le rapport jusqu'à présent dressé au basse. Le conseil de la Ville d'Elgin s'oppose à toute immobilité qu'il y a au basse, et l'ensemble conseiller de la Ville d'Elgin, et que le conseil de la ville de Dummerstonville fasse known le renouvellement du conseil je le rôle de l'école qui s'est appes renouvelé à la même immobilité aussi.

Le conseil recommande de proposer à l'école de Madame Sénéchal que M<sup>e</sup> L'Isle Marois, & à l'école de Pont-Sainte-Marie que Madame Hélène Lapointe que de deux école soient accordé à Madame Borrell.

Et la séance est levée.

Cordialement  
Madame

Félixine Truday  
Laporte

Le 7 décembre 1938

Séance du Conseil tenue en comité général avec le conseil et le conseil des sciences de ce conseil, mercredi, le 7 décembre 1938.

Tous présents: Messieurs les échevins L.A. Tessier, Gérald Blanchard, Robert Leclair et Louis Bédard, sous la présidence de son Honour le Maire M<sup>e</sup> Arthur Laporte.

Le conseil recommande qu'une somme de \$25.00 soit accordée à l'Hôpital du Chastell de Tessier, et auquel pour les orphelins.

Le conseil recommande que l'ingénieur soit autorisé un budget d'agrandissement de l'école de Pointeauville, et l'envoyer à Louis Tessier à la main des foyers.

Le conseil recommande de payer un mois de loyer à M<sup>e</sup> Alphonse Martel.

Une délégation au village St-Siméon est présente à la séance et discute avec le membre du conseil la question de la fourniture de l'eau à la communauté de St-Siméon.

Les membres du conseil sont recommandés à l'agrandissement de l'école à la municipalité de St-Siméon lorsque l'école de Pointeauville aura été agrandie.

Et la séance est levée.

Cordialement  
Madame

Félixine Truday  
Laporte

Le 13 décembre 1938

Séance régulière du conseil municipal de la ville de Dummerstonville tenue sous la direction ordinaire des séances de ce conseil, mercredi, le 13 décembre 1938, elle ayant été une réunion régulière suivant les dispositions du règlement n° 297.

Tous présents messieurs les échevins Wilfrid Blanchard, J.G. Fleuret, Félixine Truday, Robert Leclair et Louis Laporte sous la présidence de son Honour le Maire M<sup>e</sup> Gérard Laporte.

Section et sonnée de l'école convoquée la réunion régulière et du rapport constatant sa

signification à tous les membres du conseil.

Le minutes du seance régulière du 24 novembre et du 1er décembre sont bien approuvées et signées.

Compte de la partie  
et des services  
de l'Etat au cours de  
l'année approuvée  
par le conseil  
et le conseil  
comme étant  
correcte et le  
conseil a approuvé.

Les taxes et assainies du poste - rebaux des  
services de conseil étaient le 5, 1er et 1er décembre et il  
est proposé par l'Etat que l'A. G. Meilleur, nommé par l'Etat pour  
le poste de trésorier que ce poste - rebaux soient  
approuvés.

Le conseil de  
l'Etat a également  
décidé que l'Etat devrait faire que les employés admissibles  
soient approuvés à la fin des listes à la page 2  
dans la liste suivante.

La liste ci-dessous

de l'Etat approuve  
la liste ci-dessous  
comme la population  
de la ville et la  
ville de Drummondville

|                                 | Population |
|---------------------------------|------------|
| Le conseil de l'Etat            | 15.75      |
| John Miller                     | 15.15      |
| Melvin Garage Service           | 29.10      |
| Melvin Motor Service            | 6.13       |
| Mr. Goss                        | 69.00      |
| Mr. Lévesque                    | 25.04      |
| Mr. Francis Guichon & Co Ltd    | 135.65     |
| John Miller - Drummondville Ltd | 98.00      |
| Mr. Lévesque                    | 197.88     |
| Mr. Goss                        | 5.45       |
| Mr. Guichon & Co Ltd            | 35.71      |
| Mr. M. McLean                   | 11.00      |
| Mr. National Railways           | 84.00      |
| Oppenheimer & Company           | 35         |
| Oppenheimer & Company           | 40.00      |
| Oppenheimer & Company           | 6.00       |
| Oppenheimer & Company           | 40.00      |
| Oppenheimer & Company           | 35         |
| Oppenheimer & Company           | 17.50      |
| Oppenheimer & Company           | 1.05       |
| Oppenheimer & Company           | 10.25      |
| Oppenheimer & Company           | 4.30       |
| Oppenheimer & Company           | 87.00      |
| Oppenheimer & Company           | 478.48     |
| Oppenheimer & Company           | 10.62.61   |
| Oppenheimer & Company           | 149.31     |
| Oppenheimer & Company           | 5.79       |
| Oppenheimer & Company           | 5.50       |

75-

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Mr. Monet & Co Ltd   | 2.28     |
| Mr. P. J. S. Jeffery | 632.36   |
| Mr. J. E. Thompson   | 124.35   |
| Mr. F. F. Tremblay   | 431.89   |
| Mr. R. L. Lachance   | 404.15   |
| Mr. G. L. Hamon      | 1,474.44 |
| Mr. A. G. Meilleur   | 160.17   |
| Mr. J. L. Bourassa   | 23.60    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 198.14   |
| Mr. J. L. Bourassa   | 35.01    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 36.50    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 342.40   |
| Mr. J. L. Bourassa   | 49.37    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 10.00    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 50       |
| Mr. J. L. Bourassa   | 28.83    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 36.19    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 10.00    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 28.75    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 2.93     |
| Mr. J. L. Bourassa   | 1.45     |
| Mr. J. L. Bourassa   | .80      |
| Mr. J. L. Bourassa   | 6.25     |
| Mr. J. L. Bourassa   | 49.38    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 212.80   |
| Mr. J. L. Bourassa   | 11.27    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 15.00    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 90.40    |
| Mr. J. L. Bourassa   | 11.00    |
|                      | 5,603.79 |

re: avocat direct:

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Mr. J. L. Bourassa    | 2.00  |
| Oppenheimer & Company | 2.24  |
| Oppenheimer & Company | 1.00  |
| Oppenheimer & Company | 20.87 |
| Oppenheimer & Company | 22.88 |
| Oppenheimer & Company | 17.00 |
| Oppenheimer & Company | 9.00  |
| Oppenheimer & Company | 13.93 |
| Oppenheimer & Company | 8.81  |
| Mr. J. L. Bourassa    | 10.34 |

Total \$10,332.66 Adopté

Il est proposé par l'Échelon pour Mélange, secondé par l'Échelon Honoré Mélange qui il soit voté dans son état de 893.00 \$ "la partie défaite" pour la publication de souhait de M. le Maire et du conseil dans "La Londe" et "Le Spectateur", dépêché.

Il est proposé par l'Échelon Robert Letourne, secondé par l'Échelon Honoré Mélange que le conseil accepte la réclamation de Monsieur Léonard Montplaisir au montant de 893.00 francs dommages, ce montant devant être appliquée au bâti des coupes de terrains et de terrains de Monsieur Montplaisir. Dépêché.

Il est proposé par l'Échelon Alfred Blanchard, secondé par l'Échelon Louis Mélange que la ville de Drummondville accepte de faire vers Monsieur Léonard Robert un contrat de fait à long terme pour une période de trente années conditionnelle pour l'immeuble étant le n° 12, rue des quilles 6 et de la rue 12 immeuble portant les numéros 252 et 254 de la rue St Jean, pour la somme de \$ 3000.00 dont \$ 500.00 payable immédiatement. La balance payable en 24 versements mensuels, égale à un cinquième de \$ 30.00 chacun, à la demande d'ordre des factures à la fin de l'an 1939, le promoteur exigeant alors payer toutes taxes quelconques et mantenir l'assurance au fonds. Le même et le gérant sont autorisés à signer le contrat au nom de la ville. Dépêché.

La réclamation de M. Léonard Montplaisir au montant de \$ 8.00 francs dommages est rejetée à l'origine. L'avis est donné du rapport de l'analyse d'une specimen de tapis fabriqué par Monsieur Blachard. Il est proposé par l'Échelon Alfred Léonard Mélange, secondé par l'Échelon Robert Letourne que le conseil de la ville St Jean soit de \$ 3.00 sur l'unité de 20' x 20' tel que deux piennes et que Monsieur Blachard soit chargé de fabriquer le tapis nécessaire, que l'avis soit aussi pris sur la rue St Jean de la rue Porson au bénéfice exact un tapis d'apprécier de 10' sur de 15' au montant de l'économie budgétaire de l'usager. Dépêché.

Le conseil voter la réparation des plafonds qui sont fissurés à la surface. Le conseil accepte après explications quelques jours de la plainte comme suit.

Le conseil prend à l'étude la ville s'occupera

de la réparation.

1185 Bea Tanguay l'évaluation réduite à \$ 2.00 par mètre

1149 Emile Tanguay l'évaluation réduite à \$ 500.00

No du rôle

|      | Propriétaires                                       |
|------|---|
| 2249 | Englishland Co. l'évaluation réduite de \$ 3000.00  |
| 1135 | Farmers & Tricou l'évaluation réduite à \$ 8,000.00 |
| 313  | J. B. Witchell l'évaluation réduite à \$ 6,000.00   |
| 1165 | Denis & Stobbe l'évaluation réduite à \$ 2,000.00   |
| 777  | J. Bouyer l'évaluation réduite à \$ 3,000.00        |
| 158  | Mme Messutte l'évaluation réduite à \$ 3,500.00     |
| 2072 | Gilles & Gélinet l'évaluation réduite à \$ 3,000.00 |
| 6    | G. L'Heureux l'évaluation réduite à \$ 1000.00      |

Toutes les autres plaintes sont rejetées par le conseil à l'exception des plaintes portées par J. B. Bassett, Edward Blanchard, Southern Canada Power Co. Ltd Louis Brassard et il est proposé par l'Échelon Honoré Mélange, secondé par l'Échelon Alfred Léonard Mélange que la considération des plaintes mentionnées ci-dessous leur soit accordée au 15 décembre en même temps que l'homologation finale du rôle.

Il est proposé par l'Échelon Alfred Blanchard secondé par l'Échelon J. B. Bassett que la ville de Drummondville achète la maison de Monsieur Léonard House soit évaluée sur le rôle à l'évaluation normale pour l'usage avec Monsieur House pour solo à l'exception mentionnée sur le rôle d'ordre 2072 où elle s'évalue à l'évaluation. Dépêché.

Il est proposé par l'Échelon Honoré Mélange, secondé par l'Échelon Alfred Blanchard que le bâtiment de Monsieur Léonard House soit évalué au taux de \$ 200.00 par surface au rôle pour l'usage au 15 juillet 1939 et que Monsieur Matherne soit avisé que le conseil le rende alors à la date de réclamer l'engagement pour l'usage. Dépêché.

Et le conseil est avisé.

Adams Registre  
Mars

James Dunn.  
Laffer

— Le 14 décembre 1938 —

Séance du Conseil de la ville de Drummondville  
tenue au conseil général, mercredi, le 14 décembre 1938, à  
9 heures

Les présents: Messieurs les chevres Honore M.-L.  
Lanoue, Will Blanchard, L. G. Ferland, Louis Michaud et Félix  
Tourigny, sous la présidence de monsieur le Maire de  
Arthur Payette.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ferland, secondé  
par l'échevin Louis Michaud, que la ville fasse à ce faire  
de l'usage de l'argent nécessaire pour la construction  
d'un pont à la rue St. Jean que l'ingénieur soit autorisé à  
acheter le matériel nécessaire pour fabriquer les deux poutres.  
Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Payette  
Maire

Jean-Joseph  
Geffrée

Je désigne Félix Tessier employé de Drum-  
mondville Gobron de la ville de Drummondville, chevru  
de la ville de Drummondville pour le siège de la quatrième  
chambre pour que je remplisse les devoirs de ma charge au  
meilleur de mes connaissances et capacités.

Jeune que Dieu me soit en aide!

Assentement devant moi,  
à Drummondville, le  
21<sup>e</sup> jour de décembre  
1938.

Honoré Potissier

Jean-Joseph  
Geffrée à la tête

— Le 27 décembre 1938 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la  
ville de Drummondville tenue sur lieu et heure ordinaires  
des séances de ce Conseil, mardi le 27 décembre 1938, cette  
séance étant une séance régulière, suivant les dispositions de  
l'arrangement No 207.

Tous présents: Messieurs les chevres Edgar Larocque,  
L. G. Ferland, Will Blanchard, Félix Potissier, Félix  
Tourigny, Robert Léveillé et Louis Michaud, sous la présidence  
de monsieur le Maire Arthur Payette.

La griffon sonne lecture de l'avis concernant  
la présente assemblée et au certificat contenant sa régularité  
qui donne les membres du Conseil.

Arrêté de poche à l'avis du juge honoraire le Maire  
fétiche. Monsieur l'ass. Maire d'arr. déclara à lui prendre ces  
enveloppes et envoia de toute la vanesse du conseil l'échevin  
Félix Tourigny assuré également son arrivée collégiale au  
quartier centre.

Les minutes de la séance régulière du 18 décembre  
sont lues, approuvées et signées.

Le rapport du comité du 14 décembre est lu et il  
est adopté une proposition de l'échevin St. Jean, secondé  
par l'échevin St. André St. Léonard.

Le comité prend de suite à l'issu de cette réunion  
plutôt tôt à l'assurance de cette évaluation.

Nous votons l'adoption  

|      |                        |   |           |
|------|------------------------|---|-----------|
| 721  | Aménagement            | évaluation réduite à  | 9 100.00  |
| 1265 | Batture-Haury          | évaluation réduite à  | 150,00.00 |
| 1212 | bois brûlé             | évaluation réduite à  | 50,00.00  |
| 2243 | F. J. House            | évaluation réduite à  | 8 000.00  |
| 2280 | Ville de Drummondville | la réception des parties concernées<br>et l'ordre sont suspendus comme résulte<br>de l'avis |           |
|      |                        | l'avis  |           |
|      |                        | l'avis  |           |
|      |                        | l'avis  |           |

Il est proposé par l'échevin Félix Tourigny, secondé  
par l'échevin St. André St. Léonard que la ville passe  
le denier pour faire au rôle d'évaluation, que les  
évaluations soient faites par l'ingénieur que les  
parties concernées qui n'ont pas été évaluées  
soient portées au rôle pour le même évaluation que sur le rôle  
de l'an dernier et que l'honorabilité de rôle soit assurée  
à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin Louis Michaud, secondé  
par l'échevin Robert Léveillé que les comptes suivants soient adoptés:

|   |  |
|---|--|
| et le trésorier autorisé à le payer, à savoir : |  |
| Sal de paye du 19 décembre                      | 2,255.63 \$                              |
| Sal de paye du 21 décembre                      | 2,415.78 \$                              |
|   | 5,670.41 \$                              |
| 1000 francs                                     | 69.17 \$                                 |
| de l'ordre                                      | 58.10 \$                                 |
| livres Paris                                    | 55.00 \$                                 |
| A Morristown                                    | 15.00 \$                                 |
| Burton, Gould & Sonnes                          | 19.17 \$                                 |
| ébénisterie & filer                             | 10.75 \$                                 |
| Cartels pour nous                               | 8.00 \$                                  |
| b. Et. Taxe                                     | 3.50 \$                                  |
| J. H. Treaday                                   | 22.00 \$                                 |
| Gouvernement                                    | 1.70 \$                                  |
| William Hayes Head                              | 6.00 \$                                  |
| Sodore Astorians                                | 3.10 \$                                  |
| Fleur & French                                  | 72.31 \$                                 |
| George Montague                                 | 39.36 \$                                 |
| Hôtel royal                                     | 11.00 \$                                 |
| Journal d'un journal                            | 49.89 \$                                 |
| Joseph Marion                                   | 10.00 \$                                 |
| Fy. Arg   | 222.00 \$                                |
| C. G. Steele                                    | 221.00 \$                                |
| C. Guérin                                       | 221.00 \$                                |
| Marcel Marion                                   | 280.00 \$                                |
| J. Marion                                       | 29.84 \$                                 |
| to les f. & G. Boutin                           | 61.97 \$                                 |
| Francis Rankin & Co                             | 122.30 \$                                |
| G. A. & A. French                               | 1.35 \$                                  |
| James Bellville                                 | 59.19 \$                                 |
| John Miller Crummondville                       | 1.09 \$                                  |
| Renard Parrot                                   | 3.80 \$                                  |
| for Sépulture                                   | 95.12 \$                                 |
| la Horomonde de Ville                           | 307.49 \$                                |
| éthique Roma                                    | 10.56 \$                                 |
| Robert Brown                                    | 35.20 \$                                 |
| A. Horace                                       | 17.56 \$                                 |
| Dr Joseph Marion                                | 8.00 \$                                  |
| Post & Co                                       | 1394.00 \$                               |
|   | <del>5345.82</del><br><del>5336.90</del> |
| to  | 11.98 \$                                 |
| Joseph Marion                                   | 2.60 \$                                  |
| Rom. silk Agency & Fin                          | 28.83 \$                                 |
| Keller Jack & Feltel                            | 8.10 \$                                  |
| Suppléments à l'Amour                           | 4.20 \$                                  |
| L. P. J. Javelle                                | 12.02 \$                                 |

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Alce Party                 | 12.15 \$     |
| Boroughs Building Machine  | 1.90 \$      |
| Francis Rankin & Co        | 234.99 \$    |
| Gas Industries             | 32.90 \$     |
| Bell Telephone Co          | 60.91 \$     |
| Branda Iron Foundry        | 2,632.38 \$  |
| Brummond's Coal & Charcoal | 663.86 \$    |
| J. L. Laporte              | 937.20 \$    |
| Forney Hotel & Restaurant  | 27.86 \$     |
| Gault Amherst              | 16.60 \$     |
| General Hotel              | 10.80 \$     |
| Pétral Service Station     | 38.56 \$     |
| J. B. Blauthard & Fils     | 94.80 \$     |
| J. August & Gauthier Jason | 602.00 \$    |
|                            | 13,514.82 \$ |
| De diverses sortes         |              |
| J. Tacheau                 | 14.00 \$     |
| Joseph Marion              | 11.52 \$     |
| U.P. Insurance             | 7.00 \$      |
| Southgate Banque Roma      | 2.11 \$      |
|                            | 34.53 \$     |
| Borneau du 14 déc.         | 26.00 \$     |
| Borneau du 15 déc.         | 12.00 \$     |
| Borneau du 16 déc.         | 2.00 \$      |
| Borneau du 23 déc.         | 38.00 \$     |
| Borneau du 27 déc.         | 2.00 \$      |
| Borneau du 28 déc.         | 4.00 \$      |
|                            | 70.00 \$     |

Total : \$18,223.66 dépense  
Et au repos sur l'échiquier pour Melrose, sans  
se faire l'échiquier. Robert believe que le conseil de la ville  
de Brummondville approuve la demande faite de la  
part de M. Georges Horace Melrose et autres pour  
l'acquisition d'une établiance sous le nom de Club de  
Horley de la ville de Brummondville. (dopté)  
Fut proposé par l'échiquier Edgar Faroqué  
secondé par l'échiquier Louis Mitteux que le conseil  
de la ville approuve cette demande des résidents Roma  
qui la subvention de \$10,000 ce qui a pu être améliorée  
soit adopté.  
Fut proposé par l'échiquier Francis Marion que  
seconde par l'échiquier Louis Mitteux que l'échiquier  
de Roma approuve une subvention de \$10000 \$ pour l'auillet  
soit toutes les commissaires dont ce dernier était  
membre. (dopté)

Le comité de construction de la belleau municipale est pris de faire pour le prochain siége au rapport de ses opératrices.

J'aimerai de la ville avoir instruction de preparer un plan pour un tunnel propre sous la voie du b. N. R. pour relier avec le rue Félix et Bourgie. Il se trouve pas le plan déjà préparé par Monsieur Gauthier.

Le maire de nos honorables Maires. Il est entendu que tous les honneurs qui le pourront pourront participer à une démonstration pour aller au musée Musée des Oiseaux à l'ouest du tunnel propre et de terminer le charage.

Il est proposé par l'échevin l'esse l'échelle suivant par l'échevin Louis Melanson que le conseil municipal l'échelle soit autorisé à installer un tableau électorale à travers la rue Félix pour le service de la nouvelle belleau municipale Gauthier.

Il est proposé par l'échevin W. J. Steward que le maire et le greffier soient autorisés à agir à la place de l'entrepreneur entre le site de Drummondville et l'ancien Musée belvédère pour la pose d'un tuyau d'aqueduc en durant de la voie du b. N. R. à l'avenue Hôtel de ville.

Et le siége est clos.

Cordiale Assemblée

Maire

François Guérin

Greffier

Le 27 décembre 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des réunions du ce Conseil, mardi le 27 décembre 1938, cette réunion étant une réunion régulière suivant les dispositions du règlement du 24.

Assemblée Régulière  
Mai 1938

\$10.00  
10.00

La réunion est autorisée à payer à Napoléon Tremblay le loyer de Johnny Martineau pour les mois de novembre, décembre, janvier, mais le site refuse de payer après le mois de janvier.

Et la réunion est bâtie.

Cordiale Assemblée

Maire

François Guérin

Greffier

— Le 10 janvier 1939 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des réunions du ce Conseil, mardi le 10 janvier 1939, cette réunion étant une réunion régulière suivant les dispositions du règlement du 24.

Tout présent, Messieurs Léopold Gérard, François Melanson, L.-G. Turcotte, Wilfrid Steward, Robert Létourneau, Louis Melanson, Messieurs Léopold Gérard, François Melanson, L.-G. Turcotte, Wilfrid Steward, Robert Létourneau, Louis Melanson, Georges Lébel et Belcourt Lébel, ayant la présidence de nos honorables Maires de Arthur Ragoletti, greffier devant leur être de l'avis envoquant la présente assemblée pour ce sujet constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la réunion régulière tenue le 27 décembre 1938 sont lire, approuvées et signées.

Lébel et messe sonnée au greffier devant la réunion de conseil tenue le 27 décembre 1938, et il est proposé par l'échevin L.-G. Turcotte, secondé par l'échevin Georges Lébel, que ce rapport soit approuvé. Grapte.

Il est proposé par l'échevin Robert Létourneau, secondé par l'échevin Georges Lébel que les comptes suivants soient approuvés et le bilan autorisé à les payer, savoir : 1. Comme ci-dessous.

Paume Vélo Gauthier 410.00